



**Programme gestion durable des déchets
et de l'assainissement urbain**



Assainissement A03

***La question des déchets
et de l'assainissement
dans deux villes moyennes du Niger***

Rapport final – 1^{er} novembre 2002



MINISTÈRE DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES

G. Blundo, E. Hahonou & JP. Olivier de Sardan

LASDEL
**Laboratoire d'études et recherches sur les dynamiques
sociales et le développement local**
BP 12 901, Niamey, Niger – tél. (227) 72 37 80

Avertissement

Cette recherche comporte deux volets : un volet socio-anthropologique et un volet juridique. Le présent rapport concerne le volet socio-anthropologique. Un rapport distinct et complémentaire sera fourni pour le volet juridique (responsable : D. Maiga), avec une note de présentation situant ses résultats spécifiques par rapport au volet socio-anthropologique.

Nous introduirons le rapport socio-anthropologique en rappelant le contexte de l'étude, ses objectifs et sa méthodologie. Puis nous présenterons une synthèse comparative des résultats. Suivront les études détaillées menées à Dogondoutchi (sous la direction de G. Blundo) et à Tillabéri (sous la direction de E. Hahonou).

Table des matières

Avertissement	2
1. Introduction : rappels	5
<i>Les partenaires</i>	<i>5</i>
<i>Les terrains d'enquête</i>	<i>5</i>
<i>Hypothèse de départ</i>	<i>5</i>
<i>Les objectifs</i>	<i>6</i>
<i>L'équipe de recherche</i>	<i>6</i>
<i>La méthodologie</i>	<i>6</i>
2. Synthèse comparative des résultats	9
1. <i>L'état des lieux publics</i>	<i>9</i>
2. <i>Représentations populaires autour de l'hygiène, de la propreté et des déchets</i>	<i>9</i>
3. <i>Les interventions extérieures</i>	<i>10</i>
Points communs	10
Différences	11
4. <i>Le rôle des municipalités et des associations locales</i>	<i>11</i>
Points communs	11
Différences	12
3. Dogondoutchi.....	14
<i>Introduction</i>	<i>14</i>
Méthodologie de recherche	15
<i>Les acteurs institutionnels de l'assainissement urbain.....</i>	<i>17</i>
La municipalité.....	17
Les autorités coutumières.....	22
Une action de coopération décentralisée.....	23
<i>Salubrité et assainissement des lieux publics</i>	<i>26</i>
La gestion actuelle des ordures ménagères	26
La gestion des aires économiques (Barrière et Tasha).....	36
L'abattoir	38
La voirie urbaine	38
La prison.....	41
Le CSI et la maternité.....	42
Les lieux de culte.....	42
Représentations de l'espace et du service publics.....	43
<i>L'espace domestique.....</i>	<i>46</i>
L'équipement sanitaire privé.....	46
La propreté de la concession	51
Représentations populaires de la propreté et de la saleté	53
<i>Conclusion</i>	<i>59</i>
4. Tillabéri.....	61
1. <i>Méthodologie</i>	<i>61</i>
Entretiens menés à Tillabéri	61

Observations réalisées	61
Documentation collectée	61
2. Rappel historique.....	62
3. Paysage institutionnel des acteurs de l'assainissement	64
La mairie de Tillabéri	64
L'hôpital de Tillabéri.....	66
La chefferie coutumière à Tillabéri	66
L'association Juvisy-Tillabéri et la mairie de Juvisy-sur-Orge.....	67
L'équipe opérationnelle de la coopération Juvisy-Tillabéri.....	67
L'association de développement de Tillabéri (ADT).....	68
Les comités et associations de quartier	68
Les autres organisations de la « société civile ».....	68
4. La salubrité des lieux publics : service municipal et logiques d'acteurs	72
La gestion des ordures ménagères.....	72
La gestion du marché de Tillabéri.....	77
Les autres espaces publics : quartiers, ruelles, caniveaux.....	79
L'hôpital de Tillabéri.....	82
5. Dynamiques collectives et propreté des lieux publics	85
Les balayages collectifs.....	85
L'inefficacité du système de répression	87
La sensibilisation au secours de la répression ?	89
Représentations populaires du service public	93
Les métiers liés à l'assainissement et leurs représentations sociales : perceptions des risques et statuts sociaux	96
6. Pratiques et représentations populaires dans la sphère domestique	98
L'équipement sanitaire domestique et son utilisation	98
Gestion de la propreté de la concession	103
Les représentations populaires autour de la saleté, l'hygiène et la maladie.....	106
La saleté dans les registres magique et religieux	110
Les pratiques populaires protectrices, préventives et curatives	113
7. Conclusion	115
5. Conclusion.....	118
6. Bibliographie.....	120

1. Introduction : rappels

Les partenaires

Notre recherche était au départ combinée à une proposition de « recherche-action », sous l'égide de l'AFVP, qui devait s'inspirer de nos résultats et dont nous devons suivre la mise en œuvre. Cette recherche-action aurait été centrée sur l'expérimentation, dans les deux villes, de quatre modes de gestion des déchets menés en parallèle dans des quartiers différents (gestion directe par les services municipaux ; gestion par un opérateur privé ; gestion par les comités de quartier ; gestion par une structure associative de type GIE). Elle devait associer divers partenaires : les deux municipalités, l'AFVP (qui gère les actions de la coopération décentralisée de Juvisy et d'Orsay), les associations Juvisy-Tillabéri et Orsay-Dogondoutchi, et enfin le LASDEL (pour un suivi). Le conseil scientifique de l'appel d'offre n'a pas retenu cette proposition de recherche-action. L'idée n'en est pas abandonnée pour autant, et nous devons reprendre la discussion sur cette question avec l'AFVP.

Nous devons ici souligner la qualité de la collaboration avec l'AFVP, qui nous a toujours aidés pour nos enquêtes, et à qui nous avons régulièrement exposé nos résultats.

Les terrains d'enquête

Le choix de Dogondoutchi et Tillabéri correspondait à deux critères :

1) Cibler des villes moyennes du Niger. En effet, la question des villes moyennes est souvent négligée au profit des seules grandes métropoles, alors que leur développement, qui est pourtant important, devrait s'accélérer les prochaines années (au Niger comme plus généralement au Sahel) et pose de très redoutables problèmes d'assainissement. L'échelle plus réduite de ces villes permet aussi de traiter la question des déchets et de l'assainissement dans sa globalité, de développer des enquêtes socio-anthropologiques plus intensives et plus exhaustives (à l'interface entre opérations de développement et populations), et de mener des expérimentations en grandeur réelle. Notre étude peut donc avoir un double impact : général, pour une approche « holiste » de la gestion de l'assainissement urbain et des déchets en Afrique ; spécifique, sur les problèmes des villes moyennes, plus particulièrement au Sahel.

2) Choisir des villes où des expériences en matière de collecte des déchets et d'assainissement avaient été menées depuis une bonne dizaine d'années. C'était le cas à Tillabéri et Dogondoutchi, qui ont bénéficié, en ce domaine, du soutien, dans le cadre de la coopération décentralisée, de deux villes françaises (Juvisy et Orsay). Il en a résulté de nombreuses actions : puisards, canalisations, dépotoirs à ordures, tamisage, ramassage par benne, ramassage par charrettes, services de voirie, agents d'assainissement, comités de quartiers, mobilisation associative, actions de sensibilisation, épandage sur champs... Or, manifestement, de nombreuses difficultés sont apparues au fil de ces actions, que notre étude a tenté d'identifier, de décrire et de comprendre.

Hypothèse de départ

L'absence de solution durable aux nombreux problèmes rencontrés renvoie à des formes inadaptées ou inefficaces de gestion (ou de non gestion) des biens communs urbains, qui sont liées principalement aux logiques et stratégies des principaux acteurs publics et municipaux, mais aussi qui renvoient secondairement d'un côté aux représentations et pratiques populaires relatives à l'hygiène ou aux espaces publics, et de l'autre à l'inadaptation des modes d'intervention extérieurs.

Les objectifs ¹

Ils correspondaient à deux axes :

- Recueil et analyse des représentations et pratiques populaires concernant les déchets de tous ordres, et, plus généralement, la propreté et l'hygiène, que ce soit au niveau personnel, dans l'espace domestique, ou dans les espaces collectifs et/ou publics.
- Recueil et analyse des représentations et pratiques populaires en matière de services collectifs, et des logiques d'acteurs à l'œuvre autour des expériences antérieures et actuelles d'hygiène et d'assainissement comme forme particulière d'espace public.

L'équipe de recherche

Elle comportait deux sous-équipes, une par ville, avec un chercheur socio-anthropologue (G. Blundo pour Dogondoutchi, et E. Hahonou pour Tillabéri) menant personnellement une partie des enquêtes et encadrant en outre deux enquêteurs, étudiants de niveau maîtrise en sciences sociales, ayant déjà une expérience de nos méthodes de travail (N. Issaley et A. Tidjani Alou pour Dogondoutchi, I. Younoussi et S. Ali pour Tillabéri). Un autre chercheur (JP. Olivier de Sardan) a coordonné l'ensemble du travail.

Les deux chercheurs responsables des enquêtes ont effectué en tout 48 jours de terrain. Les enquêteurs ont effectué en tout 148 jours de terrain.

La méthodologie

Ni les approches par questionnaires classiques, ni les méthodes d'enquête rapide et leurs variantes centrées sur les "*focus groups*" ne permettent ², selon nous, de saisir de façon fiable et compréhensive l'ensemble des problèmes qui se posent autour des opérations de développement en milieu urbain, et en particulier autour de l'assainissement. Celles-ci font en effet intervenir un ensemble complexe d'interactions cognitives et pragmatiques entre des catégories d'acteurs multiples, dotés de ressources et de compétences différentes, soumis à des contraintes différentes, et mobilisant des stratégies différentes au service d'objectifs différents : usagers (jeunes ou vieux, hommes ou femmes), notables (commerçants, marabouts, imams, mécènes) et chefs administratifs (de quartier, de village, de canton), membres des comités de quartier, employés municipaux, cadres administratifs (maire, sous-préfet, chefs des services techniques), charretiers, associations (de femmes, de jeunes, de développement) et ONG nationales, volontaires expatriés, animateurs embauchés par l'AFVP, responsables des associations de jumelage de Juvisy et d'Orsay, autres projets intervenant dans le secteur, etc...

D'où le choix d'un protocole d'enquête qualitative qui se donne les moyens d'appréhender, par l'observation comme par l'entretien, cette multiplicité d'interactions entre acteurs occupant des positions aussi variées. La méthodologie adoptée (études qualitatives

¹ Il s'agit ici des objectifs du volet socio-anthropologique. Pour le volet juridique, l'objectif était d'étudier l'évolution de la législation et des pratiques administratives au Niger concernant l'hygiène et d'assainissement, et les compétences des communes urbaines.

² Les enquêtes par questionnaires, dès lors qu'elles s'intéressent aux connaissances, attitudes et pratiques, connaissent de nombreux biais, en particulier en Afrique, biais liés aux situations d'enquête, aux réticences des enquêtés, à la compétence des enquêteurs, aux langues utilisées, à la pertinence pour les enquêtés des questions posées, et à la fiabilité des réponses enregistrées... D'autre part, le recours exclusif à des "*focus groups*" aboutit à privilégier des entretiens collectifs en situation artificielle, où le contrôle social peut être fort, et à ignorer l'observation directe des pratiques.

approfondies menées dans 2 villes selon le canevas ECRIS³) est fondée sur une enquête multi-sites caractérisée par une succession de phases collectives et de phases individuelles.

Phase collective initiale

Elle a pris place en juin 01, pendant dix jours, successivement dans les deux villes, avec l'ensemble de l'équipe (pour l'occasion augmentée de quelques stagiaires, soit 15 personnes). Un repérage de deux jours avait précédé l'enquête collective. Celle-ci a commencé par une journée d'atelier (présentation de la problématique de départ, présentation des sites, définition des groupes stratégiques et des indicateurs provisoires, organisation des groupes d'enquête) et s'est terminée par une autre journée d'atelier (bilan et définition du cahier des charges pour les enquêtes individuelles dans chaque ville).

On a privilégié (au cours de la phase collective initiale) l'étude des malentendus, des ambiguïtés, des conflits et des dysfonctionnements autour des déchets, de l'assainissement, des espaces publics et de l'hygiène, et on s'est attaché à interroger et observer une variété de « groupes stratégiques » locaux, participant même de loin aux interactions en ce domaine, ou en étant témoins.

Cette phase collective a permis : (a) l'élaboration en commun de pistes de recherches et d'indicateurs qualitatifs ; (b) l'analyse comparative des résultats provisoires ; (c) la constitution de références empiriques sur le thème de l'étude partagées par l'ensemble de l'équipe d'enquête.

Phases individuelles

Les deux phases individuelles qui ont suivi ont permis au chercheur et aux enquêteurs d'approfondir les pistes, de mettre en œuvre de façon détaillée des indicateurs qualitatifs, et de constituer des « dossiers », dotés de « comparabilité ». Elles ont été basées sur des séries d'entretiens approfondis auprès d'interlocuteurs variés, dans la langue locale, et sur des observations in situ.

La première phase a eu lieu en juillet 01, en début d'hivernage (saison des pluies), quand les villes sont confrontées à divers problèmes d'évacuation des eaux pluviales, à la non potabilité du fleuve (pour Tillabéri), et au départ des paysans qui vont résider sur leurs champs (pour Dogondoutchi).

La deuxième phase a eu lieu en février 02, en saison sèche. Elle a permis non seulement d'observer l'état de l'hygiène et de l'assainissement dans un autre contexte climatique, mais aussi de procéder à la recherche de compléments d'information ciblés, à l'issue d'un dépouillement des données de la première phase.

Au total, notre travail a permis de constituer un solide corpus d'entretiens, d'observations et d'études de cas. Toutes les cassettes enregistrées des entretiens (soit un corpus de 309 entretiens) ont été transcrites et saisies sur ordinateur, de même qu'un certain nombre de fiches portant sur des observations et des études de cas.

Par ailleurs, des fiches plus détaillées et systématisées au niveau de 40 unités d'habitations (concession) par ville, portant sur l'équipement sanitaire, les représentations et

³ Cf. Bierschenk, T. & Olivier de Sardan, J.P., 1997. Cette procédure ECRIS a déjà été utilisée par notre équipe pour plusieurs études menées au Niger pour le compte de la Coopération suisse, de l'Union européenne, de l'UNICEF et de la Coopération française, et de l'AFD, et également pour des recherches menées par notre équipe en collaboration avec d'autres équipes européennes et africaines au Mali, au Sénégal, en Guinée, en Côte d'Ivoire, en Centrafrique (sur la corruption, les dysfonctionnements des systèmes de santé, ou les pouvoirs locaux). Elle n'est en rien figée, doit évoluer en fonction de nouveaux chantiers, et a donc été adaptée, avec diverses innovations, au contexte de la présente étude.

les pratiques des habitants de la concession en matière d'hygiène et d'assainissement, ont été remplies.

Enfin, nous avons collecté une documentation variée : PV de réunions (instances municipales, administratives ou associatives), budgets, fiches de suivi de crédits, cartes des emplacements de dépotoirs, rapports courants et rapports d'évaluation, etc.

Réunions de synthèse

Plusieurs réunions de l'ensemble de l'équipe ont permis de présenter des résultats partiels ou intermédiaires et de les discuter, de réorienter certaines enquêtes à mi-parcours, de débattre du rapport provisoire de février 02, et du présent rapport final.

Restitutions

Nous avons procédé à deux restitution des résultats provisoires à Niamey pour les agents de l'AFVP concernés (pour l'une d'entre elles, avec la présence de A. Bussery, ancien maire de Juvisy, responsable de l'association Juvisy-Tillabéri, et initiateur du jumelage entre les deux villes), ainsi qu'à une restitution à Tillabéri même (début septembre 02). Un séminaire public du LASDEL à Niamey a présenté les résultats définitifs le 29 octobre.

2. Synthèse comparative des résultats

Nous procéderons à cette synthèse en suivant un certain nombre de rubriques, et, pour chacune d'entre elles, en présentant les points communs entre les deux villes, qui sont nombreux (c'est déjà là un premier résultat intéressant de ce travail), puis, s'il y a lieu, les différences. On retrouvera les grandes lignes de cette synthèse dans la conclusion de notre rapport, en liaison avec la présentation de quelques perspectives.

1. L'état des lieux publics

1.1. Les deux villes sont sales (rues), et, dans chacune, les terrains vagues, les abords des koris (cours d'eau temporaires) ou du fleuve, les concessions inoccupées ou les champs à la limite de la ville sont le lieu de convergence de tous les immondices (et restent encore pour nombre de personnes des alternatives préférables à l'usage de latrines).

1.2. Les déchets plastiques (sachets usagés et débris de sachets) sont partout devenus la principale nuisance, de l'avis unanime des habitants : nuisance esthétique, certes, mais aussi nuisance productive (ils empêchent l'infiltration de l'eau dans les champs ; les animaux qui les ingèrent meurent). Il n'y a, à ce jour, pas de véritable solution proposée (les actions de ramassage, rémunéré ou bénévole, restent trop épisodiques et dérisoires).

1.3. Les lieux publics qui abritent les acteurs responsables de l'hygiène et censés diffuser des messages éducatifs à ce sujet sont eux-même sales et mal entretenus, dans les deux villes : hôpitaux, bureaux des différents services.

1.4. Les seuls endroits propres de façon régulière sont les mosquées, et, dans une moindre mesure, les écoles.

1.5. Une stratégie assez générale consiste à repousser les déchets de la maison vers la cour, de la cour vers la rue, et du centre-ville vers la périphérie.

2. Représentations populaires autour de l'hygiène, de la propreté et des déchets

2.1. Dans les deux villes, l'une de culture dominante songhay-zarma, l'autre de culture dominante hausa-mawri, les représentations et les pratiques populaires autour de l'hygiène, de la propreté et de l'assainissement sont très sensiblement analogues (mêmes définitions du propre et du sale, mêmes métaphores et euphémismes autour des excréta, même opposition main droite/main gauche, même influence de l'Islam, mêmes croyances aux génies...).

2.2. La propreté est très valorisée dans les discours, soit en termes de bienséance (une valeur centrale étant attachée à l'apparence, à l'ordre et à l'odeur des gens et des lieux), soit en termes de pureté (en particulier en référence à l'Islam et aux ablutions rituelles), soit en termes de santé (on retrouve là beaucoup de thèmes développés par les services de santé et passés dans le langage courant).

2.3. Mais le contexte et les pratiques ne permettent guère à cet idéal proclamé d'être réalisé, sauf de manière *épisodique*. Un entretien *permanent* est sans doute impossible, là où les sols ne sont pas cimentés, où la poussière et le sable sont omniprésents, où les animaux circulent, etc. Toutes les formes de nettoyage et de lavage se font donc par intermittence : une ou deux fois par jour dans le monde domestique, « de temps en temps » dans les espaces publics. Entre deux balayages, entre deux parfumages, entre deux vaisselles, entre deux

lessives, entre deux « opérations coup de balai », on ne s'occupe guère de *maintenir* l'ordre ou la propreté, autrement dit on tolère largement le désordre et la saleté (par exemple jeter n'importe quoi par terre), jusqu'au prochain « coup de nettoyage ».

2.4. D'autres pratiques communes s'observent : déversement des eaux usées dans la rue devant les concessions, remblai des creux par des déchets, tas de banco obstruant les rues, caniveaux à ciel ouvert où l'on jette tout, évacuation des déchets domestiques par les enfants, etc.

2.5. Les endroits vacants au sein des villes sont traités *dans les faits* comme des dépotoirs « naturels », c'est-à-dire comme s'ils représentaient en ville ce que reste encore « la brousse » pour les villages, le lieu « naturel » d'évacuation ⁴, alors que, paradoxalement, *dans les mots* tout le monde déplore ce résultat.

2.6. La rue, aux abords des concessions, semble considérée comme un espace semi-vacant (et donc non comme un espace public ou municipal) sur lequel les habitations mitoyennes ont une sorte de droit d'usage naturel, entre autres pour y stocker matériaux ou déchets.

2.7. Ceux qui manipulent les déchets (cantonniers, vidangeurs) sont peu considérés, et relèvent de castes ou statuts inférieurs.

3. Les interventions extérieures

Points communs

3.1. Les interventions extérieures (en l'occurrence la coopération décentralisée Juvisy-Tillabéri et Orsay-Dogondoutchi agissant à travers l'AFVP) ont tenté de façon volontariste (par l'injection de crédits et subventions, et la présence permanente d'animateurs) d'impulser différentes actions dans les deux villes, sur le même modèle institutionnel (en passant par l'édification de comités de quartier), et sur le même modèle technique (dépotoirs, charrettes, tamis, puisards et latrines modernes, etc...), *sans rencontrer de véritable volonté politique en face*, autrement dit sans partenaire local *efficace*, ni du côté des municipalités, ni d'ailleurs du côté de la « société civile ».

3.2. Une partie des actions proposées est passée par la diffusion de charrettes (pour la collecte des déchets domestiques, pour l'épandage dans les champs, pour la vidange des fosses). La très grande demande qui existe dans le pays pour des charrettes explique sans doute que cette diffusion par les projets ait été surtout perçue par les habitants comme une bonne occasion de s'équiper (en charrettes ou en animaux tracteurs), en bénéficiant de subventions ou de crédits, mais sans intérêt véritable pour la finalité « assainissementiste » du projet...

3.3. Dans le système de « comités » (de quartier ou de zone) mis en place par l'AFVP dans les deux villes, les femmes ont finalement peu de place, alors qu'elles sont de très loin les acteurs sociaux les plus concernés par la propreté et les plus actifs en ce domaine (la propreté domestique repose quasi exclusivement sur elles, et ce sont elles qui assurent principalement les séances collectives de balayage dans les espaces publics).

3.4. Les actions entreprises n'ont pas pris en compte toute la chaîne des déchets domestiques. Les dépotoirs « sauvages » et les dépotoirs officiels témoignent bien du goulot d'étranglement de cette chaîne : les gens amènent leurs ordures aux dépotoirs voisins

⁴ « Aller en brousse » est une expression courante pour « aller déféquer ».

(sauvages ou officiels), mais c'est là que la chaîne s'arrête en partie. Le ramassage aux dépotoirs à fins d'épandage dans les champs n'est à l'évidence pas suffisant pour assurer une évacuation satisfaisante (Dogondoutchi), ou bien il est complètement défaillant (Tillabéri). La collecte depuis les dépotoirs vers une décharge ne se fait nulle part : *il n'y a aucune décharge*, ni véritablement de moyens d'évacuation si jamais il y en avait une.

3.5. Les actions impulsées de l'extérieur n'ont que peu réussi au niveau public (dépotoirs engorgés, latrines publiques non fréquentées, tamis non utilisés), mais ont connu plus de succès au niveau privé (surtout les latrines domestiques, et à un moindre degré les puisards individuels). Cependant, la vidange des puisards qui se fait dans la rue (donc dans l'espace public) montre qu'il reste le même problème non résolu en aval que pour les déchets domestiques : celui de l'évacuation finale.

3.6. Paradoxalement, les interventions extérieures, par leur volontarisme sympathique, ont sans doute, par contraste avec l'inaction des municipalités, contribué indirectement à décrédibiliser encore plus ces dernières aux yeux des populations (au lieu de les renforcer, comme c'était l'objectif).

Différences

3.7. L'épandage des déchets ménagers sur les champs, impulsée par le projet, n'a pas "pris" à Tillabéri, alors qu'elle était un grand succès à Dogondoutchi, où l'on pratiquait déjà la fumure organique. La cause essentielle est d'ordre climatique: la pluviométrie nettement supérieure de la zone de Dogondoutchi permet de valoriser les engrais sur cultures pluviales, alors que, dans la zone de Tillabéri, la récurrence de saisons déficitaires en pluies entraîne des risques importants de "brûlure" des semis.

3.8. A Dongondouchi, l'architecture institutionnelle mise en place (comités de zone et comité central) semble nettement plus solide, plus stable, et plus fonctionnelle qu'à Tillabéri. Les dépotoirs et la collecte des déchets y ont connu plus de succès, malgré des difficultés persistantes au niveau de l'organisation. Cependant on peut se demander si ce dispositif, soutenu à bout de bras, en vaut la peine, dans la mesure où la collecte et l'épandage des déchets domestiques sur les champs est nettement mieux assurée quantitativement comme qualitativement par une pléthore de charretiers privés indépendants (plus de 500). D'autre part cette architecture est l'objet de certains soupçons et d'une grande indifférence du côté des populations, et représente beaucoup moins qu'il n'y paraît au premier abord un "consensus communautaire".

3.9. Tillabéri connaît une situation catastrophique pour l'eau potable en saison des pluies (le réseau s'alimente dans le fleuve sans décantation), ce qui est considérée par tous comme un problème non pris en charge à régler prioritairement (cf. manifestations sur ce thème).

3.10. A Dongondoutchi, ce sont les inondations récurrentes pendant la saison des pluies (fautes de canalisations) qui constituent un problème prioritaire non pris en charge.

4. Le rôle des municipalités et des associations locales

Points communs

4.1. Les mobilisations collectives épisodiques (journées de salubrité, i.e. balayages collectifs) sont surtout des rituels associatifs ou politiques. Il semble y avoir un certain déclin, malgré une nostalgie des *samariya* et de l'« esprit de quartier » qu'elles incarnaient.

4.2. Cependant, dans un quartier de chacune des deux villes, un groupe dynamique de femmes maintient cette tradition de balayage collectif de façon régulière et spontanée.

4.3. Il y a, en matière d'assainissement urbain, une prépondérance d'opérations de type « cosmétique », autrement dit où la fonctionnalité réelle finale n'est pas l'objectif premier des principaux acteurs locaux, qui privilégieraient plutôt l'apparence, le symbole ou la mise en scène : cf. les actions épisodiques de balayage public évoquées ci-dessus, la désignation de « brigadiers sanitaires » sans moyens d'action, l'existence même d'un service de voirie qui n'en a que le nom, et aussi la demande ou l'offre persistantes de certains équipements malgré leur actuelle inefficacité (cf. construction de latrines publiques).

4.4. Dans les deux cas, les acteurs locaux considèrent que l'hygiène et l'assainissement sont une responsabilité municipale, et que la mairie, malgré des ressources qui devraient être non négligeables s'il n'y avait l'incivisme fiscal et les détournements dans la chaîne de perception, se désintéresse de ce secteur ⁵. Autrement dit, le « manque de moyens » systématiquement invoqué par les responsables municipaux n'est pas une explication suffisante.

4.5. Une absence de transparence peut être relevée au niveau de la discussion et de l'exécution réelle des budgets (lesquels apparaissent donc comme largement fictifs), dans le secteur de l'hygiène et l'assainissement comme dans les autres domaines de l'action municipale. Cette absence de transparence favorise évidemment les rumeurs et soupçons permanents de « détournements ». Par ailleurs, on observe une politisation croissante du thème de l'hygiène et de l'assainissement, sur la base de ces rumeurs, ou pour défendre les réseaux au pouvoir.

4.6. Le désintérêt des municipalités pour l'hygiène et l'assainissement n'est pas seul en cause. Les comportements des populations sont aussi considérés par les acteurs interrogés comme co-responsables de la saleté urbaine actuelle (mauvaises habitudes, manque d'esprit civique, égoïsme et irresponsabilité...). Il ne s'agit pas seulement de « manque d'éducation » des populations (raison habituellement invoquée par les agents d'hygiène et de santé). La « démocratie » à cet égard est souvent critiquée pour avoir favorisé l'individualisme, la perte de toute autorité, le clientélisme...

4.7. Les « sensibilisations » ou « responsabilisations » menées en direction des populations sur les thèmes de l'hygiène et de l'assainissement (de type « éducation pour la santé ») apparaissent comme souvent infantilisantes ou culpabilisantes ; de plus, les acteurs ou les institutions qui les assurent ne montrent eux-même guère le bon exemple...

4.8. Les difficultés au niveau de l'hygiène et de l'assainissement s'insèrent dans des difficultés plus grandes au niveau de la création, de la transformation ou de la gestion des espaces publics au niveau local comme national, associées à l'improductivité et l'inefficacité des services publics ou collectifs. Ainsi, les employés municipaux chargés de l'hygiène et de l'assainissement sont démunis, démotivés, et travaillent peu et mal. Les sanctions sont inexistantes, tant au niveau des personnels de la mairie qu'au niveau des citoyens contrevenant aux règlements sanitaires.

Différences

4.9. A Tillabéri, le maire en place a su, bien mieux qu'à Dogondoutchi, collaborer avec la coopération décentralisée (« jouer » l'alliance avec celle-ci pour prolonger la « rente »

⁵ Il faut rappeler ici que les maires sont des administrateurs délégués nommés par le pouvoir, et qu'il n'y a jamais eu de conseils municipaux élus dans aucune ville nigérienne.

externe qu'elle fournit), et tenter ainsi de bénéficier de la bonne image locale de “ *Jivizi* ” (dont on dit partout qu'ils aident la ville et “ font tout ce qu'ils peuvent ”). Cependant, malgré cet intérêt apparent pour l'hygiène et l'assainissement, qui contraste avec le désintérêt ouvert de la municipalité de Dogondoutchi, les actions réelles de la municipalité de Tillabéri sont faibles.

4.10. Nous avons eu accès aux comptes municipaux à Dogondoutchi, mais pas à Tillabéri.

4.11. Le jumelage entre Juvisy (municipalité et association Juvisy-Tillabéri) et Tillabéri va bien au-delà du seul domaine de l'hygiène et l'assainissement, et s'est depuis 10 ans stabilisé et institutionnalisé (quels que soient en un sens les acteurs aux commandes des deux côtés). Inversement, Orsay s'est désengagé et seule une association de la ville maintient un lien avec Dogondoutchi.

4.12. Les pouvoirs « traditionnels » (chefferies) sont beaucoup moins présents à Tillabéri qu'à Dogondoutchi (où ils ont, semble-t-il, plus ou moins pris en main les comités de zone et favorisé l'accès des leurs aux crédits pour les boeufs et aux charrettes).

3. Dogondoutchi⁶

Introduction

Érigée en chef-lieu de cercle en 1903 au détriment de Matankari, la capitale historique de l'Arewa, la ville de Dogondoutchi a connu une croissance démographique soutenue qui l'a transformée de village (4.865 habitants en 1956)⁷ en gros bourg rural (25.222 habitants en 1994)⁸. À un taux de croissance démographique relativement élevé de 7,4% pour la période 1956-62, a suivi un accroissement plus modéré de la population, qui progresse en moyenne de 3,4% tous les ans selon des données du début des années 1990 (Legros 1993 : 10). L'augmentation de la population et la présence des autorités administratives de la sous-préfecture et de la commune urbaine érigée en 1988 ont engendré une forte croissance de l'espace urbain, lequel, à partir de l'ancien noyau villageois adossé aux flancs de la colline et du marché central, s'est étendu vers les villages de Bozarawa et de Tantchia au Nord, et vers la route nationale, au Sud.

Après 1977, l'expansion de la ville s'est poursuivie vers l'Ouest, dans les zones les plus sujettes aux risques d'inondation. Entre 1960 et 1977, l'Etat a procédé à un réaligement des quartiers centraux, par des expropriations effectuées sans compensation, dans le but de « dédensifier » le centre ville. Plus tard, en 1991, la nouvelle municipalité a restructuré les villages de Tantchia et Bozarawa. Ce processus d'urbanisation rapide n'a pas été suivi, cependant, de l'extension des services comme l'électricité et l'eau potable, et a accentué les problèmes de gestion de l'assainissement et de la voirie, au moment où ces services devenaient une compétence de la municipalité.

La commune urbaine de Dogondoutchi est actuellement répartie en 14 quartiers. Sept villages y sont rattachés administrativement, pour une population totale de 42.512 habitants en 1994⁹.

Malgré une préoccupation pour l'assainissement urbain qui remonte à l'époque coloniale, et des interventions extérieures initiées dans le cadre d'un programme de coopération décentralisé depuis 1991, la situation de l'assainissement urbain à Dogondoutchi demeure problématique : si le ramassage des ordures domestiques a connu des progrès considérables et se fonde sur un montage institutionnel complexe mais assez efficace, la qualité de sa gestion varie selon les quartiers et les saisons. Rien n'est en revanche prévu pour assurer un nettoyage régulier des espaces publics (places, rues), sauf à l'occasion d'initiatives ponctuelles de mobilisation collective, autrefois imposées par un régime autoritaire à des fins d'encadrement, aujourd'hui motivées par la quête de projets et financements extérieurs. Les acteurs impliqués dans la salubrité publique se sont certes diversifiés pendant la dernière décennie, suivant une tendance plus générale qui cherche à établir des relations durables entre collectivités locales et « société civile ».

Mais lorsqu'on enquête sur leurs modes d'organisation et leurs capacités réelles, le portrait qui se dégage est moins flatteur : d'une part, une municipalité à bout de souffle, incapable de tenir ses engagements, éloignée des préoccupations concrètes de la population, en manque de légitimité et préoccupée par sa survie politique ; d'autre part, des structures

⁶ Etude de Giorgio Blundo (enquêteurs : Nana Aïchatou Issaley et Aboubacar Tidjani Alou)

⁷ Source : Legros 1993 : 10.

⁸ Source : Service de l'état civil de la commune de Dogondoutchi.

⁹ Source : Service de l'état civil de la commune de Dogondoutchi.

associatives embryonnaires et fortement appuyées par l'extérieur, contrôlées par des notables de la ville et déconnectées des autres réseaux associatifs spontanés.

En arrière-plan, une population qui, tout en décrivant l'état d'insalubrité de la ville, et bien que véhiculant des représentations normatives claires concernant l'hygiène et la salubrité, adopte des stratégies qui visent essentiellement à l'éloignement des ordures et de la saleté en dehors de l'espace domestique.

Le présent rapport est constitué de trois parties : il s'agira, dans un premier temps, de décrire et analyser l'évolution du paysage institutionnel de l'assainissement à Dogondoutchi. Ensuite, on abordera la question de la salubrité et de l'assainissement des lieux publics. Enfin, on esquissera une analyse anthropologique de la gestion de la propreté de l'espace domestique et des représentations qui lui sont reliées.

Méthodologie de recherche

Entretiens

Le corpus constitué à la fin de cette étape de l'étude se fonde sur des entretiens et des observations exploratoires réalisés dans la première phase collective (ECRIS), et sur une centaine d'entretiens semi-directifs réalisés lors des enquêtes individuelles (fin juillet 2001), pour la plupart enregistrés et transcrits (en phase d'analyse), répartis de la façon suivante :

Groupe stratégique	Nombre d'entretiens
Concessions et usagers (riverains dépotoirs et commerçants)	78
Militants politiques et syndicaux	9
Membres des comités de salubrité, AFVP	26
Autorités coutumières et religieuses	13
Charretiers, vidangeurs et artisans	28
Agent de la municipalité et hôpital	11
Groupements et associations	8
TOTAL	178

Observations menées

- Réunions des comités de salubrité (comités de zones et comité central) ; participation à des réunions avec les charretiers et les bénéficiaires des crédits latrines en juillet 2001 et en février 2002.
- Observation du système de ramassage des ordures au niveau des rues, des aires économiques (marchés et autogare) et des lieux publics (hôpital, mosquées, abattoir, prison).
- Observation de l'équipement sanitaire domestique et des pratiques locales d'hygiène et propreté.

Documentation collectée

- Plan des zones de ramassage des ordures (emplacement des dépotoirs) et sondage pour vérifier leur état d'utilisation et l'efficacité du système de ramassage.
- P.V. des réunions du COTECOM (conseil technique communal qui réunit les divers services des collectivités locales et les principaux acteurs urbains, [chefferie administrative, monde associatif, ONG de développement, organisations professionnelles]).
- P.V. des réunions des comités de salubrité et du comité central (structures mises en place par l'intervention).
- Fiches individuelles de suivi du crédit AFVP pour puisards, latrines et douches.
- Fiches de sensibilisation pour l'adoption de latrines.
- Fiches de suivi du ramassage des ordures
- Recensement administratif de 1997 et 2001.
- État des investissements de la mairie en matière d'assainissement durant la dernière décennie (réalisations effectuées et pourcentage du budget global annuel).

Les acteurs institutionnels de l'assainissement urbain

La municipalité

Depuis 1988, et en attendant la concrétisation du projet de décentralisation, la mairie de Dogondoutchi est gérée par un administrateur délégué, nommé par le pouvoir central. N'étant pas issu d'un processus électif local, et dépendant directement du Ministre de l'Intérieur, qui peut le révoquer à tout moment, le maire jouit d'un statut précaire qui l'expose à la merci des aléas politiques. Ainsi, depuis 1994 (année à partir de laquelle nous disposons de données concernant la mairie), cinq administrateurs délégués se sont succédés à la gestion de la mairie de la ville. Deux d'entre eux ont occupé leurs fonctions pour à peine une année, alors que les autres sont restés chacun deux ans au pouvoir. Cette situation a certainement perturbé la continuité dans les initiatives d'investissement prises par la mairie, et a engendré une gestion tatillonne, permettant le désaveu des décisions prises par les prédécesseurs et favorisant une certaine déresponsabilisation du maire face aux doléances de ses administrés (en particulier en matière de gestion budgétaire).

Les services municipaux de Dogondoutchi comprennent, outre le maire, un secrétaire du maire, un secrétaire municipal (à qui incombe l'ordonnancement des dépenses et le contrôle de la perception des recettes municipales), un receveur municipal (agent comptable qui enregistre les recettes et dépenses municipales), un agent de l'état civil, un responsable des affaires domaniales, un agent voyer, un responsable de l'hygiène et assainissement. La mairie a embauché également deux chauffeurs, cinq manœuvres (à la disposition de l'agent d'assainissement), cinq plantons et le personnel attaché au domicile du maire.

Le budget municipal et les faiblesses de la fiscalité locale

Une analyse rapide du budget de la commune révèle des écarts considérables entre les prévisions et les réalisations (selon les chiffres qui nous ont été fournis). Ces dernières dépassent rarement le taux de 50%, lorsqu'elles ne descendent jusqu'à 20% :

Tableau 1 : taux de réalisation du budget général de la commune de Dogondoutchi

Année	Prévisions	Réalisations	%
1990	58 851 736	35 286 015	59,9
1991	40 908 800	19 768 771	48,3
1992	40 589 929	25 800 182	63,5
1993	42 668 300	23 341 660	54,7
1994	48 404 500	33 244 418	68,6
1995	55 614 932	22 542 500	40
1996	60 302 080	30 054 556	49,8
1997	78 139 537	42 029 340	53,7
1998	86 463 348	17 422 981	20,1
1999	100 621 938	41 978 119	41,7
2000	89 103 815	43 843 957	49,2
2001	145 424 503	76 439 315	52,5

Source : service du plan de la commune de Dongondoutchi

Face à cette incapacité chronique de mobilisation des ressources locales, il n'est pas étonnant que le chapitre des investissements, déjà dérisoire par rapport aux dépenses de fonctionnement (qui couvrent entre autres les salaires des employés municipaux, les remises aux percepteurs, l'assainissement et la voirie publique ainsi que les dépenses de carburant), n'ait été que faiblement réalisé :

Tableau 2 : taux de réalisation du budget d'investissement de la commune de Dogondoutchi

Année	Prévisions	Réalisations	%
1990	7 191 628	6 277 599	87,2
1991	8 585 315	0	0
1992	4 052 336	521 100	12,6
1993	4 103 330	2 053 634	50
1994	8 450 184	6 914 933	80,3
1995	11 720 278	3 030 825	25,8
1996	16 705 840	3 704 797	22,1
1997	33 732 886	19 168 542	56,8
1998	21 197 406	2 847 425	13,4
1999	30 206 601	14 208 951	47
2000	27 766 479	4 543 250	14,9
2001	32 527 397	18 798 487	24,5

Source : service du plan de la commune de Dongondoutchi

Pour essayer de comprendre cette situation, il convient d'examiner les ressources fiscales de la commune de Dogondoutchi : elles proviennent de taxes recouvrées directement par la Mairie et de taxes recouvrées indirectement par l'Etat, qui en reverse 70% dans les caisses communales.

Dans la première catégorie figurent :

- la taxe municipale (700 FCFA par personne) et la taxe de voirie (1.000 FCFA par personne), collectées par les chefs de quartier qui bénéficient d'une ristourne de 10% sur le montant effectivement recouvré ;
- les taxes de marché (100 à 200 FCFA par boutiquier), d'abattage (100 à 200 FCFA par animal), et le droit de sortie (600 FCFA par véhicule et par voyage), perçus par des collecteurs (dont le revenu est constitué par 10% du produit de leurs recettes) ;
- la taxe d'identification des animaux (s'élevant à 200 FCFA pour les petits ruminants et à 500 FCFA pour les bovins), perçue par un agent du service de l'élevage ;
- les frais de gardiennage – fourrière (750 FCFA par animal), les frais de signature pour la duplication des actes d'état civil et de propriété, la location des kiosques à usage commercial (1.500 FCFA par mois), et le produit de la vente des parcelles issues d'un lotissement perçu par l'agent voyer.

En ce qui concerne la deuxième catégorie, elle comprend les patentes et les taxes sur le foncier bâti. Elles sont perçues par l'agent comptable de l'arrondissement et transmises au Trésor de Niamey, qui en reversera 70% à la commune.

Tous les acteurs de la fiscalité locale, tant les autorités coutumières que les agents de l'Etat, soulignent les difficultés rencontrées dans la perception de l'impôt. Les explications diffèrent cependant ; les chefs de quartier et le chef de village sont enclins à justifier l'incivisme fiscal par les difficultés économiques que vit la plupart de la population, laquelle, dédiée essentiellement à l'agriculture et au petit commerce, est fortement dépendante des aléas climatiques qui déterminent l'issue de la récolte. Les autorités coutumières interprètent aussi cette attitude récalcitrante des contribuables par un sentiment d'insatisfaction face à l'incapacité de la mairie à fournir les services de base à la population de la ville.

Quant à la mairie, elle cherche à récupérer l'impôt par le recours à la contrainte (descentes dans les quartiers de délégations composées des autorités coutumières et de leurs gardes, les *dogari*, convocations à la police, etc.). Le maire actuel de Dogondoutchi affirme avoir pris des mesures pour rétablir le budget municipal. Ainsi, suite à des contrôles auprès des percepteurs des taxes de marché, trois des quatre percepteurs en poste ont été licenciés en 2001, pour n'avoir rapporté que 30.000 FCFA par jour alors qu'un seul percepteur, accompagné par le receveur et un agent de police, avait pu réaliser 78.000 FCFA. Deux nouveaux percepteurs, proposés par les partis de l'opposition et de la majorité présidentielle, les ont remplacés. Des contrôles semblables au niveau des postes des gares routières de Barrière et de Tasha ont permis de constater les mêmes fuites sur les taxes de stationnement. Il en va de même pour les taxes de marchés et sur les kiosques, qui ne fournissent que 50% des recettes potentielles.

L'on a tendance, du côté des maires, d'imputer le déficit budgétaire aux faibles rentrées de la taxe de voirie. Or, celle-ci ne représentait en 2000 que 16 millions sur les 89 millions du budget global ; il est donc surprenant que peu d'efforts soient déployés pour récupérer les recettes provenant des patentes et des taxes sur la propriété bâtie, qui, elles, correspondaient à une prévision de 27 millions en 2000 (mais qui dépassent difficilement les 5 millions collectés annuellement).

Le COTECOM

Le comité technique communal (COTECOM) se veut un lieu de concertation et de confrontation entre l'administrateur délégué, les services techniques communaux, les représentants des partis politiques, les syndicats, associations et ONG, ainsi que les autorités coutumières (chef de canton, chef de village et chefs de quartier). Il se réunit annuellement (généralement entre octobre et décembre) pour présenter et évaluer le bilan de l'exercice précédent et pour examiner et approuver le budget de l'année budgétaire qui s'ouvre. Le budget est élaboré par le secrétaire municipal, le coordinateur communal du plan et le receveur, qui s'inspirent généralement du budget de l'année précédente. Après concertation avec le maire et discussion avec les différents services techniques, il est présenté au niveau du COTECOM.

Dans les réunions du COTECOM, le maire préside et donne la parole au secrétaire municipal qui présente les éléments relatifs au budget. Il semble que tous, même les autorités coutumières, peuvent suivre les débats, qui se déroulent en français et en hausa. Les participants peuvent poser des questions concernant le bilan ou la raison de la non-réalisation de certaines prévisions budgétaires, et exprimer des besoins à satisfaire dans les dépenses d'investissement. Ils se plaignent toutefois du manque de transparence qui caractérise le déroulement de la réunion, et de la tendance des autorités à évacuer les débats en rejetant la

responsabilité sur les prédécesseurs. Les membres du COTECOM s'abstiennent souvent de poser des questions, car « on connaît déjà la réponse ». Pourtant, les désaccords concernant l'utilisation des recettes fiscales de l'année précédente ne sont pas rares :

« Même dernièrement on a dit au maire de nous parler de l'impôt de l'an passé. Donc, maintenant il insiste pour qu'on paie l'impôt de cette année. Et celui de l'an passé, qu'a-t-on fait aux pauvres et quel travail a-t-on fait aux pauvres ? Mais il ne nous a pas donné une bonne réponse. Il nous a dit qu'il a fait la route qui mène au cimetière. Nous, on lui a dit non. Que la voie là, c'est la mission qui a donné 100 sacs et a dit aux gens d'aller s'attaquer au travail. Lui, ce qu'il a donné, c'est un tonneau de gasoil et moi je lui ai dit que la voiture ne lui appartient pas, c'est pour la mairie. L'argent peut être pour toi, parce que c'est toi qui l'a réuni. Et il nous a dit qu'il a trouvé des arriérés de 42 ou 43 millions. Je lui ai dit que cet argent des pauvres que nous te versons, ce n'est pas pour régler les dettes. Cet argent c'est pour que tu le déposes, et quand les pauvres diront que voilà le travail que nous voulons qu'on nous fasse, tu le leur fais. Je lui ai dit que nous reviendrons auprès de lui. Il faut que nous sachions d'abord où il a mis l'argent ». (El. B. F., chef de quartier, 13/7/01).

Mais l'impression générale est que le COTECOM est une instance qui sert à entériner des décisions en matière budgétaire déjà arrêtées.

« Tu sais, un pauvre n'a rien à dire, qu'il comprenne ou pas, parce que même si tu dis de ne pas être d'accord, qu'est ce que ça va changer, puisqu'ils ont déjà fait leur programme à l'avance. Un pauvre ne peut qu'écouter ce qu'ils disent. » (M. F., chef de quartier, 9/7/01).

Même l'actuel administrateur délégué, d'ailleurs, admet que le COTECOM, plus qu'une réunion pour ajuster et modifier le budget prévisionnel, est un « lieu où on laisse les gens se décharger ».

Quant au bilan, « ils ne font que nous montrer des papiers », mais il n'y a pas moyen de vérifier la réalité des réalisations. Cela alimente des soupçons de mauvaise gestion :

« Q : Les gens voient-ils concrètement ces réalisations ?

R : Bon, même s'ils ne les voient pas, qu'est-ce qu'ils peuvent faire ? Supposons que toi en sortant de chez moi, tu vas dehors dire que tu m'as donné 100.000 FCFA. Qui va dire que c'est faux ? Donc, comme la personne extérieure n'a pas assisté, alors nous, c'est pas avec nous qu'ils font leurs dépenses et quand ils bouffent l'argent, c'est les papiers seulement qu'ils nous montrent et donc personne n'a à redire » (M. F., chef de quartier, 9/7/01).

C'est que le COTECOM n'est manifestement pas une instance pouvant dissiper le manque de transparence qui caractérise l'action de la mairie aux yeux des administrés : « S'ils nous expliquaient, nous saurions où l'on met notre impôt. Nous, on travaille seulement dans l'obscurité », affirme un chef de quartier (M. H., 14/7/01).

Il y a donc peu de possibilités réelles d'opposition au bilan et aux projets présentés. Le vote final se fait par acclamations, pour attester d'un consensus général. En réalité, souligne l'actuel chef du service communal du plan, les nombreuses réserves et les contestations avancées pendant la réunion sont effacées du procès-verbal final, et les éventuels amendements sont directement inscrits dans le nouveau budget. On préserve ainsi l'exigence de donner l'image extérieure d'un COTECOM qui s'est déroulé dans la sérénité et dont les décisions ont été approuvées à l'unanimité.

Le rôle de la mairie en matière d'assainissement

L'agent d'hygiène et assainissement de la mairie était, avant 1988, rattaché à la sous-préfecture. C'est donc le service d'assainissement de la circonscription médicale qui joue actuellement le rôle qui était le sien à l'échelle de l'arrondissement.

Ce service est chargé de l'évacuation des ordures ménagères et des déchets humains, de l'entretien de la voirie et de l'éducation pour l'hygiène et la santé. Entre 1988 et 1995, son

rôle a été notamment d'organiser le ramassage des ordures par le système du porte-à-porte. Il disposait de cinq manœuvres, chacun étant doté d'une charrette à traction asine, et ayant en charge un des six secteurs de la ville. Initialement, les équipes étaient renouvelées tous les trois mois. Mais vers 1994-95, il devint difficile de trouver des jeunes prêts à ce travail, car les gens déploraient le paiement irrégulier de leur solde. L'on forma ainsi une équipe permanente.

Les charretiers signalaient leur passage par un son de klaxon. Chaque famille était censée entasser les ordures devant la concession. Les charretiers n'avaient pas le droit d'entrer dans les concessions, sauf si le propriétaire leur demandait de l'aider à évacuer les déchets ménagers. Leur tâche n'était pas toujours aisée : il leur arrivait de se faire apostropher par les habitants, contrariés de ce qu'on leur ôte des ordures dont ils souhaitaient se servir. Les ordures étaient ensuite utilisées pour niveler les rues urbaines inondables, ou, cas plus rare, étaient déversées aux environs de la ville, dans les chemins de brousse ou dans les champs (sans toutefois demander l'autorisation du propriétaire ou répondre à une demande précise des cultivateurs). D'après T. D., un ex-manœuvre renvoyé par la mairie car, avec ses collègues, il avait demandé à ce que leur position soit régularisée, le responsable de l'assainissement avait demandé à ce qu'on déverse les ordures dans le champ du chef de canton. Mais ils refusaient généralement de les verser dans des champs privés, pour ne pas être accusés de commercialiser les ordures.

Il fallait trois jours pour qu'un manœuvre puisse ramasser complètement les ordures d'un secteur. Suite à la panne d'une charrette, il fut décidé que les manœuvres travaillent ensemble, quartier par quartier. De cette manière, chaque secteur était débarrassé des ordures en une seule journée, mais la fréquence du ramassage se limitait ainsi à une fois par semaine. Les ordures domestiques devaient ainsi être stockées à la maison pendant plusieurs jours.

Les manœuvres balayaient aussi les deux gares routières de la ville. Ils ont travaillé les trois premières années sans être formellement engagés. Leur salaire était initialement de 15.000 FCFA, porté actuellement à 30.000 FCFA. Après le transfert des compétences du ramassage des ordures aux comités de salubrité encadrés par l'AFVP, les manœuvres de la mairie se sont bornés au nettoyage des aires économiques. Mais, faute d'un suivi régulier de la part de la mairie, leur travail a périclité : deux ânes seulement sont restés en vie, et le travail s'est arrêté depuis presque trois ans. Restent les charrettes et les matériaux de travail. Ils s'occupent maintenant de suivre le camion-benne de la mairie, qui devrait se charger de ramasser les ordures, lorsque les charretiers des comités ne parviennent pas à tout nettoyer.

D'après la convention qu'elle a signée avec l'AFVP et les instances locales de gestion de la salubrité publique (comité central et comités de zone, voir ci-après), la municipalité de Dogondoutchi s'est engagée à fournir une contribution aux activités d'assainissement réalisées par le projet :

- mise à disposition de l'AFVP, en avril 2001, de son responsable de l'assainissement, en tant qu'animateur (ce dernier a d'ailleurs toujours joué un rôle d'interface entre la mairie et l'opération d'assainissement initiée par la coopération décentralisée Orsay-Doutchi et relayée en 1995 par l'AFVP) ;
- subvention annuelle de 250.000 FCFA au comité central (augmentée à 300.000 FCFA pour 2002, puisque le nombre des charretiers a évolué de 12 à 18 en 2002) ;
- mise à disposition de la benne municipale pour le transport des pierres dans le cadre de l'opération latrines-puisards ;
- subvention pour la réalisation de latrines dans les écoles de la ville ;

- versement d'indemnités mensuelles de 15.000, puis 10.000 FCFA à chaque charretier opérant dans les aires économiques de Barrière et Tacha (autogare), etc.

Force est de constater que ces engagements sont rarement respectés : le projet a dû préfinancer de nombreuses réalisations à cause de retards dans le paiement de la part de la mairie, les subventions sont versées au compte-gouttes (en février 2002, la mairie devait au comité central 75.000 FCFA pour l'année 2001), la benne est en panne depuis plusieurs mois¹⁰, etc. L'indisponibilité de la benne, qui aurait dû transporter les pierres nécessaires à la réalisation des puisards, a obligé le projet à louer un camion.

De plus, les charretiers du comité de salubrité de Barrière et Tasha sont rétribués irrégulièrement et au compte-gouttes : en 2000, la mairie les a payés en leur octroyant une parcelle de la valeur de 250.000 FCFA, qu'ils ont vendue et dont ils ont partagé les bénéfices. En 2001, les arriérés de salaires correspondaient à 8 mois, selon le président du comité (mais à 4 mois seulement, selon le maire).

Les justifications invoquées par la municipalité sont la faiblesse des moyens financiers à sa disposition, vu que la collectivité locale, nous l'avons vu, ne parvient à recouvrer annuellement qu'environ 40% des recettes fiscales prévues. Les acteurs du projet estiment cependant que les recettes annuelles sont surestimées, et ont demandé en vain, à l'occasion des réunions du COTECOM, une révision à la baisse du budget pour l'ajuster aux réalités de la fiscalité locale.

Les recettes budgétaires n'étant réalisée qu'à hauteur de 40-50% selon les années, ce sont tous les investissements qui sont revus à la baisse. Le maire voudrait désormais intégrer dans la rubrique « investissement » les dépenses concernant l'hygiène et l'assainissement (hormis les contributions aux comités de salubrité) : mais ceci ne risque-t-il pas d'aggraver encore le sort réservé à ce poste dans le budget communal ?

Les autorités coutumières

A Dogondoutchi, la chefferie coutumière est représentée par le chef de canton de l'Arewa, par le chef de village (le *kona*, deuxième autorité coutumière de la ville) et par les chefs de quartier. A des niveaux administratifs différents, ces autorités jouent un rôle dans la résolution de conflits qui éclatent entre les habitants et, pour ce qui est du *kona* et des chefs de quartier, assistent la collectivité locale dans la perception des taxes municipales et de voirie et touchent à cet effet une ristourne de 10% du montant collecté (cf. le paragraphe sur la fiscalité locale). Le chef de canton, quant à lui, reçoit une remise de 5% sur la perception globale des taxes locales.

Il faut noter que le *kona* actuel a été, avant son intronisation, administrateur délégué de Dogondoutchi en 1997 et 1998. Il n'a pas laissé un souvenir impérissable relativement à sa gestion ; il se tient à l'écart des activités populaires de salubrité et se garde de critiquer ouvertement le maire actuel.

Il conviendra d'analyser plus en profondeur le rôle des chefs de quartier. Cette fonction se transmet en principe par voie patrilinéaire, même si toute nomination passe par une élection locale et est entérinée administrativement. Les chefs de quartiers, au nombre de neuf à Dogondoutchi (auxquels il faut ajouter quatre chefs de village désormais rattachés à la commune), outre le prélèvement du *haraji* (taxes), mobilisent les habitants du quartier pour

¹⁰ On remarquera que le camion-benne, selon les dires d'un fonctionnaire de la mairie, n'était pas seulement utilisé pour appuyer le ramassage des ordures effectué par les manœuvres de la mairie : outre le transport des matériaux pour le rechargement des rues, il était utilisé pour le déménagement des fonctionnaires transférés et était aussi loué à des particuliers pour le transport de matériaux de construction.

les travaux collectifs, comme les séances de balayage, en concertation avec le *kona*. Ils participent également aux séances du COTECOM.

Ils rencontrent souvent des problèmes dans la perception de l'impôt : selon le chef du quartier Agadez, les ristournes sur les taxes collectées sont versées seulement en cas de recouvrement complet. En cas de recouvrement partiel, la différence est déduite de leurs remises. Ce sont eux, en définitive, qui payent la différence :

« L'an passé, quand l'argent n'était pas au complet, il a fallu que je vende une demi-parcelle que j'avais pour compléter et chaque année, c'est nos biens que vous perdons et des fois nous vendons notre récolte pour compléter l'argent de l'impôt. Et l'on ne gagne pas de remise, il n'y en a pas. (...) On est plus coincés que le tam-tam d'aisselle... » (chef du quartier Damago).

Cette situation ne semble pas être isolée, puisque le chef de quartier de Bozarawa a dû, lui aussi, ajouter 300.000 FCFA de ses propres finances pour compléter le recouvrement de la taxe dans son quartier, fixée pour l'année 2000 à 1.300.000 FCFA.

La tâche des chefs de quartier en matière de fiscalité n'est en effet pas aisée ; d'une part, ils ont affaire à des contribuables récalcitrants et mécontents du peu de résultats de la municipalité. D'autre part, ils sont objet de pressions de la part des autorités municipales, qui les accusent de laxisme concernant l'impôt :

« Nous ici en ville, on est pas à l'aise, et là-bas au niveau de l'administration, ils ne nous laissent pas être à l'aise. Dans la ville, quand tu vas pour percevoir l'impôt, on t'insulte, et là-bas à l'administration dès qu'il y a une petite erreur, ils nous disent que vous refusez d'aller récupérer l'argent, vous laissez faire. » (El. B. F., chef de quartier, 13/7/01).

Il est opportun de citer une dernière autorité coutumière, pour le rôle central qu'il joue, nous le verrons, au sein des structures organisationnelles créées par l'AFVP dans le cadre de l'assainissement urbain : il s'agit du *sarkin noma*, le chef des agriculteurs, nommé par le *kona*. À Douthi, il est aussi chef du quartier du même nom. Dans les temps anciens, c'était à lui de décréter le début de la période de semis et de récolte. Élu le 15 octobre 1998, par les chefs de famille des différents quartiers, il est également enseignant d'arabe.

Une action de coopération décentralisée

En 1991 prend forme un projet de coopération entre la ville d'Orsay en France et celle de Dogondoutchi. L'AFVP, forte d'une expérience d'appui similaire dans les villes de Tillabéry et Madaoua, est associée dès 1992 à ce jumelage, en jouant un rôle de « conseiller médiateur ». Dans cette même année, deux missions du comité de jumelage permettent d'établir un premier cadre général d'action, peaufiné en 1993 par une étude-diagnostic réalisée à Dogondoutchi par un étudiant de l'Institut Français d'Urbanisme, stagiaire à l'AFVP (Legros 1993). Ce diagnostic met le doigt sur des carences importantes de la gestion municipale en matière d'assainissement et de voirie : d'une part, la ville est annuellement sujette à des phénomènes d'érosion pluviale, d'inondation de certains quartiers et de stagnation des eaux de pluie ; d'autre part, la gestion des déchets urbains, liquides et solides, est largement déficitaire et pose des problèmes aigus en termes de salubrité et d'hygiène des espaces publics et domestiques. Après une première phase opérationnelle de deux ans, la mairie d'Orsay a dû interrompre sa coopération avec Dogondoutchi à cause de contraintes budgétaires. L'AFVP a alors pris la relève en 1996, épaulée dans certaines opérations par l'association « Echanges avec Dogondoutchi – Niger », basée à Orsay.

Les comités de salubrité

Le dispositif institutionnel issu de cette coopération se présente de la sorte : la ville est répartie en quatre zones (une cinquième zone, correspondant au quartier de Bagdad, est en

cours de formation) chacune étant gérée par un comité. Les comités de zone sont supervisés par un comité central, composé de huit hommes et de deux femmes. Ces structures, appuyées sur le plan technique par deux animateurs locaux (dont un est l'ex-responsable du service assainissement de mairie) et un volontaire de l'AFVP, ont pour rôle de promouvoir des actions de salubrité dans chaque quartier, de sensibiliser la population à l'usage correct des dépotoirs installés par le projet, de recueillir les demandes d'adhésion au crédit latrines et de surveiller le travail des charretiers du projet.

Les membres du comité central, créé en 1999 dans le cadre du transfert de la gestion du crédit latrines et du crédit bovin (voir ci-après) de l'AFVP aux bénéficiaires, ont été choisis parmi les présidents et les trésoriers des comités de zone, à l'issue d'une réunion où chaque comité de zone était représenté par six membres. En principe, les membres du comité central devraient être renouvelés tous les trois ans, mais jusqu'à présent la question n'a pas été abordée. Le comité central disposait en juin 2001 de 1.366.205 FCFA à la mutuelle Saraounia, et ses membres envisageaient d'établir un compte bloqué pour bénéficier d'intérêts bancaires.

Chaque comité (de zone et central) est administré par un bureau, composé d'un président, d'un secrétaire, d'un trésorier, d'un chargé de recouvrement des crédits, d'un chargé du matériel et d'un chargé de l'information. Le comité central a été intégré vers la fin de l'année 2001 par un sous-bureau de femmes, probablement pour introduire la dimension « genre » oubliée durant les premières années du projet. Des observations de réunions du comité et des entretiens ont montré que, pour le moment, le rôle de la composante féminine du bureau demeure flou. Bien que les femmes membres du comité central soient chargées de la communication et de l'information, elles n'ont pas été en mesure de nous expliquer la nature de leurs fonctions. Leur présence se justifie, aux yeux des autres membres du bureau, par l'exigence d'assurer une meilleure sensibilisation à l'assainissement, cette sensibilisation passant surtout par l'animation des femmes. Les réunions avec les autorités sont tenues 4 fois par an. Au cours de chaque réunion, le comité fait le compte rendu des activités réalisées dans le cadre de l'assainissement.

On notera cependant que les instances de direction ont été progressivement contrôlées par les notabilités locales, en particulier les chefs de quartier et quelques personnalités en vue dans les quartiers.

A titre d'exemple, le président et le trésorier du comité central sont respectivement le chef du village de Tanchia et le *sarkin noma*, chef des cultures de Dogondoutchi et chef de quartier ; les présidents des zones III et IV, ainsi que le responsable du matériel de la zone IV, sont aussi en même temps des chefs de quartier ; plusieurs membres des comités appartiennent aux familles du chef de village de Tanchia et du *sarkin noma* (ce dernier jouant le rôle de véritable interlocuteur de plusieurs acteurs, les charretiers en premier).

Cette configuration a été possible par la mise à l'écart progressive de certains membres des bureaux, dépossédés de facto de toute prérogative en matière de gestion : secrétaires qui ne sont plus appelés à tenir les cahiers de comptabilité, trésoriers court-circuités dans la gestion de la caisse, etc. Les membres éloignés de la gestion ont choisi de se retirer en silence, sans en faire état aux responsables de l'AFVP, qui se sont aperçus tardivement des changements intervenus dans la composition des bureaux, si on s'en tient aux listes disponibles au siège du projet, loin d'être à jour.

L'impression générale qui se dégage est celle de comités où la vie associative est peu riche, gérés par des individualités qui sont indiscutablement efficaces, mais sans qu'ils aient réussi, pour le moment, à entretenir un dialogue soutenu avec la population. Ces comités n'ont par ailleurs pas de liens avec les autres structures associatives de la ville.

Ces leaders sont-ils représentatifs de la population ? Si les membres du comité central sont relativement bien connus et estimés en tant qu'individualités, les membres des bureaux des comités de zones ont en principe été désignés par la population de chaque quartier. Selon un des responsables locaux de l'action de l'AFVP, le projet a choisi de ne pas s'immiscer dans les processus décisionnels concernant la formation des bureaux, et n'a remis en cause ni les vœux de l'assemblée concernant la désignation du comité central, ni le choix des habitants des quartiers, qui ont élu leurs chefs coutumiers, malgré son avis contraire. En fin de compte, l'enjeu était d'avoir des interlocuteurs fiables, indépendamment du fait qu'ils étaient ou non des ressortissants des chefferies locales.

La monopolisation des comités par certains a entraîné des dérapages évidents face aux règles de gestion édictées initialement : contrairement à celles-ci, les crédits bovins pour les charrettes de ramassage des ordures sont souvent accordés à des parents (fils, petit-fils, neveux) des responsables des comités, facteur engendrant des difficultés dans le recouvrement des crédits bovins ; la somme de 110.000 FCFA allouée est parfois utilisée pour acheter de jeunes bœufs peu aptes à tirer des charrettes et valant moins cher (par exemple 85.000 FCFA) afin d'empocher la différence ; l'argent de la caisse est emprunté par les membres du comité central (par exemple pour le commerce de céréales) ... Cela pose la question des limites de l'approche communautaire s'appuyant sur le bénévolat ...

En 2002, à l'incitation de l'AFVP, le comité central a entamé une démarche administrative visant sa reconnaissance en tant qu'association. De cette manière, la nouvelle association pourra devenir un interlocuteur crédible à l'égard des interventions extérieures intéressées à appuyer des initiatives locales en matière de salubrité, en vue du désengagement de l'AFVP de la ville de Dogondoutchi. Le comité central sera probablement logé dans les locaux de la mairie. Si cette nouvelle installation devrait permettre, selon les membres du comité, de faciliter les contacts avec les instances municipales, on peut aussi craindre qu'elle ne contribue à identifier, aux yeux de la population, le comité central avec la collectivité locale. Sachant que cette dernière ne bénéficie pas d'une réputation sans faille, le discrédit pourrait vite retomber sur la structure issue de l'opération AFVP.

Il faut toutefois signaler une exception au bilan qui vient d'être dressé. Elle est constituée par le tout dernier comité de salubrité de Bagdad, le seul issu d'une véritable dynamique associative locale. Ce comité s'est structuré autour d'une association féminine composée de 53 membres, dont 33 dédiés au maraîchage. Cette association avait reçu une aide d'une ONG pour le fonçage d'un puits et la construction d'une clôture dans une parcelle attribuée par le maire Kaka Namewa en 1998. Chaque membre verse une cotisation annuelle de 4.000 FCFA, étalée en quatre mensualités correspondant aux mois d'exploitation du jardin maraîcher. Leur groupe a obtenu des distinctions dans des activités spontanées de balayage collectif et a gagné une coupe dans les compétitions organisées par la ville (ce prix, équivalant à 16 sacs de mil et 50.000 FCFA, leur a permis d'acheter du matériel de jardinage) : aussi le projet s'est-il intéressé à cette organisation de quartier. Par son intermédiaire, Bagdad a obtenu la construction de six dépotoirs, vidés par trois charretiers. Les femmes de l'association ont également fait preuve d'initiative grâce à un système de contrôle périodique, effectué dans chaque maison du quartier, visant à sensibiliser les femmes sur l'importance de la propreté domestique. Dès qu'elles trouvent une maison mal entretenue, elles la balayent pour « engendrer la honte de ses propriétaires ». Lorsqu'elles reviennent pour contrôler si leurs consignes ont été respectées, elles appliquent des amendes si la maison n'a pas été nettoyée.

Salubrité et assainissement des lieux publics

La gestion actuelle des ordures ménagères

Le ramassage des ordures dans le centre-ville de Dogondoutchi

Aux débuts de l'implantation de l'AFVP dans la ville de Dogondoutchi, des pourparlers avec un ex-fonctionnaire (censeur du lycée technique national de Maradi retourné à Dogondoutchi en 1988) avaient convaincu les responsables du projet de l'opportunité de réaliser des dépotoirs mobiles, au vu de l'échec de l'expérience des dépotoirs fixes à Maradi. Un système mobile aurait permis de changer aisément l'emplacement si celui-ci s'avérait erroné à l'usage. Mais cette idée ne fut pas retenue dans le projet final.

Les premières expériences de la nouvelle gestion du ramassage des ordures, après que le système mis en place par la mairie ait périclité, datent de 1997, avec la délégation du ramassage à des charretiers privés dans le quartier de Tasha et la construction de quelques dépotoirs dans les quartiers de Konawa et de Guijia (Association « Echange avec Dogondoutchi-Niger » 1998 : 6).

A l'heure actuelle, le système se présente de la sorte : il ne concerne que les quartiers centraux de la ville, à partir du noyau central jusqu'aux quartiers bâtis vers 1977. Les nouveaux quartiers ne sont pas encore concernés, sauf celui de Bagdad, qui a reçu en 2002 six dépotoirs. Quatre zones de collecte ont été identifiées, correspondant à plusieurs quartiers regroupés : zone I (quartiers Sarkin Noma et Damago), zone II (quartiers Guijia Allage et Mayaki), zone III (quartier de Konawa) et zone IV (quartiers Danny et Oubandawaki). Chaque zone dispose de six dépotoirs, qui doivent être vidés par trois charretiers, disposant chacun d'une charrette – benne à traction bovine.

La logique d'emplacement des dépotoirs

Les dépotoirs ont été construits sur financement du projet, l'argent étant géré par le comité central. Les comités de zone ont fourni la main d'œuvre pour le transport des matériaux et la construction. Bien que l'installation des dépotoirs ait été décidée par l'opération en concertation avec les chefs de quartier, la plupart des habitants interviewés ont déclaré ne pas avoir été consultés. Les rares qui étaient informés disent avoir donné leur accord

« Parce qu'on a peur de l'administration. C'est une blanche et l'agent d'hygiène et assainissement qui étaient venus pour dire qu'on fasse, et moi j'ai dit qu'on le fasse. Oui, derrière notre maison.

Q. : Ça ne vous nuit pas ?

R. : Qu'est-ce que j'en sais ? Nous, on est dans l'obscurité. Dans toute la ville, il y en a. N'importe où qu'ils voient qu'ils doivent le faire, ils le font. Donc, que pouvons-nous dire ? Si ça nuit ou si ça ne nuit pas, dans tous les cas, on l'a fait ».

Des entretiens conduits auprès de riverains des dépotoirs (artisans, petits commerçants, propriétaires de concessions) ont en fait révélé que leur emplacement est loin de faire l'unanimité.

C'est le cas de ce commerçant, O. J., dans le quartier Oubandawaki, qui s'est opposé sans succès à la décision prise par le chef de son quartier de construire un dépotoir, l'estimant trop proche de sa maison.

Si personne ne nie leur utilité, les dépotoirs sont souvent réputés trop proches des lieux d'habitation ou de travail : une femme, dont la maison est située à quelques mètres du dépotoir 2 de la zone III, affirme que ce dernier obstrue le passage à tel point qu'une benne, en essayant de se frayer un chemin, a endommagé le mur de sa maison. On peut faire le même constat pour un dépotoir situé dans une place publique de la zone I, construit dans un endroit où l'eau stagne pendant la saison des pluies, et ce malgré les avertissements des riverains qui connaissaient le problème. Pendant les pluies, le dépotoir est inaccessible et lorsque les eaux se retirent, la charrette ne peut pas s'y rapprocher car sa devanture est boueuse.

Les dépotoirs sont souvent à côté de lieux où l'on transforme ou l'on vend des produits alimentaires : moulins à mil (dépotoir dans zone 1), vendeuses de beignets, presse à huile d'arachide, etc. Dans la zone I, on peut même remarquer un dépotoir situé à proximité d'une borne-fontaine. Si, dans certains cas, ce sont les riverains qui se sont installés près du dépotoir après sa réalisation (probablement pour évacuer plus facilement les ordures qu'ils produisent par leur activité), souvent la décision qui a été prise par le chef de quartier et le responsable de l'AFVP n'a apparemment pas tenu compte de facteurs comme l'invasion des eaux pendant la saison des pluies ou la préexistence d'activités commerciales.

L'emplacement joue un rôle crucial : les dépotoirs les plus utilisés par la population se trouvent dans les quartiers centraux, éloignés des champs :

“ Tu vois, par exemple ici, c'est un vieux quartier (quartier Danni), et je te jure qu'il a beaucoup plus d'ordures. Cela s'explique par le fait que les champs des gens du quartier sont loin, ils n'ont que les dépotoirs pour déverser les déchets ”.

Mais en même temps, ces dépotoirs sont ceux qui sont le moins régulièrement vidés, justement à cause de l'éloignement par rapport à l'espace cultivé.

Il suffit qu'ils soient un peu délaissés, pour que les normes sociales de propreté se relâchent et l'on commence à y déverser des excréments humains, des cadavres d'animaux, ou que l'on urine sur ses murs. Pour faire face à ces problèmes, les comités de zone ont désigné des personnes habitant près des dépotoirs, chargées de repérer et réprimander ceux qui contreviennent aux règles d'usage du dépotoir public. Ainsi, ce dernier devient une source de nuisance : dès que le vent se lève, les odeurs dérangent ceux qui se trouvent à proximité.

Des variations saisonnières dans le ramassage des ordures

Pendant la saison sèche (c'est aussi le moment où les dépotoirs sont les plus utilisés, car on balaye régulièrement la maison), et particulièrement à l'approche des opérations de préparation des champs, le ramassage est régulier et il se crée même une situation de concurrence aiguë entre les riverains des différents dépotoirs, et les charretiers (privés et AFVP) autour de l'évacuation des ordures. En effet, de nombreuses familles ne déversent que rarement leurs déchets domestiques dans les dépotoirs, même si ces derniers se trouvent à proximité de la concession. Les déchets sont généralement acheminés dans les champs, après avoir été entassés dans la concession ou devant cette dernière (mais jamais trop longtemps, car ils risquent d'être subtilisés). Dans certains quartiers de Dogondoutchi, sujets à des inondations pendant la saison des pluies, comme celui d'Oubandawaki, les déchets sont tassés devant les entrées des concessions pour empêcher que les eaux pénètrent à l'intérieur. Les déchets peuvent aussi servir à remblayer les dénivellements à l'intérieur et à la devanture des maisons, ou pour renforcer les clôtures en secco¹¹. Certains en arrivent même à refuser

¹¹ Clôtures réalisées avec des tiges de mil.

l'enlèvement des ordures devant leur maison, à l'occasion des journées de salubrité, ou lors du passage des charretiers (B. M., ménagère, 6/7/01).

Lorsque les ordures privées ne suffisent pas à fumer les champs familiaux, certains riverains s'approvisionnent alors directement dans le dépotoir. Malgré le fait que la fumure animale soit considérée comme le meilleur fertilisant, plusieurs agriculteurs ont en effet constaté une hausse substantielle du rendement de leurs champs (parfois augmenté de 50%) après l'apport des déchets domestiques. Mais ce n'est qu'un dernier recours : nos observations montrent que dans les dépotoirs ne sont déversées que les ordures impropres à l'épandage dans les champs.



Photo 1 : les déchets d'un dépotoir

Cette relation forte entre l'évacuation des déchets et leur utilité comme fertilisants explique d'ailleurs le phénomène inverse en saison des pluies, quand les dépotoirs regorgent d'ordures et sont presque laissés à l'abandon. En effet, une fois que les céréales commencent à pousser, l'épandage de la fumure organique devient difficile, et nocif au développement de la plante. Du reste, la plupart des charretiers se consacrent aux travaux champêtres et ne font plus le ramassage régulier des ordures dans les dépotoirs. C'est pour cette raison que les comités ont décidé de réduire la périodicité du ramassage en période de culture (de trois fois par semaine à une seule fois, le vendredi).

Des observations effectuées en juillet 2001, en début d'hivernage, montrent en effet que, sur les 28 dépotoirs des quatre zones et de l'aire économique Barrière, 10 étaient régulièrement vidés et bien entretenus, 10 étaient demi-pleins et souvent étaient partiellement vidés par des particuliers à la recherche d'ordures pour fertiliser les champs, et 8 semblaient avoir été abandonnés, débordant d'ordures, avec leurs environs sales, disséminés d'étrons et sentant l'urine et les charognes. Sept dépotoirs présentaient également un accès difficile, dû à l'ensablement partiel de l'entrée ou au fait que les déchets étaient jetés à sa devanture. En effet, les enfants, à qui incombe la tâche d'évacuer les ordures, n'ont pas la force nécessaire pour les jeter dans le dépotoir, lorsqu'il est plein. On a aussi remarqué que les enfants jouent dans les dépotoirs lorsqu'ils sont vides.



Photo 2 : ordures versées à l'extérieur du dépotoir

Selon plusieurs charretiers, la pratique d'utiliser les déchets comme fumure s'est généralisée à la suite du projet. Avant, on épandait essentiellement du fumier animal, qui était emmené dans les champs soit dans une charrette, pour les plus fortunés, soit dans un sac sur la tête. Désormais, tout le monde transporte du fumier dans son champ :

« Maintenant, si tu vois qu'une personne ne l'utilise pas, c'est qu'elle n'a pas une bête de somme ou bien qu'elle en a une, mais qu'elle ne possède pas de charrette pour le transport du fumier » (O. G., 20/2/02).

Les charretiers des comités de zone

C'est souvent par des liens de parenté qu'ils sont recrutés au niveau des différents comités de zone. Divers exemples ont été recueillis : O. M., dont le chef de quartier est l'oncle maternel ; S. C., petit frère du président du comité de zone II ; M. S., charretier de la zone I, parent du *sarkin noma* ; S. I., qui travaille avec la charrette attribuée à son père, un commerçant fils du *sarkin noma*.

Les charretiers reçoivent un prêt de 110.000 FCFA (porté à 120.000 FCFA en 2002) pour l'achat d'un bovin, à rembourser en 18 mensualités (avec un intérêt de 10%) après avoir versé une garantie de 15.000 FCFA. Ils sont dotés d'une charrette-benne, dont l'entretien et les réparations sont pris en charge par le comité central. La réparation des crevaisons est en revanche assurée par les charretiers. Ils sont censés travailler trois jours par semaine à la vidange des dépotoirs ; pendant les autres jours, ils peuvent utiliser la charrette pour des activités privées.

Ils ne reçoivent pas de salaire pour leur travail : bien que dans un premier temps le projet eût envisagé une prise en charge de leur rétribution par les différents quartiers, les habitants refusèrent, avançant comme argument qu'ils payaient déjà la taxe de voirie et qu'il revenait à la mairie de rétribuer les charretiers. L'intérêt pour ces derniers réside donc dans le fait d'acquiescer un bœuf à crédit, qui sera revendu parfois au double de son achat, et de pouvoir travailler avec la charrette durant les quatre jours libres.

Il faut remarquer que la première équipe de charretiers a été presque entièrement remplacée, pour des raisons liées soit au non-remboursement des crédits, soit à l'irrégularité

de la vidange des dépotoirs. Les premiers bénéficiaires du crédit bovin ont été en quelque sorte les cobayes d'un système qui se mettait progressivement en place. Par ailleurs, c'est grâce à leurs doléances que plusieurs ajustements ont vu le jour : la possibilité de vendre les ordures ramassées, la réduction des jours de travail pendant l'hivernage, la possibilité d'acheter un bœuf moins cher et de garder le reliquat pour financer l'achat du fourrage¹², etc. La plupart des ex-charretiers sont amers, car ils notent que ces améliorations ne les ont pas concernés et que le travail, d'après eux, ne s'est pas amélioré avec leurs remplaçants.

Les problèmes que les charretiers des comités rencontrent demeurent en effet nombreux.

En premier lieu, ils considèrent l'activité comme peu rentable. Au début, les charretiers étaient obligés de verser les ordures dans les champs de quelques notables locaux (le chargé du matériel du comité de la zone IV, en même temps président du comité de l'échange Orsay-Doutchi, et l'actuel chef de village), champs qui étaient proches de la ville et sur lesquels il était, semble-t-il, plus facile d'évaluer le travail réalisé par les charretiers. En échange de ce service, le propriétaire du champ acceptait de faire le tri des ordures provenant des dépotoirs. Le champ était divisé en deux ou trois parties : une parcelle avec les ordures provenant de la collecte des charretiers, une parcelle avec d'autres méthodes de fertilisation, et une parcelle sans épandage. Cela aurait permis, selon les responsables de l'opération, de comparer les rendements. Mais, selon un responsable du recouvrement des crédits des charretiers, on a choisi des champs précis « pour que quand les étrangers viennent, ils voient que c'est là qu'on déverse les ordures ».

Maintenant, les charretiers ont obtenu l'autorisation de vendre les ordures.

« Au tout début, on déposait ça dans le champ de El Bello à côté de la barrière. Cette année, nous avons dit que si c'est comme ça, nous on va arrêter le travail. On leur a proposé de vendre notre déchet à qui l'on veut, comme ça on aura au moins de quoi nourrir nos animaux, et c'est comme ça qu'on a arrêté de verser dans le champ de Bello » (S. B., 22/7/01).

Mais leurs cargaisons sont peu recherchées à cause du sable et des plastiques qu'elles contiennent :

« Ces ordures-là ne sont pas rentables, on ne gagne rien dedans. (...) On n'a pas de clientèle fixe parce que les propriétaires de champs ne sont pas capables d'acheter plusieurs voyages, donc il nous arrive de nous balader avec notre chargement à la recherche de clients, sinon nous le déversons dans la brousse ».

Du reste, selon un usager,

« Le déchet des charretiers privés est meilleur que celui des charretiers de l'AFVP, parce que c'est du fumier alors celui de l'AFVP est plein de plastiques ; même si tu l'emmènes dans les champs, il faut enlever les plastiques et la ferraille, et, d'ailleurs, il faut qu'on prenne des enfants pour le tri, on paye jusqu'à 250 FCFA par personne (...) Le plastique réchauffe les champs, il empêche l'infiltration de l'eau, donc il ne favorise pas le développement du mil, d'ailleurs, des fois, si un plastique bloque le poquet, il ne peut pas y avoir germination. »

Nous avons ainsi recensé seulement 13 chefs de famille ayant établi avec les charretiers des comités un contrat d'achat de leurs ordures pour épandage dans les champs. Mais deux se sont révélés être des charretiers du projet, les autres étant deux commerçants, un tailleur, un infirmier retraité, un chauffeur, un gendarme retraité, un forgeron, un boucher, un enseignant, et seulement deux agriculteurs.

¹² Cette innovation a toutefois été suspendue, car les bovins achetés étaient trop petits et il fallait trop de temps pour les dresser, ce qui entravait la bonne marche de la collecte des ordures. A l'heure actuelle, l'achat des bovins se fait en présence du responsable chargé du matériel pour le comité central, pour des bovins dont le prix avoisine les 120.000 FCFA.

De toute manière, on satisfait la demande des paysans dont les champs sont proches de la ville, pour ne pas fatiguer les bêtes et pour rentabiliser les déplacements. Le prix de chaque cargaison varie entre 300 FCFA, si le champ est proche, et 600 voire 750 FCFA, s'il est éloigné des points de collecte. Un des clients a établi un accord avec son charretier stipulant que le remboursement des échéances du crédit bovin était assuré par le client. Outre les champs proches de la ville, on fait du remblayage avec les ordures, mais pas pendant la saison des pluies, car cela aggrave la saleté de la ville. Le projet est opposé à cette pratique, soutenant qu'elle relève des compétences de la mairie. Il ferme les yeux en revanche sur la pratique de jeter les ordures invendues dans les anciennes carrières de banco.

En deuxième lieu, les charretiers des comités rencontrent des difficultés dans le remboursement régulier des échéances du crédit bovin, et sont parfois obligés de vendre une partie de leur récolte pour y faire face.

« Je leur devais 5 mois d'arriérés et je suis rentré avec 1 sac de haricot, je l'ai vendu à 15.000 FCFA, je leur ai amené 14.000 FCFA, tu vois, on est obligé de le faire, mais je n'ai pas plus de 50 fagots de mil et je ne peux pas le vendre pour leur donner de l'argent, mais qu'est ce que nous allons manger à la maison ? » (I. D., 14/2/02).

Méfiant envers les intermédiaires des comités de zone qui s'occupent de la collecte des remboursements (certains délivraient des reçus tardivement ou gardaient longtemps l'argent avant de le verser au comité central), ils ont choisi de verser l'argent directement au trésorier du comité central, *le sarkin noma*, en court-circuitant le chargé de recouvrement du comité central.

En troisième lieu, certains bœufs sont trop petits, et n'ont pas la force nécessaire pour transporter des cargaisons importantes.

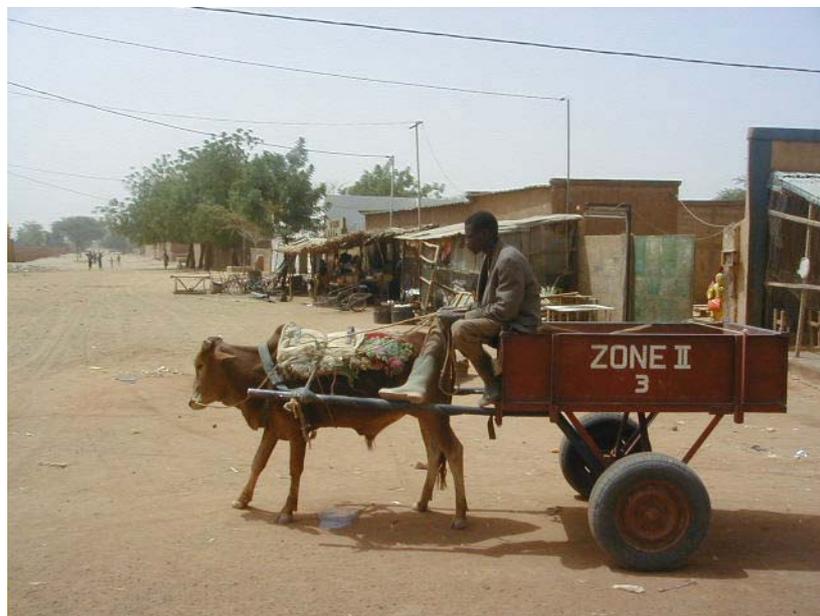


Photo 3 : un charretier de comité et son taurillon

Ce problème est en partie dû au fait que certains charretiers n'utilisent pas entièrement la somme empruntée pour l'achat de la bête, mais dépensent 95.000 ou 100.000 FCFA et gardent le reste pour l'achat de la nourriture. On n'arrive pas à vider les deux dépotoirs d'une zone en une journée, il faut parfois sept voyages par dépotoir, voire plus. Si on a un champ éloigné de la ville, les difficultés s'amplifient. Deux charretiers en étaient à leur troisième

bœuf, car les premiers étaient morts, tombés malades ou s'étaient blessés. Parfois, la vente de la carcasse ou du bœuf malade n'a pas permis de disposer d'une somme suffisante pour l'achat d'un deuxième bovin, et c'est dans leurs fonds personnels que les charretiers ont puisé pour renouveler l'achat.

Une autre difficulté réside dans le fait qu'ils n'arrivent pas à faire respecter les consignes relatives au bon usage des dépotoirs. Les gens jettent n'importe quoi, par exemple des charognes. En cas d'observations ou de réprimandes, " les gens nous insultent ".

« On nous a dit d'amender à 1.000 FCFA tout celui qu'on voit jeter une charogne dans les dépotoirs, mais le social nous empêche d'appliquer ses sanctions » (S. B., 22/7/01).

La raison souvent évoquée est que la population considère les charretiers comme des salariés du projet ; pour cette raison, ils sont tenus de ramasser toutes sortes d'ordures, y compris les charognes et les déchets humains. Les entretiens auprès des riverains des dépotoirs nous ont confirmé qu'ils estiment normal d'y jeter des cadavres d'animaux. Il est à noter aussi que l'absence de tamisage des déchets ménagers provoque l'ensablement rapide des dépotoirs, à tel point que certains contiennent jusqu'à 60% de sable.



Photo 4 : ensablement de la devanture d'un dépotoir

Enfin, l'activité de ramassage entraîne, d'après les témoignages de plusieurs d'entre eux, des problèmes de santé :

« La saleté là nous nuit, surtout en cette période (l'hivernage). Maintenant, quand tu vas le vider, tu sens une chaleur qui se dégage et t'enveloppe, une chaleur qui vient des ordures (...) La chaleur qui se dégage ça rend malade » (M. S., 21/7/01).

Ils consomment du lait pour cette raison (à titre préventif), mais se plaignent de devoir l'acheter eux-mêmes, et voudraient qu'il soit fourni par le projet. Ils ont demandé des visites médicales périodiques, sans réponse.

Il semble que sur un point les comités fonctionnent, c'est-à-dire le contrôle et les sanctions à l'égard des charretiers absentéistes. Plusieurs d'entre eux se sont vus retirer leur charrette et ont été remplacés. Pour la plupart, les charretiers renvoyés ont accepté la décision du comité sans récriminer. D'aucuns nous ont confié pendant les entretiens qu'ils ne

comprenaient pas les raisons de leur remerciement. En particulier, ils contestent que la procédure réglementaire leur ait été appliquée : en premier lieu, le charretier fautif et qui n'a pas su fournir une raison valable de la non-vidange des dépotoirs (les seules justifications admises concernent la maladie de l'homme ou de l'animal, ou une panne de la charrette) doit verser une amende de 1.000 FCFA ; s'il récidive, on lui retire la charrette, et, pendant trois semaines, il devra passer les jours de travail la récupérer auprès du comité central (donc il ne pourra pas l'utiliser personnellement pendant le reste de la semaine) ; c'est seulement après ces deux avertissements qu'on lui retirera définitivement la charrette. Or, au moins trois charretiers nous ont dit avoir été dépossédés de leur charrette sans les avertissements préliminaires d'usage. Selon le responsable de l'équipe locale du projet, les renvois des charretiers sont dus à leur refus de s'acquitter des amendes prévues en cas de négligence.

Le remplacement se fait toutefois en poursuivant la même logique de désignation appliquée à leurs prédécesseurs : le cercle parental. C'est le cas de S. C., petit frère du président du comité de zone II, qui n'avait pas encore commencé réellement son travail un mois après avoir reçu le prêt et avoir acheté le bovin, apparemment malade. Il n'avait pas encore versé la première échéance, sans que personne ne lui en fasse injonction...

Les charretiers privés

Ils ont constitué une association estimée à 500 membres, dont le but était de constituer un organisme de défense des charretiers contre les exactions des agents des Eaux et Forêts ; en particulier, il s'agissait d'empêcher la saisie constante des charrettes lorsqu'elles sont prises en défaut de paiement de la taxe sur le transport du bois. Tout membre paie une cotisation de 100 FCFA.

Les charretiers privés conjuguent leurs activités agricoles avec des services de transport variés : bois, fourrage, évacuation des ordures, eau, effets et matériels nécessaires pour les campements d'hivernage (pendant la saison des pluies, beaucoup d'habitants de la ville vont s'installer à demeure sur les champs, à plusieurs kilomètres ou même dizaines de kilomètres de Dogondoutchi). Ils assurent l'épandage sur les champs des déchets ménagers, les leurs et ceux de leurs clients, pratique qui connaît un grand succès. Les ordures sont versées par les charretiers sur leur propre champ, et aussi sur les champs d'agriculteurs qui en font la demande. Les charretiers privés ramassent aussi les déchets que les femmes laissent à la devanture de leur porte ; en revanche, ils n'ont généralement pas le droit de vider les dépotoirs publics, réservés en principe aux charretiers des comités de zone.

D'après les usagers, la fumure proposée par les charretiers privés est de meilleure qualité que celle apportée par les charretiers des comités de zone. En effet, les privés vendent souvent du fumier provenant de leur propre bétail, mêlé aux ordures ménagères. En revanche, les cargaisons venant des charretiers des comités de zone sont pleines de sachets en plastique et de sable, car il n'y a manifestement pas de tri préalable des ordures (le tamisage préconisé par le projet avant évacuation vers le dépotoir n'est pas respecté) ; en outre, et surtout, les déchets déposés dans les dépotoirs ne contiennent jamais de fumier, gardé précieusement par chaque concession.



Photo 5 : un charretier privé avec sa paire de bœufs

Pourtant, les charretiers AFVP sont moins chers (300 FCFA la cargaison) que les charretiers privés (500 FCFA). Mais les dépenses occasionnées par le tri sur place des déchets provenant des dépotoirs (il faut aussi s'en débarrasser en les brûlant), et la présence de fumier animal chez les privés, fait pencher la balance du côté du service assuré par les privés, qui sont sans conteste les plus sollicités. Un client nous a dit avoir commandé jusqu'à 20 cargaisons de déchets par jours à deux charretiers, un ex de l'AFVP et un autre encore en service, pour une dépense journalière de 3.500 – 4.000 FCFA. Un autre paysan a investi 80.000 FCFA dans les ordures ménagères, en payant un charretier privé à raison de 20 chargements par mois, payés chacun 300 FCFA.

Les balayages collectifs

Dans la localité de Dogondoutchi, la tradition des travaux collectifs champêtres (*gaya*) a été depuis longtemps récupérée par les pouvoirs en place pour promouvoir des séances de balayage collectif, qui mobilisent périodiquement la population des quartiers à l'occasion d'évènements particuliers, comme la visite d'autorités politiques.

La période du régime d'exception, avec l'encadrement dans le cadre des *samariya*¹³, est souvent évoquée à ce sujet. Tout en reconnaissant que la mobilisation populaire était importante et permettait de balayer efficacement la ville, l'on estime que cette mobilisation relevait plus d'un régime militaire qui faisait peur et « embêtait les gens », que d'une préoccupation réelle de la part de la population :

¹³ Les *samariya* étaient des organes de mobilisation des populations, agissant aux niveaux des quartiers, villages et tribus notamment, de la « Société de Développement » mise en place par le régime militaire de Seyni Kountché après le coup d'Etat du 15 avril 1974. Le terme *samariya* reprend le nom traditionnel donné aux organisations de jeunesse en langue hausa. Les *samariya* ont remplacé les organisations de masse du régime Diori (jeunesse RDA et association des femmes RDA), elles s'inscrivaient dans tous les domaines de la vie communautaire. C'est à la même époque que naquit l'association des femmes du Niger (AFN). Les *samariya* furent, dans un premier temps, le « fer de lance » de la Société de Développement. Toute une architecture institutionnelle fut ensuite bâtie, mettant en place des conseils villageois de développement (CVD), des conseils locaux de développement (CLD), des conseils sous-régionaux (CSR), et un conseil national de développement (CND).

« Q : Si nous considérons les différents régimes qui se sont succédés, le régime de Diori, celui de Kountché et actuellement la démocratie, à quelle époque s'est-on le plus préoccupé de la *sabta* ici dans la ville de Dogondoutchi ?

R : Ecoute, je vais te dire, le fait de parler de la *sabta*, c'est maintenant que ça a apparue, qu'on l'a connue. Précédemment, certes on faisait des *share- share* et autres parce qu'il y avait des agents de santé qui effectuaient des contrôles. Ce sont des trucs de colons, c'est différent de ceux de maintenant. Parce que maintenant, c'est une question d'assainir sa ville, d'assainir sa maison, on cherche une renommée, si quelqu'un vient d'ailleurs, qu'il voit comment la ville est. Alors qu'avant à l'époque des Blancs, ce n'était pas pareil. Tout ce qu'il y avait, c'était un contrôleur, s'il trouvait que c'était sale, il cassait à la femme son canari ou bien il faisait autre chose. Mais maintenant tu sais que ces choses-là sont révolues. Maintenant on explique aux gens, on les sensibilise, c'est de toi-même que tu vas faire la chose pour te sentir fier. Ce que tu fais de toi-même et ce que tu fais sous la contrainte ce n'est pas pareil. » (M. H., habitant du quartier Sarkin Noma, 19/2/02).

L'avènement de la commune urbaine a permis de perpétuer cette tradition : le premier maire de la ville, Riba Dan Madam, est souvent évoqué pour avoir promu, pendant son mandat de trois ans, des actions de salubrité, liées à une compétition entre quartiers. On fournissait le matériel de balayage aux habitants et des cadeaux étaient distribués : un sabre, 100.000 FCFA et un boubou au chef du quartier gagnant. L'argent était généralement redistribué entre les participants à l'opération.

La remise des prix est une occasion pour les pouvoirs locaux de rencontrer les administrés, qui apprécient que le maire se déplace et participe aux manifestations. Il faut reconnaître que la participation financière de la mairie est modeste : pas plus de 5.000 FCFA par manifestation. De plus, les responsables municipaux actuels semblent manquer de la légitimité nécessaire pour continuer à rassembler la population. De l'avis d'un chef de quartier,

« De la part de la mairie, il n'y a pas eu beaucoup d'appels au balayage, et même si la mairie fait appel aux crieurs publics, les gens refusent de sortir. Aux réunions, certains chefs de quartiers disent au maire que lui-même n'a pas arrangé son quartier administratif, donc eux ils refusent d'aller dire aux gens de leurs quartiers de balayer aussi. Le maire n'a qu'à commencer par son quartier ! ».

L'organisation des comités de salubrité a repris ce genre d'initiative. Un concours de salubrité a été sanctionné par des prix en 2001 ; le premier prix est revenu au comité de zone Konawa, qui a reçu 25 sacs de mil, le deuxième au quartier Jijiya Allagi, qui a obtenu 15 sacs de mil. Le troisième prix a été attribué au quartier de Dani Oubandawaki (25.000 FCFA), et le quatrième comité gagnant a été Sarkin Noma (25.000 FCFA).

Presque chaque quartier dispose d'un groupement de femmes qui participe aux compétitions. Un crieur public informe les gens qu'une séance publique de balayage aura lieu dans le quartier et donne des informations sur les rues qui devront être balayées et sur le lieu de rendez-vous, généralement la maison du chef de quartier. Chacun amène pelles, rateaux, brouettes et balais. Les charretiers des comités sont mis à contribution pour ramasser les ordures. Les femmes qui ne participent pas à la compétition donnent aux gens des petits pourboires.

L'engouement n'est pas le même partout. D'après une ménagère du quartier Sarkin Noma, « les gens d'ici ne sortent pas beaucoup pour le balayage. Chacun se contente de balayer devant sa maison. Mais les gens de Bagdad, eux, balayent même les espaces publics. »

Il faut aussi remarquer que plusieurs femmes, interviewées au sujet des journées de salubrité, se sont plaintes de ne pas avoir reçu les cadeaux et les aides alimentaires annoncées, ce qui en a découragé plus d'une. C'est le cas de R. H., habitante du quartier Shama :

« Nous, les femmes, nous étions organisées pour balayer le quartier et venir remplir le dépotoir et quand on le vide, on en met encore. Mais maintenant, comme il y a trop d'ordures et que les femmes ne sont pas motivées, on a laissé tomber. Avant, on balayait le quartier chaque samedi.

Q : Pourquoi ne balaie-t-on plus maintenant ?

R : Parce que avant, on faisait une chose qui est le fait de balayer chaque semaine et de verser une cotisation de 100 FCFA par semaine, car c'est mieux que rien. Le maire venait chaque fois voir notre travail et l'a apprécié. Après, on nous a dit qu'il y a des gens qui sont venus pour voir quel quartier est le plus propre. Nous, on a foncé dans le travail et on a gagné 50.000 FCFA et 20 sacs. On a un groupement et les 20 sacs le chef de quartier a dit qu'il ne va pas nous les donner car il ne reconnaît pas notre groupement et nous on est découragé et on a refusé de balayer. Il ne nous a donné que les 50.000 FCFA ».

La gestion des aires économiques (Barrière et Tasha)

En 1996, le projet de coopération de l'AFVP favorise la création d'un comité dans l'autogare et le marché Barrière, pour la collecte des ordures, en collaboration avec la municipalité. Selon le contrat de délégation signé par les partenaires, la mairie était censée fournir au comité deux charrettes et deux ânes et assurer le versement d'une contribution au comité de salubrité pour la rémunération des charretiers, établie à 78.000 FCFA par trimestre. Elle assurait ainsi 90% du salaire des charretiers, le 10% restant à la charge de la population. Le même système fut instauré à Tasha, l'autre autogare. Les charrettes asines étaient censées ramasser les ordures trois fois par semaine, mais le système ne fonctionna régulièrement qu'à Tasha, alors qu'il fut presque abandonné au niveau de la Barrière. La mairie en outre, nous l'avons souligné plus haut, devait des mois d'arriérés aux comités des deux aires économiques.

Dans un premier temps, on installa des paniers de collecte d'ordures, qui s'abîmèrent rapidement et ne furent pas remplacés. Suite à ce constat, un dépotoir fut construit dans chaque aire économique. À Barrière, un deuxième dépotoir vit le jour en décembre 2000. Le comité de Tasha, sceptique au début, décida finalement de construire un dépotoir et de réaliser une douche publique.



Photo 6 : peinture murale sur les murs du marché Tasha

En 2001, le comité de salubrité de Barrière a équipé l'autogare d'un nouveau complexe sanitaire de six latrines et six douches, pour un crédit de 4 millions de FCFA établi auprès de la Mutuelle et impliquant un remboursement mensuel de 150.000 FCFA pendant quatre ans.

Après avoir envisagé les opérations de vidange en recourant à une citerne de Dosso, cette idée a été abandonnée au vu des coûts importants (5.000 FCFA par voyage) et de délais d'attente excessifs. On a donc décidé de réaliser un système d'évacuation direct, concernant à la fois les anciennes et les nouvelles installations sanitaires. Un tuyau en PVC enterré mène les eaux usées dans le bas-fond contigu à l'autogare. Les frais pour la réalisation de ce dispositif s'élèvent à environ 500.000 FCFA, et, bien que devant être pris en charge par la mairie, ils ont été préfinancés par le comité et ont été remboursés en plusieurs tranches au cours de l'année 2001 par la mairie, à hauteur de 311.000 FCFA. Le comité a dû également préfinancer à la place de la mairie les frais des nouveaux raccordements en eau et en électricité (400.000 FCFA pour le raccordement au réseau hydraulique et 500.000 FCFA pour l'électrification, dont 200.000 versés par la mairie).

Chaque mois, le comité verse 30.000 FCFA à la municipalité pour frais de gestion, mais ses membres ont l'intention, face aux défaillances récurrentes de cette dernière, de ne plus verser ce dû, qui sera déduit de la dette contractée par la mairie à l'égard du comité. Le bénéfice mensuel tiré de l'utilisation des douches et des latrines tourne autour de 80.000-100.000 FCFA. Chaque usager paye 50 FCFA pour l'utilisation de la douche et 25 FCFA pour celle de la latrine. L'équipement sanitaire public est géré par un membre du comité qui cède sa place selon une rotation semestrielle.

Le nettoyage de l'autogare est fait à l'occasion de séances de balayage collectif, organisées par le comité de salubrité (sauf pendant la saison des pluies, où ces activités sont suspendues), en plus du balayage quotidien effectué par les commerçants de la place, qui dédommagent les balayeurs. Les ordures sont jetées ensuite dans les dépotoirs dont l'autogare est équipée et sont évacuées par deux charretiers dotés de charrettes asines. La proximité du marché et le flux important de voyageurs empêche toutefois l'efficacité de l'organisation. Le comité envisage la mise en place d'un système d'amendes pour sanctionner ceux qui déversent de l'eau dans la gare ou y jettent des saletés, mais pour le moment aucune décision n'a été prise, en raison d'un désaccord sur les montants de l'amende.

L'organisation du nettoyage du marché hebdomadaire (tous les vendredis) situé à proximité de l'autogare Barrière est supervisée par le responsable du marché (*luma*), un commerçant qui affirme ne pas recevoir de salaire, à part quelques petits cadeaux, des autres commerçants. Selon ses dires, il n'existait avant son arrivée aucune organisation relative à la propreté du marché. Des enfants balayent le marché trois fois par semaine, le lundi, le jeudi et le samedi. Ils sont dédommagés par les commerçants à raison de 10 FCFA (ou 25 FCFA selon d'autres commerçants), qu'ils encaissent directement lors de leur passage dans les emplacements. Les ordures sont ensuite jetées dans le *gebe* (voie de passage des eaux à côté du marché) et brûlées. Ne disposant pas de charrette, c'est le responsable du marché qui de temps à autre prête sa charrette à traction bovine pour acheminer les déchets les plus importants en brousse.

Force est de constater que le marché demeure relativement sale. La plupart des allées sont parsemées de vieux sachets, tiges de mil, déchets de canne à sucre, paille, excréments animaux et humains ; lors de notre visite en début de journée en février 2002 ne semblait pas avoir été balayé la veille. Des petits tas de balayure s'entassaient devant les hangars, dans l'attente que des enfants les transportent dans le kori. Certains hangars étaient plus sales que d'autres, signe, selon certains commerçants, que leur locataire n'avait pas payé le balayeur du

marché. Ce dernier effectuant le balayage à la veille du marché, les commerçants retrouvent leur place sale le lendemain matin, et sont obligés de la nettoyer eux-mêmes ou d'appeler des enfants ou des mendiants pour les aider à évacuer les ordures.

En dehors des jours de marché, la place redevient un terrain vague, où les usagers de l'autogare, profitant de la protection des hangars, viennent se soulager ou prendre leur bain. Les commerçants trouvent donc leurs places souillées par des excréments humains et couvertes de sachets en plastique déchirés.

Cependant, les saletés ne semblent pas gêner outre mesure, et personne ne semble se soucier de maintenir propre le lieu de travail. S'il y a des griefs, ils sont régulièrement adressés à l'encontre de la mairie, puisque c'est elle qui encaisse les taxes de marché. Les plaintes ou les doléances sont dirigées vers les percepteurs, manifestation visible de la mairie. Interrogés sur les mesures qu'ils envisagent prendre pour améliorer l'hygiène de leur lieu de travail, les commerçants répondent qu'ils s'acquittent régulièrement des taxes de marché et des patentes, et estiment donc être en droit d'évoluer dans un espace propre. Selon une pratique observée aussi au niveau de l'espace domestique, la salissure du marché est rejetée, transférée, du centre vers sa périphérie. Il est ainsi aisé de constater que les usagers les plus insatisfaits sont les commerçants auxquels on a attribué les places les plus périphériques.

L'abattoir

Situé antérieurement au cœur de la ville, l'abattoir a été délocalisé dans sa périphérie en 1995, grâce à un financement de 15 millions de FCFA attribué par le FSD. Suite à des négociations entre l'association des bouchers, l'AFVP et la mairie, la gestion de l'abattoir a été déléguée au syndicat des bouchers : un contrat a été signé entre les partenaires stipulant le partage des taxes d'abattage entre la mairie et l'association. L'accord faisait suite à de nombreuses plaintes concernant l'état d'abandon dans lequel la municipalité laissait l'abattoir public.

Les bouchers sont dès lors responsables de la réparation et de l'entretien du matériel. En dehors du 50% des taxes d'abattage, ils perçoivent 100 FCFA pour les bovins et 50 FCFA pour les ovins conduits à l'abattage. Les recettes ont été investies dans l'achat de céréales et d'ovins, mais les résultats économiques semblent mitigés. En 2001, ils avaient dans leur caisse la somme de 400.000 FCFA.

L'abattoir présente de nombreux problèmes, qui restent non résolus pour l'instant :

- le puits tarit régulièrement, à cause d'une faible mise en eau ;
- l'association a dû dépenser 110.000 FCFA pour refaire la dalle de béton pour l'abattage ;
- la clôture en grillage a été mal conçue, elle s'est détériorée et a été partiellement volée ;
- le système d'écoulement du sang des animaux est inefficace, il manque un bassin pour la collecte du sang, et il faut recourir à un enfant qui déverse le sang sur le terrain et le couvre avec de la terre.

La voirie urbaine

Rues

Aucune instance ne s'occupe du nettoyage de la voie publique. Cela relèverait en principe de la compétence de l'agent de l'assainissement de la mairie, mais puisqu'il est détaché à l'AFVP, rien n'est fait. La tâche a été transférée en janvier 2002 à l'agent voyer, responsable pour la mairie de la voirie et du foncier.

La voie publique, réceptacle des eaux usées et de déchets de toutes sortes, est aussi un espace où les habitants entreposent des matériaux divers dans l'attente de les utiliser : tas de fumier, mais également tas de briques et d'argile, à tel point que le passage dans certaines rues est sérieusement entravé. Les agents de la mairie affirment demander régulièrement aux propriétaires de débarrasser la voie publique, mais en vain.



Photo 7 : tas de fumier dans la voie publique

Les voies de Dogondoutchi sont également sérieusement dégradées par l'érosion pluviale : avant la suppression du service des Travaux Publics en 1999, la mairie utilisait leurs engins pour le rechargement en latérite des voies principales. Désormais, le travail d'épandage de la latérite doit se faire manuellement ; il s'agit généralement de l'apport de quelques chargements pour couvrir et consolider les déchets que les privés jettent dans les rues pour les niveler.



Photo 8 : utilisation des déchets pour niveler les rues

Des zones de la ville sont ainsi sujettes à des inondations importantes pendant la saison pluvieuse : il s'agit des quartiers au Nord de la ville, des agglomérations situées sur la route de Loga, des habitations riveraines du grand kori qui traverse la ville, ainsi que des quartiers situés à l'Ouest, en direction de Matankari. Le seul ouvrage pouvant remédier à ce problème est constitué par des caniveaux réalisés derrière l'hôpital par la NIGETIP en 1996, pour empêcher la stagnation des eaux et le ravinement du secteur près de l'hôpital.

Les seules occasions de nettoyage des espaces publics se réduisent ainsi, nous l'avons déjà souligné, aux journées de salubrité organisées par le projet AFVP avec les comités de quartier. Cette activité n'est cependant pas régulière, et des mois peuvent s'écouler entre deux journées de salubrité. Des règlements préconisent que l'on nettoie la devanture de sa propre maison pour au moins trois mètres, mais il n'y a personne pour appliquer les amendes. Parmi les déchets considérés comme étant les plus gênants par la population, figurent les morceaux de sacs de plastique (*leda*). En 2000, la mairie avait pris une initiative consistant à donner du mil en échange de la collecte du plastique, mais elle a été arrêtée.



Photo 9 : le vent transporte les sacs de plastique

D'autres espaces publics peuvent devenir des terrains vagues dans une période déterminée, pour ensuite acquérir de nouveau leur statut normal. C'est le cas des écoles : pendant la nuit et durant la pause de midi des gens pénètrent dans l'enceinte pour déféquer en paix. « On arrive, et on trouve une rangée de six gaillards en train de déféquer ! Ce n'est pas intéressant », affirme un enseignant. Après avoir signalé la situation à la mairie, mais en vain, certaines associations des parents d'élèves ont décidé de construire un logement pour les manœuvres des écoles, afin de surveiller constamment les lieux.

Enfin, la ville manque d'une décharge publique, qui d'ailleurs poserait des problèmes en termes de contrôle et de traitement des ordures. Entre 1986 et 1988, la sous-préfecture avait identifié quelques sites de décharge officiels, mais la mairie n'a pas poursuivi cette initiative.

Koris et caniveaux

Le kori situé derrière l'hôpital est un lieu de production de briques d'argile. Or, plusieurs producteurs de briques ont trouvé dans l'argile des seringues et des aiguilles provenant des eaux usées de l'hôpital.



Photo 10 : fabrication des briques à côté des ordures

Les quartiers périphériques sont particulièrement touchés par l'absence de lieux de décharge officiels et réglementés. C'est le cas du quartier Agadez, situé à proximité de la prison. Chaque matin, des tonneaux contenant les excréments des prisonniers sont déversés à même le sol à proximité des habitations. Malgré les doléances du chef de quartier pour les nuisances endurées par les riverains (odeurs nauséabondes, danger de maladies car les animaux de cour vont s'alimenter sur les lieux) et les vagues promesses de la mairie, rien n'a été fait de concret.

La prison

Située dans le quartier Agadez, à l'est de la ville, la prison verse en effet dans des conditions hygiéniques déplorables. Les détenus, entassés pour la plupart dans deux grandes cellules en banco (il existe d'autres pièces qui sont dépourvues de portail, et dans lesquelles dorment les gardes et quelques détenus « de confiance »), disposent d'une dizaine de litres d'eau par jour, pour se laver et pour boire. L'eau est retirée des cellules à partir de 18 heures, pour empêcher qu'ils s'en servent pour humidifier les murs en banco afin de s'évader.

La prison est également un agent important de pollution. Les seules latrines traditionnelles dont elle dispose sont pour l'usage du personnel et des femmes détenues. Les eaux usées des douches se déversent dans un trou cimenté qui est régulièrement vidé dans le champ de la prison.

Les hommes ne sont pas logés à la même enseigne : ils font en effet leurs besoins dans des tonneaux coupés en deux et enterrés. Ces tonneaux sont chaque matin vidés par les détenus dans le « champ des prisonniers », situé à 500 m. de la maison de détention et à

proximité des habitations du quartier Agadez. Ce champ, limitrophe des habitations du quartier Agadez, avait été octroyé à la prison pour y cultiver du mil par l'ancien chef de canton. Nous avons recueilli de nombreuses plaintes des riverains de la prison, las de supporter les miasmes. Le transport des excréments est une opération pénible et souillante pour les détenus, qui souvent ne peuvent pas se laver convenablement après l'opération de vidange.

Certains détenus contribuent à des travaux d'utilité publique : débroussaillage des environs de la préfecture après l'hivernage, balayage de l'hôpital, enterrement des défunts n'ayant pas de parents, etc.

Le CSI et la maternité

Etablissement censé jouer un rôle central dans l'éducation à l'hygiène (on y organise des séances de sensibilisation à l'hygiène tous les deux à trois jours pour les nouveaux patients), l'hôpital ne brille pas dans ce domaine. Les latrines sont non-opérationnelles car vétustes. Les patients et les usagers utilisent un WC moderne (dont la chasse d'eau ne fonctionne pas) pour uriner. Les enfants défèquent dans la cour du CSI. Seules les latrines du personnel peuvent être utilisées, mais beaucoup d'usagers ne savent pas comment faire, et défèquent à côté des latrines. Des amendes sont appliquées par l'agent d'hygiène pour ceux qui urinent dans la cour de l'hôpital.

Dans l'incinérateur rudimentaire, on brûle les papiers, les compresses, le coton. Pour les seringues usagées, ainsi que pour les objets en caoutchouc (gants et doigtiers), on les brûle dans le ravin situé derrière l'hôpital. Les ordures sont aussi déversées dans le kori et sont brûlées. Mais les cendres et les objets non complètement incinérés sont emportés avec les eaux de ruissellement, et sont retrouvés en aval par les fabricants de briques en banco. En outre, le grillage qui sépare l'hôpital du ravin est percé, ce qui laisse passer des animaux et des enfants qui jouent parmi les cendres et les ordures.

L'hôpital est nettoyé par quatre personnes, un manœuvre qui s'occupe du bloc opératoire, deux matrones et une bénévole. Le nettoyage général a lieu deux fois par mois (avec de l'eau de javel ou du grésil, ou à défaut de l'Omo), en dehors du balayage quotidien des salles et des bureaux (assuré par 4 manœuvres et 2 bénévoles). Le même calendrier est appliqué au bloc opératoire, où l'on opère deux fois par semaine. Le sang est versé dans un lavabo relié à un puits perdu. Le bloc est équipé de deux latrines, utilisées exclusivement par l'équipe du bloc. Leur nettoyage est assuré par tout usager. Les vidanges des latrines se fait dans le kori. L'eau des douches est également évacuée par un tuyau dans un puisard cimenté, qui est vidé par une motopompe vers le ravin.

Le nettoyage de la maternité est assuré par les matrones aidées par les accompagnantes. Le sang des couches est jeté dans les latrines, tandis que les placentas sont donnés aux familles pour les enterrer en ville.

Pour éviter des risques de contagion par les crachats des malades, on vend aux patients et à leurs accompagnateurs des boîtes de Nescafé en guise de crachoir. Les boîtes sont ensuite brûlées. Si les patients crachent ou vomissent par terre, c'est aux accompagnateurs de nettoyer (on leur fournit le produit).

Parfois les femmes des différents quartiers viennent balayer la cour de l'hôpital, à l'occasion de fêtes et des journées de salubrité. Mais on voit des rats dans les locaux.

Les lieux de culte

Nos observations concernent principalement la grande mosquée, même si elles sont généralisables à l'ensemble des lieux de culte de la ville, qui se détachent nettement, pas leur propreté, du reste des espaces publics. Toute mosquée est nettoyée régulièrement par son gardien, qui reçoit pour les tâches de balayage et de nettoyage de la douche la somme mensuelle de 4.000 FCFA. La grande mosquée était dotée par le passé d'une latrine, aujourd'hui inutilisable. Elle était très fréquentée, bien plus que par les fidèles se rendant à la mosquée. La latrine étant en panne, le gardien déplore que tant des enfants que des adultes défèquent la nuit aux alentours de la mosquée ou dans l'espace réservé à la douche. Les autorités religieuses ne fournissent pas les instruments de nettoyage, qu'il a achetés à ses propres frais. Ces outils se réduisent à un balai à long manche et à une brouette. Les eaux usées de la douche se déversent dans la rue, sauf les rares fois où un vidangeur procède gracieusement à la vidange du puisard. Les déchets de la mosquée sont acheminés vers le dépotoir.

Représentations de l'espace et du service publics

Conscients de la saleté de la ville, les habitants oscillent entre l'acceptation de l'état des choses, imposé par une économie essentiellement rurale (« Est-ce que Dogondoutchi est sale ? De toutes les manières, nous ne pouvons pas nous éloigner de notre richesse qui sont nos animaux, que veux-tu qu'on fasse de nos animaux ? », nous dit le chef des bouchers de Dogondoutchi) et le rejet de toute responsabilité sur les autorités politiques modernes et traditionnelles : « la propreté est une affaire des « grands », le maire et le chef de canton (Na Allah Kanna, guérisseur, 16/2/02). Mais c'est en premier lieu la mairie qui est critiquée par le laxisme dont elle fait preuve, afin de ne pas s'attirer les foudres de sa clientèle politique :

« La mairie ne fait pas son travail par peur de blesser les cœurs de ses administrés, cela afin qu'ils ne cassent pas leur parti politique en ne le votant pas. (...) Si aujourd'hui la mairie mettait de côté la politique et faisait correctement son travail, aujourd'hui Douthi allait être propre, surtout si la mairie collait des amendes aux administrés qui ne respectent pas l'hygiène dans la ville. Regardez, ici à Douthi, la mairie ne fait pas son travail à tel point que tu peux voir que la population sème du mil dans la ville, au vu de la mairie, alors que normalement la mairie doit interdire cela de facto. La mairie n'utilise pas son pouvoir, elle fait ce que les administrés veulent » (fils du *sarkin fawa*).

La mairie est aussi considérée comme responsable de la saleté des rues de Douthi, vu l'absence de caniveaux pouvant évacuer les eaux pluviales qui menacent les concessions de certains quartiers :

« Tu vois, si Douthi est sale, la seule raison c'est la mairie. Ici à Douthi, il n'y a pas de caniveaux, donc comment voulez-vous que les gens n'entassent pas les déchets dans les maisons pour lutter contre la stagnation des eaux pluviales ? Tu sais, s'il pleut, tu ne pourras pas venir jusqu'à nous. » (B. M., ménagère).

Cette défaillance à fournir des services publics de qualité est d'autant plus décriée que les gens estiment s'acquitter des impôts sans voir toutefois des résultats concrets. Le recours à des intervenants extérieurs pour obtenir ces services contribue ainsi à délégitimer davantage les autorités municipales :

« On ne voit pas l'utilité de ces impôts que la mairie nous prend, on ne voit pas ce que la mairie nous fait. Tu vois, même les dépotoirs c'est l'AFVP qui les a construits, il n'y a pas de caniveaux à Douthi, donc pendant la saison pluvieuse tout Dogondoutchi est submergé dans l'eau, il n'y a jamais eu de travaux de 1.000.000 F financés par la mairie. Dès que la mairie récupère ses impôts, ils font ce qu'ils veulent de leur argent. » (B. M., ménagère)

« Heureusement que nous avons cette ONG, l'AFVP. Ils fournissent beaucoup d'efforts dans ce domaine. Ce sont pratiquement eux qui font le travail qui normalement revient à la mairie. (...) S'il n'y avait pas l'AFVP, je me demande si on pourrait respirer dans cette ville » (K. N., *kona* de Dogondoutchi).

On attend des autorités plus de fermeté et une capacité réelle d'appliquer les sanctions, seules à même de faire respecter les règles de propreté devant régir tant les espaces collectifs que les espaces domestiques :

« Si la mairie faisait son travail, ses administrés allaient bien se comporter. Je te donne un exemple : si on me dit qu'en deux jours je dois ramasser ce fumier et ces ordures qui sont devant ma concession, sinon on va m'amender ou on va ramasser ça et donner à quelqu'un d'autre, tu penses que je ne me mettrais pas au travail ? Et bien, dès le lendemain, je ramasserais tout, c'est sûr, on sera obligé. Mais malheureusement il n'y a pas ce pouvoir, à mon avis laissez-nous tranquilles et essayez d'attaquer la mairie, c'est elle qui détient tout. » (fils du *sarkin fawa*).

Les habitants remémorent ainsi le temps des contrôles impromptus appelés *larwey* (hygiène des lieux), initiés à l'époque coloniale et poursuivis jusqu'au régime de Kountché, à l'occasion desquels des agents d'hygiène vérifiaient la propreté des canaris et les cassaient s'ils étaient sales ou en mauvais état.

« On regardait dans chaque maison. Les canaris devaient être bien lavés, sinon on te les cassait. La maison était aussi bien balayée. C'était vers 1955. Les Blancs avertissaient les chefs de quartier ou de village que leurs contrôleurs arriveraient, c'étaient des agents de santé. Il y avait toujours des contestations. Car il faut changer l'eau du canari tous les jours, pour empêcher le développement des "fils de l'eau". On te grondait ou on te gardait 24 heures. A cette époque-là, Dogondoutchi était plus propre que maintenant » (B. M., ménagère, 6/7/01).

« Tu sais à notre temps, si on fait le *larwey*, nous sortons les canaris, les calebasses, nous les lavons et le séchons jusqu'à l'arrivée de l'agent de *larwey*. Ce n'est qu'après leur passage que nous pouvons mettre de l'eau dans les canaris, d'ailleurs entre temps, les enfants sont fatigués de pleurer. Pendant la journée de *larwey*, le balayage est bien fait et tous les ustensiles de cuisine sont à leur place. Si par hasard tu laisses l'eau dans le canari, ses agents cassent les canaris.

Q : A quel moment on fait le *larwey* ?

R : On le fait chaque semaine, et tout le monde est au courant de leur arrivée. D'ailleurs ce jour-là tout le monde est au travail, tu sais, on étale tous les ustensiles sur un lit afin que les agents puissent voir si le travail est bien fait.

Q : Est ce qu'ils regardent aussi si le balayage des chambres est fait ?

R : Ils regardent tout, tu sais *larwey* c'est au temps des Blancs c'est pendant le pouvoir des blancs, c'est après ce pouvoir des Blanc que le président Diori Hamani a pris le pouvoir le 3 août 1960 ».

La réforme annoncée de la décentralisation, qui devrait permettre à la population de compter sur un personnel dirigeant élu démocratiquement et plus en phase avec les problèmes et les attentes locaux, suscite également des perplexités, notamment quant à sa viabilité économique. Selon les mots d'un chef de quartier,

« Il faudra attendre pour voir. Sûrement qu'il y aura des problèmes. La mairie actuelle a plus de 20 villages qui lui versent l'impôt et pourtant, elle tourne mal. Si ces 20 villages étaient scindés entre plusieurs communes, je suis sûr qu'il y aura des maires qu'on verra circuler sur des charrettes et ceux qui ont plus de chance auront des vélos. Les nouveaux élus n'auront rien. Ils iront s'asseoir et regarder les quatre murs s'ils ont la chance d'avoir des bureaux même en banco, sinon ils s'assièrent dans des cases et les termites leur tomberont dessus. Le seul bienfait c'est que ça soulagera les pauvres au niveau de l'état civil. »

Plus rares sont les voix qui suggèrent que la propreté de la ville est un problème collectif, interpellant l'ensemble de la population. Ce sont des avis exprimés généralement par des cadres ou des fonctionnaires :

« L'assainissement de la ville, ça incombe aux habitants de la ville. Les habitants de la ville qui doivent se dresser pour assainir leur ville. Quelqu'un ne viendra pas t'assainir ta maison. Par exemple ici c'est chez moi. C'est moi qui doit commencer l'assainissement, si je parviens à quelque chose qui me dépasse, je pourrai demander de l'aide. Mais les débuts des travaux, c'est moi qui devrai les commencer. Ma concession d'abord, puis la devanture de ma maison, si tu fais

la même chose, nous nous rencontrerons peut-être dans la rue, pour la balayer aussi. C'est comme ça qu'on devrait faire petit à petit. Bon mais maintenant, les gens ne se préoccupent pas de ça. Certains le font, d'autres non. Et l'on dit qu'il faudrait attendre l'arrivée des Blancs. Et le Blanc ne viendra pas nous assainir la ville. Certes, si vous faites des efforts, il peut venir vous apporter certaines choses que nous ignorons, dans le cadre de la *sabta* ou bien une assistance matérielle pour faire certains travaux ; mais le gros du travail incombe aux habitants de la ville. Et puis le gros problème, maintenant tu sais, comme nous sommes dans cette ère, on accuse la mairie et l'on dit qu'elle ne fait rien. Et c'est qui la mairie ? Ce sont les gens de la ville qui sont la mairie. Même si tu payes ton impôt là, ce n'est pas une raison pour laisser la mairie et dire qu'elle doit te faire tout, ou bien qu'elle vienne nettoyer la devanture de ta maison, ou bien qu'elle vienne te construire là où tu dois faire tout, ou bien qu'elle construise là où tu dois faire tes besoins. Ce que tu as donné à la mairie, il y a des travaux qu'elle a à faire avec. (...) Actuellement, cette rue-là qui passe devant ma maison, si nous nous levons tous ensemble, nous ne ferons même pas une journée sans avoir tout nettoyé » (enseignant, 16/2/02).

L'espace domestique

L'équipement sanitaire privé

Les latrines et les puisards privés

Les premières latrines à Dogondoutchi remontent à la fin de l'époque coloniale : d'après le chef du quartier Bagdad, la première latrine traditionnelle fut réalisée dans la concession d'un riche commerçant, Moussa Maguero, du quartier Oubandawaki (sur la base des latrines observées au Nigeria), pour faire face au problème de la claustration de ses femmes (*kubli*). Les latrines traditionnelles comportent un simple trou creusé dans le terrain, dont les parois sont renforcées avec des planches de bois ou des briques en argile. Les parois sont parfois crépies avec du ciment et sont ensuite couvertes avec des planches de bois, renforcé éventuellement avec de l'argile, et couvertes de nattes dans lesquelles on pratique un trou. Ces latrines s'affaissaient vite, au bout de quelques années, surtout pendant la saison des pluies.

On remarquera que, dans ce contexte, le besoin de latrines s'est fait sentir non seulement pour améliorer l'hygiène des lieux, mais aussi pour protéger la pureté des mœurs (pour ne pas exposer les épouses à des regards concupiscent et accessoirement pour empêcher des rencontres extraconjugales), et cela tant en milieu islamisé qu'en milieu animiste :

« Puisque les gens ne voulaient pas que leurs femmes aillent au-dehors, ils ont été obligés de faire une latrine, donc je pourrai dire que ce sont ceux qui ont commencé le *kubli* qui ont commencé les latrines. (...) Tu sais avant, même ceux qui pratiquaient le culte de possession disaient que les génies n'aiment pas le *dawda* (fornication) » (H. G., chef de quartier, 15/2/02).

Si les premières latrines datent des années 1950, jusqu'au milieu des années 1980 cet équipement était rare à Dogondoutchi, étant pratiquement l'apanage des fonctionnaires et des marabouts, pour les raisons susmentionnées. Le diagnostic réalisé en 1993 par l'AFVP notait que « la vulgarisation des latrines reste (...) assez limitée (...), dans les quartiers proches de la brousse notamment, où il est d'usage d'aller faire ses besoins. L'investissement dans ce type d'aisance – moderne ou traditionnel – apparaît donc généralement aux yeux de la population comme secondaire, et ce, d'autant plus que l'argent est rare et que construire des latrines est coûteux et délicat, en terrain sablonneux comme en zone d'habitat dense. » (Legros 1993 : 14).

Nos observations, fondées sur un échantillon aléatoire de 40 concessions, réparties dans les principaux quartiers de la ville¹⁴, ont montré que, outre la situation économique de la famille et son statut de propriétaire ou de locataire (ces derniers étant peu enclins à équiper de systèmes sanitaires modernes une concession qui ne leur appartient pas), la proximité de la brousse ou du kori (bas-fond) représente une alternative à la réalisation d'un équipement sanitaire dans la maison.

Près de la moitié des concessions visitées (18) ne disposent pas de latrines, et leurs habitants se rendent dans la brousse environnante ou dans le kori pour y déposer leurs excréments. Parfois, surtout dans le cas des besoins de vieux et enfants, on utilise à domicile des récipients (« tasses »). Ils restent couverts dans la concession (généralement derrière les chambres ou près de l'enclos des animaux) pendant la journée, et c'est la nuit que leur

¹⁴ Il s'agit des quartiers Danni, Bagdad, Agadez, Wadata-Baré, Oubandawaki, Sarkin Noma, Koulki, Yamawa, Shama, Mayaki, Konawa et Guijiya Alajé.

contenu sera versé dans le kori, dans les champs ou dans les dépotoirs. Ce sont les femmes et les enfants qui se chargent d'accomplir cette tâche ressentie toujours comme extrêmement désagréable.



Photo 11 : champ situé en bordure de la ville

10 concessions possédaient des latrines « traditionnelles » et 13 des latrines de facture moderne, dont seulement 6 réalisées par l'AFVP (cf. paragraphe suivant). L'équipement en « douchières » est plus généralisé : une seule concession ne possédait pas d'espace destiné à cet effet, alors que 38 étaient équipées d'une douchière sans dalle cimentée. Une seule concession était dotée d'une douchière avec dalle cimentée réalisée par l'AFVP. Dans une autre concession, les gens se lavaient dans la latrine construite par l'AFVP, car « elle résiste au bain », étant cimentée. On urine dans la douchière, qui est ensuite nettoyée avec de l'eau. Le projet AFVP n'a pas cherché à faire utiliser les latrines à cet effet, les gens urinant généralement à côté de la latrine. On urine dans la latrine seulement si le besoin s'en présente pendant la défécation.

L'évacuation des eaux usées des douches se fait dans 18 concessions directement dans la rue, à l'aide d'une canalisation rudimentaire qui transperce un des murs de la concession. D'autres concessions (7) possédaient un puisard traditionnel à ciel ouvert, tandis que cinq utilisaient un puisard fermé mais non cimenté. Dans une concession, la douche était raccordée à la latrine cimentée. Sur les 10 concessions dotées de puisard cimenté avec dalle, deux seulement avaient eu recours au programme AFVP, les autres ayant été réalisés sur initiative du chef de famille.



Photo 12 : Ecoulement des eaux usées dans la rue



Photo 13 : puisard à ciel ouvert

Le système de vidange des puisards et des latrines s'appuie soit sur des vidangeurs manuels, qui creusent des trous pour déverser les eaux usées et les déchets organiques, soit sur le creusement d'une autre fosse une fois que la première est remplie. Il faut dire que la presque totalité des personnes contactées admet qu'en cas de remplissage, les eaux usées du puisard sont déversées dans la rue. Certains usagers étalent les matières fécales dans un tas, qu'ils couvrent avec de la paille et des déchets afin qu'elles se dessèchent. Ce compost est ensuite utilisé dans les champs familiaux comme fertilisant.

Le coût de l'opération pour la vidange d'un puisard est entre 1.000 et 1.500 FCFA ; pour les latrines, il peut varier entre 3.000 et 5.000 FCFA. Avant de vidanger des latrines, on y verse du gasoil ou de l'huile de vidange, pour atténuer les miasmes. Il est par ailleurs une

pratique répandue de mettre périodiquement des produits dans la latrine, afin de tuer vers et cafards et de réduire les mauvaises odeurs : à cet effet, on utilise du pétrole, de l'huile de vidange, du grésil, des poudres insecticides, des cendres (censées réduire le niveau des liquides), et même de l'eau de lessive.

Le programme de latrinisation de l'AFVP

En 1986, le service assainissement de la ville, rattaché à la sous-préfecture, initia une première campagne de sensibilisation visant la sécurisation des latrines existantes par l'installation de dalles en ciment. Cette opération se concrétisa en 1988-89 par la construction, subventionnée par la mairie, de 130 dalles de fermeture des latrines en béton armé, afin d'empêcher la pénétration des eaux pluviales dans les fosses, première cause de leur érosion et effondrement. À cette période, la mairie prenait en charge le transport et le coût des matériaux de construction (Legros 1993 : 23).

En juillet 1997, le projet de l'AVFP lança un premier test du crédit latrines privées auprès de 10 chefs de famille dans le quartier semi-central de Guijia. Il s'agissait de vaincre la réticence de la part de la population, qui, habituée aux modèles traditionnels en banco, craignait les risques d'effondrement des latrines. Suite à cette expérience, il enregistra une demande de plus d'une centaine de latrines privées : 35 à Konawa, 30 à Sarkin Noma, 30 à Tanchia, 31 à Bagdad et 21 à Bozarawa.

La campagne de latrinisation a donné ses fruits, si l'on considère que depuis le début, 276 concessions ont été équipées de latrines (il n'en va pas de même pour l'opération « puisards » : beaucoup de bénéficiaires ne les ont pas réalisés ni même demandés ; les pannes répétées de la benne de la municipalité y sont pour beaucoup dans cet échec relatif, en ayant entravé l'opération de transport des pierres nécessaires à leur construction).

Les prix accessibles, les facilitations de paiement, la robustesse générale (elles ne s'effondrent pas) sont tous des facteurs qui incitent les gens à s'équiper. Avoir une latrine permet, selon les bénéficiaires, de faire face à de nouvelles exigences sociales (héberger des « étrangers » avec un bon confort, débarrasser la cour des traditionnels pots malodorants, afficher une certaine aisance par un équipement de luxe à un prix abordable) et de confort personnel (pouvoir disposer à tout moment de la journée et de la nuit d'un endroit sûr et discret pour se soulager) :

« Celui qui sent l'envie de se soulager, s'il se trouve qu'il y a un endroit où il peut le faire, et que cet endroit a été bien construit, c'est quelque chose d'une grande utilité dans une maison » (enseignant, 16/2/02).

« La *salanga* (latrine) elle, elle a beaucoup d'utilité. Tu vois, ceux qui n'en ont pas, je vois chaque matin, à l'heure où nous nous rendons à la mosquée, leurs femmes prennent les excréments pour aller les déverser en brousse. Et puis c'est dans un seau qu'elles les déposent et c'est dedans qu'elles passent la journée avec les enfants. Dans toute maison où il n'y en a pas, si tu entres, il y a beaucoup de *wari* (mauvaises odeurs). Et puis si le seau se remplit, elles posent un peu de *takoso* (déchets) au-dessus et elles partent déverser. Et puis, toi-même si tu es dans une maison avec ta famille, même si c'est des maux de ventre qui dérangent la personne la nuit, tu vois, c'est une tracasserie. Ou bien tu reçois un invité qui vient et désire se soulager. S'il te demande où se trouvent les toilettes, tu vois, c'est une grande honte pour un chef de famille » (membre du comité central, 19/2/02).

La ville s'étant agrandie au cours des dernières décennies, la brousse s'est progressivement éloignée de l'espace habité, ce qui fait que :

« Une *salanga* est devenue obligatoire pour nous maintenant. Parce que la brousse est devenue lointaine. Maintenant d'ici, si tu sens la diarrhée, est ce que tu pourras te précipiter pour aller vers les montagnes ? » (J. G., bénéficiaire crédit latrines, quartier Dani, 14/2/02).

« La ville s'agrandit, là où tu pars déféquer, un jour ce terrain disparaîtra, donc tu es obligé de revenir chez toi pour en construire » (H. D., bénéficiaire crédit latrines, 20/2/02).

La latrine permet aussi de « garder la pudeur » : personne ne pourra savoir quand on va se soulager. C'est un facteur très important, car les moments qui précèdent la défécation sont des situations de non-contact social ; celui qui part se soulager ne salue pas les passants, car il n'est pas encore présentable socialement, n'ayant pas encore évacué la souillure de son corps (voir aussi Geest, van der, 1998).

Selon les usagers, le fait d'avoir une latrine préserve aussi du risque de faire de mauvaises rencontres lorsqu'on se rend dans des terrains vagues ou dans les koris pour y déféquer, en particulier au moment du crépuscule : c'est à cette heure et à proximité des lieux de décharge ou des lieux sales qu'on peut rencontrer des génies (*iskosi*) qui peuvent effrayer (*soro*) et engendrer des maladies.

Enfin, la diffusion des latrines est censée protéger contre la propagation des maladies, car elles sont transportées dans les aliments par le vent qui passe sur les excréments. « S'il n'y a pas de *salanga* (latrine), il n'y a pas de *sabta* (propreté) », dit un bénéficiaire du crédit latrines. Généralement, les bénéficiaires sont satisfaits de la latrine. Parmi treize personnes que nous avons interviewées, deux seulement trouvaient que la dalle était un peu trop haute. D'autres déploraient le fait qu'elles sentent mauvais, tout en reconnaissant qu'il s'agit d'un problème commun à ce type d'installations. Certains la possèdent depuis bientôt quatre ans, sans avoir jamais dû la vider.

Tous les quartiers ne sont cependant pas logés à la même enseigne en termes d'équipement sanitaire moderne. Les quartiers périphériques ne ressentent pas le même besoin d'équipement que les quartiers centraux de la ville : à titre d'exemple, le quartier Agadez compte 24 concessions, dont six seulement sont équipées de latrines (trois ayant été réalisées dans le cadre de l'opération de l'AFVP). Nous avons aussi constaté que nombre de petites concessions, érigées sur des parcelles de 200 m², ne disposent pas de place suffisante, selon les dires de leurs propriétaires, pour construire une latrine. Pour d'autres habitants de la ville, l'idée de faire ses besoins dans un lieu fermé et malodorant est tout simplement insupportable.

L'organisation du crédit latrines

Le crédit est accordé par le projet au comité de salubrité de chaque zone, sur la base d'une liste de demandes. Le comité procède à l'achat des matériaux de construction pour l'ensemble des demandeurs. Chaque zone est divisée en blocs, chaque bloc étant sous la responsabilité d'un membre du comité chargé de l'octroi et de la récupération des crédits. Il dispose à cette fin d'une fiche de suivi individuel de chaque bénéficiaire. Après avoir repéré un maçon, effectué la fouille de la fosse pour le puisard et la latrine et fourni pierres, sable et gravier, le bénéficiaire reçoit les matériaux pour la réalisation de l'ouvrage. Au début, la somme à verser pour la réalisation d'une latrine AFVP était de 38.000 FCFA, remboursable en douze tranches mensuelles. Aucune participation individuelle n'était requise du demandeur. Cette absence d'investissement personnel est sans doute à l'origine des problèmes de remboursement qu'a connus la première vague de latrinisation : sans contribution pécuniaire immédiate, les requérants ont eu tendance à se lancer dans le crédit, sans considérer les modalités de son remboursement. Pour les mêmes raisons, certains maçons ayant travaillé dans le cadre de la première vague de latrinisation n'ont jamais été payés par les bénéficiaires. Selon le trésorier du comité central, l'opération datant de 1998, ils ne seront à l'évidence jamais payés.

C'est pourquoi, depuis 2001, le comité central a décidé que chaque demandeur donnerait 5.000 FCFA d'avance au responsable de chaque comité de quartier. Cette somme est remise ensuite au président du comité latrines (A. B., un ex-maçon de la sous-préfecture formé par l'équipe AFVP, et actuellement responsable du matériel pour le comité central) qui la verse à son tour à l'animateur local de l'AFVP. Le coût actuel d'une latrine AFVP s'élève à 43.590 FCFA. Les maçons sont choisis par les chefs de quartier (dans le cas du quartier Konawa, le maçon retenu est un parent du chef de quartier). On les paye 1.000 FCFA pour la dalle, 3.000 FCFA pour la construction de la latrine et 1.000 FCFA pour la douche. On utilise pour la latrine 120 briques en ciment. Le paiement du maçon est déduit de l'avance donnée par les bénéficiaires.

Dans certains quartiers (en particulier Sarkin Noma et Mayaki, habités essentiellement par des agriculteurs), les bénéficiaires ont continué à rencontrer des problèmes de remboursement. La situation est meilleure dans les quartiers d'Agadez et Bagdad, composés d'une population de fonctionnaires et commerçants. Pour faciliter les remboursements, le comité central a décidé de suspendre les versements pendant les quatre mois d'hivernage. Les bénéficiaires pourront payer les quatre mensualités en une seule tranche après la récolte.

D'aucuns se considèrent comme humiliés par le traitement infligé aux retardataires, dont certains ont été effectivement convoqués au commissariat. Interpellés sur ce point, les membres du comité central affirment qu'il s'agit là d'un dernier recours, et que généralement ils préfèrent convoquer une réunion et sensibiliser les bénéficiaires sur l'importance du remboursement régulier du crédit latrines, qui permet de lancer le programme dans d'autres quartiers.

Dans le cadre de l'intervention de l'AFVP, on a établi un contrat oral (par l'intermédiaire du *sarkin noma*) avec le propriétaire d'une Land-Rover, qui transporte une citerne et une pompe, de propriété du comité central, pour la vidange mécanique des latrines. Les frais d'une vidange avec la motopompe se montent à 3.500 FCFA (dont 1.500 vont au comité central et 2.000 au propriétaire du véhicule), portés à 4.000 FCFA en février 2002. Mais depuis le début, outre la vidange des toilettes publiques de la gare, il y a seulement eu deux clients privés qui ont eu recours à ses services. Par ailleurs, il lui est difficile de vidanger les latrines car la trop faible puissance de la pompe permet seulement d'évacuer des déchets liquides et dépourvus de branchages. L'activité se heurte également au problème de l'absence de clients pour le produit de la vidange, qui est versé dans un endroit situé à 200 mètres de la sortie de la ville. La Land-Rover est tombée en panne en février 2002.

La technique utilisée par l'AFVP n'est évidemment pas la seule possible. Des particuliers nous ont montré des latrines privées réalisées avec la technique des puits modernes. On peut citer le cas d'un maçon, B. M., qui a conçu des latrines différentes de celles de l'AFVP. La fosse, construite avec des moules, se trouve au-dehors de la maison, et est reliée à la dalle par un tuyau. Même si elle est plus chère que la latrine AFVP (son coût est estimé à environ 100.000 FCFA pour une profondeur de 4 mètres), elle aurait selon son concepteur l'avantage d'éliminer définitivement les risques d'effondrement et les mauvaises odeurs. Selon ses dires, les animateurs de l'AFVP se seraient adressés aux autorités administratives pour empêcher la réalisation de ces latrines...

La propreté de la concession

Il est à remarquer, d'une façon générale, qu'il y a un certain décalage entre les normes régissant la propreté et l'hygiène dans la maison, au demeurant relativement strictes car mettant en jeu la réputation sociale du chef de famille et de ses épouses, et la pratique réelle. Alors que plusieurs interlocuteurs soulignent que la présence d'animaux rend une maison sale

et affirment la nécessité d'un balayage régulier, on remarque que les enclos des animaux sont souvent à côté de la cuisine, ou que la cour ne semble pas avoir été balayée récemment. La raison invoquée est la petitesse des carrés, qui accueillent souvent plusieurs familles, et la nécessité de garder, surtout pendant la saison des cultures, les animaux près de la concession, pour éviter les vols.

On peut aussi noter que le balayage est cité toujours comme la manière la plus appropriée pour nettoyer les lieux domestiques, et que l'on évoque fort rarement le lavage avec de l'eau, utilisée seulement pour réduire la poussière avant de balayer.

De même, la règle constamment évoquée des deux balayages par jour, le matin et le soir, n'est pas respectée lorsque les femmes s'adonnent à des activités productives (commerce, préparation et vente de nourriture, culture). C'est pourquoi la plupart des femmes, après avoir énoncé la norme, se sont immédiatement excusées de l'état actuel de la concession, prétextant que le jour de la visite de l'enquêteur un événement imprévu avait empêché de balayer convenablement (tantôt la pluie, tantôt les enfants qui salissent aussitôt qu'on a nettoyé, tantôt la fièvre, etc.).

Le balayage et le rangement quotidien sont préconisés à la fois pour éviter les critiques de voisins et visiteurs, et pour être en mesure de repérer immédiatement des animaux dangereux, en premier lieu les serpents. Si l'on veut dresser un ordre de priorité quant aux différentes opérations de nettoyage de l'espace domestique, le balayage des chambres, de la cuisine et de la cour prime sur le nettoyage des douchières et des latrines, lorsqu'elles existent. Une des raisons avancées concerne le coût élevé de l'eau, qui impose de l'économiser.

De toute manière, les opérations de balayage sont censées commencer toujours par les chambres : les déchets et les saletés sont évacués des pièces, dans un mouvement allant de l'espace le plus intime aux lieux « publics » où la vie de la concession se donne à voir, c'est-à-dire la cour. On balaye généralement tôt le matin et le soir, après avoir préparé le dîner. Pour les femmes cloîtrées, cette opération n'est possible qu'aux premières lueurs matinales. Elles ne balayent pas la devanture de la concession. Le balayage du soir est considéré comme étant indispensable notamment pendant la période chaude, où l'on dort dehors.

Les femmes utilisent deux balais différents : pour les chambres, qu'elles soient cimentées ou non, on préfère employer le « balai de cocotier » (*sinsiyar kwakwa*), alors que pour la cour, on a recours au court balai traditionnel en paille, dénommé le « balai hausa » (*sinsiyar hawsa*). À cet endroit, on procède à un balayage léger pour ne pas emporter le sable avec les déchets. Rares sont les femmes qui utilisent le grand tamis (*mararaki*), dont l'usage est répandu à l'Est du pays. Il semble même qu'il ne soit pas facilement repérable à Dogondoutchi. Les rares concessions qui en possédaient un l'avaient acheté lors d'un voyage à Zinder ou à Maradi.

Malgré ces précautions, les ordures domestiques contiennent toujours du sable, comme on peut le remarquer en observant la nature des déchets dans les dépotoirs. Le fait d'emporter quotidiennement du sable pendant le balayage creuse petit à petit le sol de la cour, et crée des dépressions qui sont comblées avec des déchets entassés et recouverts de sable. Le balayage régulier est considéré comme nécessaire, surtout dans les maisons où vivent des animaux domestiques (sinon, on ne peut pas dormir).

Quant à l'endroit réservé aux animaux de basse-cour, il est généralement nettoyé à l'aide d'un râteau, et le fumier est jalousement gardé dans l'attente de prendre la voie des champs. En l'absence de poubelles (*kondon shara*), les déchets domestiques sont généralement entassés dans un coin au fond de la concession : ils seront transportés par des

enfants au dépotoir, si ce dernier n'est pas trop distant de la concession familiale. Quand cela n'est pas possible ou souhaitable, les déchets qui ne sont pas acheminés vers les champs familiaux seront brûlés, enfuis ou entassés à la devanture de la concession en attendant d'être transportés par un charretier dont on louera les services.

Les opérations de balayage s'arrêtent généralement à l'entrée de la maison. Rares sont en effet les femmes qui déclarent entretenir régulièrement la devanture de leur concession, en dépit des règlements municipaux en matière d'assainissement, qui préconisent qu'on nettoie et désherbe dans un rayon de trois mètres autour de la clôture. Cette tâche est confiée aux enfants, les jours où ils ne fréquentent pas l'école.

Après avoir balayé, on fait les lits, on met de l'encens (*ga jiji*) dans chaque pièce, pour éliminer les odeurs désagréables et pour éloigner les moustiques ; ensuite, on fait la vaisselle (*wankin kwanini*, lavage des tasses) et/ou la lessive, et on continue en préparant la nourriture. Il est impératif de bien balayer l'endroit où l'on pose la marmite. Les marmites doivent être lavées et renversées, les ustensiles de cuisine et les gobelets doivent être gardés en lieu propre pour empêcher que les mouches s'y posent. C'est seulement après que les femmes se lavent et s'habillent. Le soir c'est la même chose.

Pour la vaisselle, on utilise deux récipients, l'un d'eau savonneuse et l'autre d'eau claire pour le rinçage. Cette technique, qui permet d'économiser de l'eau (selon la plupart des femmes, un seau voire un demi-seau d'eau suffiraient à cet effet), n'assure pas cependant, selon les ménagères issues des classes moyennes (enseignantes, sages-femmes), une hygiène irréprochable de la vaisselle. Certaines procèdent ainsi à un deuxième rinçage des bols et ustensiles de cuisine. On fait la vaisselle avec du savon traditionnel (*dan kondli*, « le petit rond », provenant de la Côte d'Ivoire, ou le *dan kunkule*) ou avec de la poudre d'Omo. Alors que tasses et intérieurs des marmites sont lavés après chaque usage, l'extérieur des marmites, qui noircit à cause de la fumée, est récuré une fois par semaine à l'aide d'une brosse métallique (*zirigi*).

Pour la lessive, dont la fréquence varie selon qu'il s'agisse des vêtements des enfants (quotidiennement) et ceux des adultes (une à deux fois par semaine), on emploie le savon de Marseille (*dan copro*), qu'on utilise aussi pour l'hygiène corporelle.

Les eaux de lessive et de vaisselle sont généralement évacuées au-dehors de la maison : dans la rue, à la devanture de la concession (25 concessions), en brousse (une concession) ou dans le kori (deux concessions), sauf dans une douzaine de concessions de vaste étendue. Dans ce cas, on choisit un coin de la cour pour y répandre les eaux ménagères usées (dans neuf cas pour la lessive et dix cas pour la vaisselle). Une famille jette l'eau de la lessive dans la latrine (pratique censée atténuer les odeurs) et une autre le fait dans la douche. L'eau du bain des enfants peut en revanche être versée à l'intérieur de la cour.

Représentations populaires de la propreté et de la saleté

La notion de *sabta* (propreté) couvre à la fois les domaines de la propreté corporelle, des lieux domestiques et de l'espace public. Elle est très souvent associée à un corps en bonne santé (*lahiya*), à la fois en tant que cause et signe de cet état de bonne santé. La *sabta*, c'est avoir une maison balayée et rangée quotidiennement, avec une cuisine nettoyée et présentant des ustensiles propres et rangés ; c'est également posséder une latrine chez soi : « sans la latrine, il n'y a pas de propreté » ; c'est aussi l'entretien de la nourriture et de l'eau pour qu'elles soient propres et aptes à la consommation : on préconise ainsi, outre le nettoyage régulier du lieu de préparation des repas, la protection des aliments et de l'eau potable des insectes et de la poussière.

Mais l'hygiène signifie aussi repousser au loin tout ce qui est sale, en dehors de l'espace domestique, sans se préoccuper du lieu où elle sera évacuée, dès lors qu'il est hors des limites domestiques : « l'hygiène, c'est verser au-dehors les eaux sales », nous a dit une ménagère.

Si la propreté est toujours représentée par un endroit dépoussiéré, bien rangé, il faut noter l'insistance sur l'odeur agréable (*kamshi*) comme étant un signe de propreté (des lieux et des personnes). Les odeurs les plus désagréables sont en revanche associées à la saleté, à la putréfaction (*doy*) et à la fermentation (*waari*).

Si la propreté aide à entretenir un bon état de santé et constitue une exigence sociale forte, la saleté (*dawda*) peut à la fois renvoyer à l'univers de la maladie (« la saleté du corps et de la ville engendre les *cutoti*, les maladies ») et du désordre moral. Une personne sale (*kazami*), et qui par conséquent sent mauvais, est objet d'évitement, personne ne veut s'approcher d'elle. Une maison sale, mal rangée, peu entretenue, engendre la honte chez ses habitants.

En définitive, les représentations populaires de la saleté et de la propreté jouent un rôle central dans la définition de l'être humain et de sa place dans la société hausa : comme pour les Akan du Ghana, « la propreté corporelle signifie attrait physique et moral, alors que la saleté symbolise la décadence physique et morale. (...) Dire de quelqu'un qu'il est sale, c'est presque rejeter la personne dans sa totalité. » (Geest, van der, 1998 : 9).

La propreté corporelle

De manière générale, il faut remarquer que la plupart des personnes interrogées au sujet de la propreté corporelle (des femmes en majorité) pensent que, de nos jours, les règles d'hygiène corporelle sont mieux respectées, autrement dit que l'on est plus propre que les générations passées, vivant en milieu rural. On oppose un style de vie rurale, caractérisé par la salissure due aux travaux champêtres et à la promiscuité avec les animaux domestiques et d'élevage, à un style de vie plus citadin, où les nouvelles normes de propreté sont liées aussi bien à des exigences sociales qu'à l'éducation et à la sensibilisation faite par les agents de santé.

Une femme propre, on la reconnaît par l'hygiène de son corps, par la propreté de ses habits, et par une maison bien entretenue. Elle est tenue de se laver au moins deux fois par jour, après la fin de chaque séance de nettoyage et de cuisine (balayage, vaisselle, lessive). Elle doit être tressée, elle doit utiliser le henné, elle doit être parfumée. Les vêtements sont à cet effet parfumés avec des fumigations d'encens. Cette pratique est particulièrement préconisée pour les mères de nourrissons, qui les portent sur le dos et sont ainsi souillées avec les vomissements et l'urine des bébés. Une exception est constituée par les femmes cloîtrées, qui ne se parfument pas pour ne pas attirer les autres hommes.

À l'inverse, une femme sale est aussi une femme négligente, qui s'occupe mal de sa maison et des gens qui l'occupent. Il y a un lien fort entre mauvaises odeurs et saleté corporelle. Les cheveux, tressés, sont lavés très fréquemment par les jeunes femmes, alors que les femmes âgées peuvent ne les laver qu'une fois par mois. Autrefois, les cheveux étaient enduits de beurre de vache, parfumé parfois pour éviter les odeurs ; actuellement, on utilise des pommades cosmétiques. Un homme doit se laver le matin et se coiffer et peigner régulièrement.

Les enfants sont lavés matin et soir, et leur corps est enduit de pommade. « Si un enfant est sale, cela veut dire que sa mère l'est aussi ». Leur tenue est lavée régulièrement, parfois avec l'eau du bain, pour empêcher que les habits, entassés pendant plusieurs jours,

sentent mauvais. Les enfants sont progressivement éduqués aux règles générales d'hygiène personnelle : on leur apprend à se laver les mains dès qu'ils commencent à se nourrir de façon indépendante, on leur apprend ensuite à se laver le visage et les yeux, et ce n'est que vers le début de l'âge scolaire, entre sept et huit ans, que les enfants commencent à prendre leur douche seuls. Jusqu'à l'âge de trois-quatre ans, l'enfant va aux selles dans un pot de chambre, dont le contenu est ensuite déversé dans la latrine, ou sinon dans des terrains vagues ou dans les koris (depuis l'installation des dépotoirs, certaines familles y déversent aussi les excréments domestiques, bien que cela soit interdit). Ensuite, il est initié progressivement à l'usage de la latrine, sous la surveillance de la mère.

Pour l'hygiène personnelle, la plupart des personnes consultées utilise le savon de Marseille, dont l'utilisation a d'ailleurs été largement recommandée par les agents de santé dans les séances de sensibilisation à l'encontre des parturientes.

Hygiène, saleté et maladies

“ Si on dit saleté (*dawda*), cela veut dire maladie (*cuta*) ”. Cette phrase, répétée sans cesse au cours de nos entretiens sur l'hygiène domestique, pourrait laisser supposer l'existence d'un corpus de savoir locaux suffisamment spécialisés et partagés, qui associent de façon relativement précise certaines maladies au manque d'hygiène. Or, il n'en est rien : nous avons généralement affaire à des savoirs hybrides et fragmentés, constitués par un mélange d'étiologies populaires et de bribes de normes modernes d'hygiène véhiculées par les agents d'assainissement et le personnel médical.

Du reste, nos interlocuteurs les plus âgés nous ont rappelé que “ l'hygiène est une affaire de Blancs ”. Pour preuve, affirment-ils, les anciens vivaient longtemps, malgré des pratiques hygiéniques différentes de celles qui sont préconisées aujourd'hui par les agents de santé.

On peut tenter d'organiser ces savoirs diffus de façon provisoire, selon les formes de contact avec les saletés, en esquissant, là où cela sera possible, les modes de transmission des pathologies véhiculées par les ordures ¹⁵.

L'ingestion des saletés à travers l'eau et les aliments

Les aliments et l'eau sales procurent des maux de ventre, de la diarrhée (*gudanawa* ou *zao*) et des vomissements (*amay*). Plusieurs modes de contamination des aliments ont été évoqués : le fait de manger avec les mains sales, le fait de laisser des aliments non couverts pendant la nuit (les toiles d'araignée peuvent tomber dans la nourriture), la formation de larves et de dépôts dans les canaris :

“ Si tu laisses un canari avec de la saleté, des larves se développent dans le canari. Si tu bois cette eau avec des larves dans le ventre, une maladie peut se développer dans ton ventre, et on parle de *zahi* ¹⁶, en fait ce sont les larves ou les araignées qui peuvent tomber dedans qui sont à la base de cette maladie. ” (Na Allah Kanna, guérisseur (16/2/02))

Les insectes, en particulier les mouches, sont aussi considérés des véhicules importants de contamination des aliments :

“ Les mouches qui peuvent tomber dedans, surtout si elles sont passées par une charogne, dès qu'elle pissent dans les tasses ou les nourritures, dès que quelqu'un mange ça, ça devient une maladie. Si c'est d'une charogne qu'elles viennent, la maladie qui a tué cette dernière est transmise

¹⁵ Pour un inventaire des conceptions populaires de la contagion et de la contamination en hausa, cf. Souley, 2003.

¹⁶ Sur *zahi*, cf. Souley, 1999.

à la personne qui a mangé cette pisse de mouche, c'est une maladie qui entraîne un amaigrissement de la personne. ” (Na Allah Kanna, guérisseur (16/2/02)

L'inhalation et les mauvaises odeurs

Le vent est évoqué constamment dans les propos de la plupart des interlocuteurs, qu'il s'agisse de ménagères, de charretiers, ou de marchands : c'est le vent qui empêche de maintenir un lieu propre pendant longtemps, qui transporte poussières, déchets végétaux et plastiques, mais surtout qui constitue un vecteur important de propagation d'odeurs nauséabondes (*tsani*) d'un endroit à un autre : charognes, excréments, odeurs du puisard (*gologo*), etc.

Nous avons déjà rappelé l'obsession populaire pour les odeurs, qui se traduit par l'usage de parfums et d'encens sur les vêtements et dans les lieux d'habitation. Or, il est largement admis que les mauvaises odeurs, lorsqu'on les respire, peuvent engendrer des malaises ou des véritables maladies : on va du rhume (*majina*) ou des maux de tête provoqués par l'inhalation de l'odeur de brûlé (*kari*) qui se dégage de la combustion de déchets où sont mélangés des excréments humains, à la polio, qu'on peut contracter, selon certains, en respirant les odeurs se dégageant des excréments de personnes malades.

Même les équipements modernes peuvent être dangereux : ainsi, des eaux usées des douches émanent des vapeurs qui donnent des maux de tête ou des vertiges (*iska*) ; l'odeur nauséabonde des latrines peut entraîner des blessures dans le ventre. L'urine, en particulier, produit des gaz qui peuvent donner des maladies.

La transmission par la chaleur

Selon un herboriste, le fait de déféquer dans une latrine (*salanga*) expose à des dangers, par la chaleur qui se dégage de la fosse. C'est pourquoi, toujours d'après lui, certaines personnes préfèrent faire leurs besoins dans des pots et déverser ensuite leur contenu dans la latrine.

“ Déféquer dans une latrine peut causer à la personne une maladie que nous appelons *bassul* (...) Lorsque tu pars ouvrir (la latrine), ne vois-tu pas que de la chaleur se dégage ? Bon, si la personne s'y accroupit, cette *cuta* là l'attaque. La *bassul* c'est une *cuta* grave. Elle peut trouver l'anus de la personne, elle fait des trous et des *kurajé* (boutons) ”.

Le remède à cette infirmité consiste en des fumigations avec la poudre d'une plante (*itche*).

Le piétinement et l'enjambement des saletés et des eaux usées

Les propos que nous avons recueilli autour du piétinement et de l'enjambement des déchets solides et liquides (excréments, eaux usées, urine) sont surtout reliés à la rupture de l'état de pureté indispensable à la prière musulmane. Sur le plan de la nosologie populaire, en revanche, c'est surtout le piétinement et l'enjambement des urines humaines qui semble constituer un danger pour la santé : “ Les urines sont plus dangereuses bien sûr, parce que les urines contiennent beaucoup de *cuta* (maladies). Les urines sont plus mauvaises que les fèces ”. Le contact avec les urines d'un malade peut notamment provoquer le *turmi*, ou “ mortier ” du pied (le pied enflé). La contagion n'est toutefois pas certaine, c'est une question de “ sang fort ” (*karhin jini*) ou “ faible ”. En revanche, les urines et les excréments des animaux ne sont pas nocifs pour l'homme. Il faut aussi rappeler que l'absence de propreté corporelle est associée à l'apparition de boutons (*kuraje*) sur le corps, à la gale (*kazwa*) et aux poux (*keya*). On nous a aussi dit que la saleté peut donner la lèpre.

La transmission par les insectes

Les insectes sont aussi régulièrement évoqués comme une source de nuisance et de maladie. Ces représentations semblent avoir essentiellement comme origine les discours des services d'hygiène et des agents de santé. Nous pensons en particulier aux propos concernant les mouches, qui après avoir mangé des excréments se déposent sur la nourriture et la contaminent ; les moustiques (*sabro*), qui prolifèrent dans les tas d'ordures, dans les latrines et douches mal entretenues et dans les flaques d'eau, et transmettent le paludisme (*agana*) ; et les cafards, qui se nichent dans la cuisine, les latrines et les douches.

Les maladies des génies

Certains génies (*iska*), considérés comme des génies " mauvais " (*miyagun aljanna*), sont réputés être attirés par et se nicher dans des endroits sombres, isolés et sales : il s'agit en particulier des décharges sauvages (*jibji*) et des tas d'ordures, des lieux où l'on jette les résidus du vannage du mil (*shoshia*), mais également des endroits où il y a des cendres, des douches et des latrines.

Dans les décharges dans la brousse, surtout au crépuscule, on peut rencontrer un génie, le *son dadji* (vouloir de la brousse), qui attaque les gens et donne une maladie du même nom, dont les symptômes ressemblent à l'épilepsie (*farfadiya*).

Dans les *shoshia*, on peut rencontrer les génies *Yado*, *Gurmunya*, et *Wambey*. Les génies *Malo* ainsi que les génies femmes *Gurance* (handicapées), quant à eux, se cachent dans les cendres ; les *Badosa* se nichent dans les douches, pour effrayer les gens :

" Ils sont plus attirés par les douches, et c'est pour cette raison qu'on demande à tout un chacun d'éclairer une douche avant d'y entrer, car dès que tu l'éclaires, tout ce qu'il y a dedans comme génies va disparaître avant que tu ne viennes, et il est conseillé de laver toujours la douche comme ça les mauvais génies ne s'y réfugieront pas dedans, et c'est pour cette raison que tu vois les gens balayer toujours les douches, tu vois dès qu'on me dit que quelqu'un a des vertiges, je sais qu'il les a contractés à deux endroits : soit à la douche, soit là où on brûle les cendres " (N. A. K., guérisseur, 16/2/02).

Les latrines sont aussi des lieux où l'on peut jeter des talismans pour nuire aux habitants de la maison. C'est pourquoi certains n'acceptent pas de construire des latrines chez eux.

Registres du magique et du religieux

L'islam est associé, dans les propos des dignitaires religieux, à des normes très strictes de propreté corporelle, vestimentaire, et domestique. Mais, plus qu'une préoccupation de type hygiénique, ces normes déterminent des pratiques de purification du croyant pour le préparer aux cinq prières de la journée, à travers le rituel des ablutions. Elles préconisent aussi les pratiques de conservation de cet état de pureté, en indiquant les éléments impurs dont le contact peut " casser " les ablutions.

L'eau revêt une importance capitale dans la purification des lieux et des corps dans l'islam, mais sans lien par ailleurs avec des exigences de nettoyage ou de désinfection :

" Une fois qu'on lave, quelle que soit la chose, l'endroit devient propre. Quelle que soit la souillure, dès que l'on met de l'eau pour la laver, elle disparaît. " (J. G., muezzin de la mosquée du quartier Dani, 14/2/02).

En ce qui concerne les déchets considérés comme les plus souillants, les représentations divergent cependant entre les dignitaires religieux (marabouts, muezzins) et le simple croyant. Pour les premiers, rien ne peut " casser " véritablement les ablutions, sauf les différentes humeurs, saletés et scories sécrétés par le corps du croyant lui-même (*najassa*) :

“ La place de la *sabta* dans la religion, c’est le *tsarki* (toilette des orifices uro-génitaux), et ce qu’on appelle le *tsarki*, c’est de te laver les orifices uro-génitaux après avoir uriné ou déféqué. Si tu te laves ces orifices, lorsque tu t’accroupis, il faut faire en sorte que les urines ou bien les eaux sales ne te souillent pas. Et puis, avant de prier, tu dois faire tes ablutions. Par exemple, si une toilette purificatrice s’impose à toi, par exemple après un rapport sexuel, ou bien après un rêve érotique, alors tu te laves. C’est cela la *sabta* dans la religion. ” (O. G., 20/2/02).

“ Les ablutions, elles, c’est ce qui sort de ton avant ou bien de ton derrière qui les souille, que ce soit un homme ou bien une femme, ou bien si quelqu’un caresse sa femme pour sentir du plaisir, cela souille les ablutions. Ce qui sort du derrière, ces deux choses, il y a le gaz et les fèces. Au niveau du pénis, il y a le *mani* (sperme), le *maziyi* (liquide séminal), il y a le *bawli* (urines). Ils sont au nombre de cinq ” (Mahamadou Ibrahim, 14/2/02).

Pour les marabouts, le fait d’enjamber ou même d’être en contact avec des excréments ou des urines animales (même d’animaux impurs comme le cochon ou le chien) ne compromet pas l’état de pureté acquis grâce aux ablutions. Dans le domaine de l’hygiène de la maison, “ il n’y a pas ce qui casse les ablutions, puisque même les urines, si tu les piétines, tu rinces les pieds seulement ; la même chose pour les excréments ”.

En revanche, les simples croyants établissent généralement une sorte de hiérarchie des déchets, selon qu’ils proviennent d’animaux interdits ou non à la consommation dans l’islam, et s’ils mangent des substances considérées comme sales (*kazamta*, *najasa*) : l’animal le plus sale :

“ C’est le canard, puis viennent les poulets, puisque les autres animaux, bovin et ovins, leurs excréments et leurs urines ne dérangent pas trop, puisque si tu as tes ablutions, tu n’es pas obligé de rincer même avant de faire tes prières, sinon tu peux laver pour ta propre hygiène corporelle. Tu vois, les animaux considérés comme *halala* pour nous, donc que Dieu nous a autorisé à manger, les animaux domestiques, ovins et bovins, les animaux qui ne mangent pas des saletés, ils ne mangent que de l’herbe et boivent de l’eau, les urines et les excréments de ces animaux ne cassent pas les ablutions. (...) L’âne n’est pas autorisé par nous, et puis il mange des excréments humains, donc ses excréments et ses urines sont considérés comme du *najasa*, ils cassent les ablutions ” (M. S., 14/2/02).

Les urines humaines sont considérées par les musulmans comme le déchet organique le plus souillant. Alors qu’il suffit de nettoyer rapidement les fèces avec de l’eau, si les pieds ou les habits ont été souillés, sans que cela oblige à refaire les ablutions, les urines sont considérées comme très dangereuses, car “ elles pénètrent dans le corps de la personne jusqu’aux os ”.

Les règles de propreté corporelle et de propreté des lieux de culte s’appliquent également au culte des génies : “ s’il n’y a pas d’hygiène, il n’y a pas de génie ”, affirme le chef du culte de possession bori de Dogondoutchi. Les odeurs nauséabondes repoussent aussi les génies, bien que ceux-ci puissent « posséder » une personne sale.

La notion de *dawda*, saleté, est aussi utilisée dans le sens d’impureté morale, par un guérisseur (*bokanci*) adepte du culte *bori* : une femme qui commet l’adultère est une femme *dawda*. Une femme *dawda*, ayant commis l’adultère, n’aura pas de génie avec elle.

Le manque d’hygiène rend inopérants les talismans, tout comme le fait de rentrer dans une latrine ou de toucher ou enjamber de l’eau de vaisselle.

Conclusion

Même dans une ville moyenne comme Dogondoutchi, ayant connu un processus d'urbanisation récent et caractérisée par une économie fortement tournée vers l'agriculture et l'élevage, l'assainissement – de l'espace public et de l'espace domestique – est désormais un enjeu qui mobilise et met en relation des acteurs différents : municipalité, coopération décentralisée, ONGs, comités de salubrité, groupements féminins, chefs de quartier, etc.

Tous n'attribuent cependant pas la même signification au thème de la salubrité publique, ni ne défendent les mêmes intérêts.

Pour les collectivités locales, dont on peut rappeler la profonde déconnection par rapport aux attentes de la population en matière de voirie (des quartiers entiers sont inondés, voire impraticables, pendant la saison pluvieuse) et de propreté des lieux publics, l'intervention de la coopération extérieure a permis de déléguer (d'aucuns pourront dire se débarrasser) ce lourd fardeau à des comités locaux de gestion, après quelques années de tentatives qui ont brillé par leur inefficacité et leur inadéquation. Cette délégation d'une fonction considérée comme de plus en plus vitale par l'ensemble de la population et ses leaders coutumiers s'est retournée cependant contre la mairie elle-même : le succès relatif (car soutenu de façon substantielle par l'AFVP) de certaines activités d'assainissement a amplifié, aux yeux des habitants, le discrédit d'une autorité municipale délégitimée et paralysée par l'incivisme (ou la grève) fiscal, par une gestion dysfonctionnelle et clientéliste, et par la petite corruption des percepteurs. A la veille de la future décentralisation, la mémoire laissée par la période des administrateurs délégués pourrait engendrer une volonté collective de reconstruire la politique locale sur de nouvelles bases, tout comme elle pourrait au contraire avoir hypothéqué d'ores et déjà son développement ultérieur.

Sur le versant de la " société civile ", les comités créés par l'intervention extérieure ont montré une bonne capacité d'innovation sur le plan de l'organisation, par des réajustements - souvent informels et non-contrôlés par l'AFVP – qui leur ont permis de consolider des actions dont le bilan global est plutôt positif : le ramassage des ordures domestiques et le programme de latrinitisation. Cependant, le premier volet tient son relatif succès (n'oublions pas que les dépotoirs ne sont pas tous vidés régulièrement et que le ramassage varie fortement selon les saisons et les quartiers) de s'être greffé sur des pratiques agricoles et culturelles préexistantes, et laisse en suspens des questions essentielles quant à sa pérennisation. L'engagement des membres des comités et des charretiers sur la base du bénévolat est-il durable, surtout en prévision du départ de l'AFVP ? Comment accepter encore longtemps l'absence d'une décharge publique, qui compléterait une filière pour le moment tronquée, qui aboutit à ce que la ceinture des champs entourant la ville soit envahie par les déchets plastiques et métalliques ?



Photo 14 : déchets dans un champ

L'intervention volontariste de l'AFVP, qui s'est étalée sur une décennie, n'a pas transformé de façon substantielle une conception populaire de l'hygiène et de la propreté qui sépare nettement l'espace privé de l'espace public : le premier doit être nettoyé régulièrement pour des raisons de confort et de réputation sociale (mais pas au-delà de la devanture de la concession), alors que le deuxième demeure le réceptacle des ordures domestiques, et n'est assaini qu'à l'occasion d'injonctions des autorités ou des organismes de développement, ou à des moments rituels forts où l'idéologie de la participation collective se déploie (balayages collectifs, journées de salubrité, groupe particulièrement dynamique de femmes d'un quartier, etc.).

Malgré certains efforts décrits dans ce rapport, la population continue à cohabiter avec la saleté, à la fois dans les lieux publics et domestiques : les animaux vivant dans les concessions, les activités commerciales et artisanales à domicile, le manque de moyens financiers, un habitat à caractère encore rural, déterminent une conception plus curative que préventive du nettoyage (d'où l'échec des poubelles installées dans les aires économiques). La propreté ne règne que par moments, dans un milieu où l'on côtoie la saleté et l'on s'en accommode. L'image de femmes s'adonnant à des activités de transformation, vente, et conditionnement de produits alimentaires à proximité de dépotoirs malodorants et regorgeant d'ordures résume d'une certaine façon le chemin qui reste à faire dans les politiques d'hygiène et d'assainissement locales.

4. Tillabéri¹⁷

1. Méthodologie

La méthodologie de l'enquête à Tillabéri est la même que celle exposée plus haut.

Entretiens menés à Tillabéri

Groupes stratégiques	Nombre d'entretiens
Ex-membres du comité de jumelage et de l'Association de Développement de Tillabéri (ADT), comités de quartier et associations de quartier	20
Autres associations : Mutuelle des Jeunes, associations féminines et groupements, associations de ressortissants étrangers...	7
Sous-préfecture (2), mairie (5), manœuvres de la municipalité (9), brigadiers sanitaires (6), agents d'hygiène (8)	30
Equipe opérationnelle du projet Juvisy	5
Filière économique H&A ¹⁸ (fournisseurs, maçons, vidangeurs)	5
Autorités coutumières et chefs de quartier	9
Usagers des services municipaux (marchés, latrines, caniveaux, etc.), ménages des différents quartiers	50
Religieux et guérisseurs	5
Total	131

Observations réalisées

- Nettoyage du marché
- Séance de réunion du comité technique communal (COTECOM) axée sur les projets de l'année budgétaire 2002
- Utilisation des latrines les jours de marchés
- Journée de salubrité de l'hôpital de Tillabéri
- Utilisation quotidienne des dépotoirs

Documentation collectée

- Archives de l'ADT (courriers, procès verbaux, carnet de bord des réunions, etc.)
- Archives d'arrondissement
- Documents de projets AFVP (conventions, documents techniques sur les latrines et puisards, évaluations annuelles, rapports d'activités trimestriels, rapport d'évaluation 1999)
- Bulletin interne d'information de l'Association Juvisy-Tillabéri (basée en France) année 1995
- Cf. bibliographie

¹⁷ Etude de Eric Komlavi Hahonou (enquêteurs : Younoussi Issa et Salou Ali)

¹⁸ H&A: hygiène et assainissement

2. Rappel historique

Dès les années 1920 l'assainissement, en tant qu'activité collective de nettoyage d'une localité, commence sur la base d'une série de lois et règlements qui posent les principes et proposent des modes d'organisation pour parer aux problèmes d'insalubrité des villes et villages. Ces lois et règlements établis par la puissance coloniale (voir la partie consacrée aux aspects juridiques de cette recherche) permirent de mettre en place un cadre juridique et des structures mais l'efficacité des mesures envisagées resta relativement faible. Un rapport semestriel de 1940 (Colonie du Niger – Cercle de Tillabéri – Subdivision de Téra) signale

« L'hygiène des villages est en proportion directe de la fréquence des déplacements de l'européen. Les petits tas de cendres, encore fumantes, qui font partie inhérente du décor, au moment où le chef de subdivision arrive, sont les plus sûrs témoignages d'un nettoyage récent. Les conseils et les instructions à ce sujet demeurent lettre morte. Le chef de subdivision a nommé dans chacun des villages visités cette année deux notables qui seront responsables non pas de l'état des concessions mais de l'état des ruelles et des abords du village. »

Les services d'hygiène et assainissement (H&A) étaient assurés par les services de santé et le service des grandes endémies. Les premiers gardes sanitaires datent des années 1930. Ils avaient la charge de surveiller la propreté de la ville et des concessions. Une attention particulière était portée à la propreté de l'eau. Les jarres d'eau des ménagères étaient rigoureusement inspectées. Certains gardes circulaient à cheval et allaient de village en village. Ils vérifiaient aussi que les enclos des animaux étaient situés à l'extérieur de la concession. Le souvenir de la période coloniale reste très marqué par cette répression qui s'est poursuivie après l'indépendance du Niger, quoique sous d'autres formes.

La sous-préfecture de Tillabéri a administré la ville de Tillabéri jusqu'à son érection en commune urbaine en 1988. Ce temps de la gestion sous-préfectorale correspond confusément dans les souvenirs des habitants de Tillabéri au « temps de Diori » (*Diori waato*) et à l'époque des *samariya*.

Au « temps de Diori » (1960-1974) d'abord, des gardes sanitaires employés par la sous-préfecture assuraient la surveillance de la salubrité publique sous la direction d'un chef basé au centre de soins. L'un d'entre eux (dénommé « *Suuru Baba*¹⁹ ») a particulièrement marqué les habitants. Les personnes prises en flagrant délit de défécation dans le kori (cours d'eau temporaire qui traverse la ville) étaient obligées de nettoyer les lieux séance tenante et mains nues.

Puis vint le temps des *samariya*. C'était une période où « les choses étaient très organisées » : les journées de salubrité avaient un caractère obligatoire, et les absentéistes étaient amendés. Des balayages collectifs étaient organisés pour les cours d'école à la veille de la rentrée scolaire, les places publiques, le dispensaire... Au niveau des quartiers s'était développé un véritable esprit de compétition : Des prix récompensaient les quartiers les plus propres, ce qui contribuait à mettre les habitants des quartiers en effervescence.

Les gardes sanitaires avaient la mission et le pouvoir de verbaliser les contrevenants aux règles de salubrité aussi bien dans les espaces publics que privés. Ces gardes ont fortement marqué les esprits des habitants qui évoquent encore les contrôles à domicile et les répressions excessives (jarres d'eau brisées, insultes et coups) dont ils furent l'objet.

« Au moment de la *samariya*, quand il n'y avait pas de maire à Tillabéri, la *samariya* travaillait. C'est eux qui avaient construit des écoles. A ce moment là, les gens balayaient le

¹⁹ Le surnom « *Suuru Baba* » provient des prières répétées à son endroit pour obtenir sa clémence lors d'un flagrant délit. Cela signifie « prends patience, mon père ».

dispensaire, le marché, partout, les gens s'entendaient. On dit : ce samedi ou ce dimanche, on va dans tel quartier par exemple Zongo pour balayer. Le prochain week-end, on va à tel endroit » (un habitant de Tillabéri).

Mais le mouvement des *samariya* s'essouffla.

« A l'époque, c'était le pouvoir de l'homme blanc, et maintenant c'est le pouvoir de l'homme blanc-noir, c'est-à-dire, des noirs qui sont allés à l'école du blanc avec des nouvelles idées, mais ils ne sont pas justes comme l'homme blanc » (un vieillard du quartier Gandatché, Tillabéri).

Avec le temps, la dimension des problèmes et leur traitement se sont modifiés : le paysage des acteurs s'est complexifié et les moyens mis en œuvre se sont accrus, sans forcément apporter les résultats escomptés.

La situation de l'assainissement à Tillabéri de nos jours pourrait être décrite exactement de la même manière que ce rapport de 1940 précédemment cité : quelques tas d'ordures ici et là dans la ville que les manœuvres de la mairie se contentent de rassembler et brûler. La municipalité dispose d'une équipe de 7 charretiers dont la plupart n'ont pas de charrette, leur matériel se résume à un râteau et une boîte d'allumettes. Faute de moyens d'enlèvement, les manœuvres de la mairie en sont réduits à rassembler les ordures qui se trouvent au niveau des dépotoirs publics pour les brûler sur place. C'est ainsi qu'est traitée quotidiennement la gestion des déchets ménagers dans cette petite commune d'environ 20.000 habitants.

Un autre point commun avec l'extrait de rapport de 1940 est le caractère épisodique du traitement de la propreté de la ville, souvent motivé par des événements locaux tels que la visite de personnalités nationales (ministres, chef de l'Etat...), des manifestations nationales (organisation de la lutte traditionnelle en février 2002) ou la visite annuelle des bailleurs de fonds (mairie de Juvisy-sur-Orge, association Juvisy-Tillabéri):

Q : « A quand remonte la dernière fois que tu as participé à une journée de salubrité ? »

R : « Ça fait longtemps, ici quand tu vois les gens sortir pour balayer, sois sûr qu'il y a un étranger qui arrive. Chaque fois quand on dit qu'il y a le maire de Juvisy qui arrive, Mme le maire [de Tillabéri] mobilise les populations pour balayer, après ça, personne ne s'occupe plus de cette question. » (un habitant de Gandatché, juillet 2001)

3. Paysage institutionnel des acteurs de l'assainissement

La mairie de Tillabéri

Depuis 1988, le maire de la commune est un administrateur délégué désigné par le pouvoir central. Il est entouré de quelques cadres administratifs mis à disposition de la collectivité et de personnels recrutés par la mairie (sur budget municipal). Au total, la mairie compte 33 personnes en 2001 (y compris le maire et le SG). Il faut y ajouter à les bénévoles (au nombre de 5) qui reçoivent quelques petites gratifications dans l'attente de leur embauche définitive²⁰.

Le montant des salaires mensuels bruts s'élève à 1.710.929 FCFA (source : mairie de Tillabéri, juillet 2001) soit 28,26 % du budget prévisionnel annuel.

La municipalité est en outre dotée de dix agents de différents services municipaux (santé, agriculture, plan, élevage...) qui relèvent de leur ministère d'origine. Ceux-ci émargent sur le budget national.

Le maire est théoriquement révocable à tout moment par décision du Conseil des Ministres sur proposition du Ministère de l'Intérieur, il est donc largement soumis aux aléas politiques qui ont agité le pays ces dix dernières années. Cette incertitude quant à la durée du mandat de cet administrateur pèse sur le fonctionnement de la municipalité. D'un autre côté, il n'est pas redevable devant ses administrés mais devant une hiérarchie basée à Niamey, ce qui lui laisse une grande latitude pour gérer sa ville.

Le maire dispose pour la gestion de sa ville d'une marge de manœuvre d'autant plus grande que le conseil municipal prévu par les textes législatifs n'a jamais eu un rôle effectif. Un comité technique communal (COTECOM) se réunit annuellement pour entériner un budget prévisionnel entièrement conçu par l'équipe technique (service communal du plan notamment) qui entoure l'administrateur délégué. La réunion du COTECOM joue un rôle de conseil consultatif qui émet théoriquement son avis sur des questions qui touchent à la vie et la gestion de la collectivité. C'est en quelque sorte une structure héritée de la colonisation durant laquelle, dès 1919, des « conseils de notables » présidés par les commandants de cercles et comprenant les chefs traditionnels « débattaient » des questions d'impôts notamment. Les cercles ont été remplacés par des départements, les commandants par des administrateurs délégués. Pour le reste, l'intensité et le niveau des débats reste peu élevé, comme en témoigne l'extrait de compte rendu d'observation suivant :

Le « COTECOM projets » s'est tenu le 6 juillet 2001 (matin) dans la salle de réunion de la mairie de Tillabéri. Étaient présents les chefs de quartier et des villages rattachés à Tillabéri (Bagdad, Gandatché, Tillakaina koira tegui, Yellewani, Toula, Finari, Foulé, Daikaina), un représentant du chef de village, l'imam de Tillabéri, des représentants d'associations locales (ANDDH, Timidria, RDFN, Tangam da mori), un représentant de la Coopération Juvisy-Tillabéri, les agents des services techniques Environnement, DRRE, SCRA, H&A, le SG de la mairie, le maire et le communal du Plan. Après une brève introduction en langue zarma, la réunion s'est déroulée essentiellement en français. Trois chefs de village sont sortis de la salle pendant l'exposé en français, un chef de quartier s'est endormi. On a fait rentrer deux chefs pour assister à une traduction en zarma. Les résultats d'une étude diagnostic de la situation de la ville ont été présentés aux participants : outre des données démographiques et des statistiques par secteur

²⁰ Le bénévolat est l'une des stratégies les plus utilisées pour intégrer les différentes structures étatiques. Une bonne partie des employés actuels de la mairie a été intégrée aux effectifs de la municipalité par ce biais. Ce point a été d'ailleurs longtemps un des éléments de la contestation des manœuvres qui voyaient des gens de moindre ancienneté, mais venus « dans les bagages du maire », être engagés tandis qu'ils attendaient vainement leur tour.

(santé, éducation), l'étude est sans complaisance sur le plan de l'assainissement de la ville. Il a notamment été relevé :

- au niveau des écoles : un manque d'eau, d'électricité, de latrines, et un taux d'alphabétisation en baisse
- au niveau de la santé, un problème d'accès économique des patients et un manque de dispensaires
- au niveau de l'urbanisme : un manque de schéma directeur d'aménagement, un manque de matériel, un manque de latrines, un manque d'espaces verts, des dépotoirs dégradés, des caniveaux insuffisants, la vétusté des bâtiments de la mairie, l'absence de tribune publique.

Les défis majeurs auxquels la mairie devra faire face à court terme sont donc :

- la dégradation accélérée des ressources naturelles
- l'insécurité alimentaire
- la persistance de la pauvreté
- l'insuffisance des projets et institutions de financement
- la faible couverture des besoins sociaux
- le manque d'infrastructures urbaines
- la faible capacité de production des populations

Les questions des participants ont porté avec insistance sur le problème de l'eau potable non abordé par l'exposé. Il a été demandé notamment que la SNE vienne donner des explications séance tenante. Après la pause, le sujet rebondissant de nouveau, la mairie a proposé de retourner à l'ordre du jour consistant à l'examen des projets en exécution (5) et des projets en instance (38).

Un seul projet sur l'assainissement²¹ fut présenté : il concerne les déchets urbains pour un montant de 10 millions de FCFA (en annexe).

18 idées de projet ont ensuite été présentées en dix minutes.

Un agent technique (DREE) a estimé que les projets étaient trop nombreux et qu'il conviendrait de les regrouper plutôt que de présenter un par association. Les associations ont réagi et la séance a tourné à de la sensibilisation : « il faut laisser la mentalité d'assistantat », « les gens ne comprennent pas », « le problème du Niger, c'est la sensibilisation ! », « il faut donner de la force à la composante Information-Education-Communication ! », etc.

Tout compte fait, les projets ont été validés faute de commentaires relatifs et la séance levée par la mairie.

²¹ Le projet n'a pas été détaillé aux participants et le document du projet n'a pas été produit. Ce projet de la mairie de Tillabéri intitulé « Projet pilote d'évacuation des ordures et déchets ménagers », qui date de janvier 2001, concerne trois quartiers de la ville de Tillabéri (Bagdad, Gandatché et Zongo), soit 982 ménages. En réponse à « l'incapacité des services municipaux à assurer dans le temps et l'espace l'évacuation des déchets se trouvant dans les murettes mal conçues et qui s'effondrent » (p. 1), il est envisagé un système de collecte en porte-à-porte des déchets ménagers stockés chez les « producteurs ». La pré-collecte des ordures serait assurée par 20 charretiers équipés de tombereaux (charrettes à bras) de 600 litres, qui achemineraient ces déchets vers de nouvelles murettes en béton (en remplacement des dépotoirs) avant leur enlèvement par un tracteur muni d'une remorque bâchée en vue de leur acheminement vers un site de valorisation des déchets (production de compost à vendre). Les charretiers seraient surveillés par trois femmes, elles-mêmes supervisées par le responsable de l'H&A. Le service donnerait lieu à la perception d'une redevance supplémentaire : une taxe de balayage en application du principe pollueur-payeur (p.8), qui permettrait à la mairie de mettre en œuvre sa « politique principale de recouvrement des coûts » (p.5). Le projet serait mis en œuvre à grand renfort de sensibilisation auprès des populations-cibles, notamment auprès des ménages possédant des jardins ou rizières susceptibles d'acheter le compost. Le projet est à la recherche de l'appui financier des partenaires au développement du Niger.

L'hôpital de Tillabéri

L'hôpital est un partenaire important de la municipalité en matière de salubrité publique. Il dispose d'un service d'hygiène et d'assainissement (H&A), chargé de promouvoir l'hygiène hospitalière au niveau des différents pavillons d'hospitalisation, mais surtout il met à disposition de la commune un agent d'hygiène et d'assainissement à plein temps. Celui-ci est logiquement le collaborateur principal de la coopération Juvisy-Tillabéri, qui appuie la commune dans ce secteur notamment (cf. page suivante).

La chefferie coutumière à Tillabéri

La chefferie traditionnelle est organisée conformément aux textes de loi en vigueur (ordonnance n°93-28 du 30 mars 1993). Un chef de canton (dont le chef-lieu est situé à Sakoira, à 30 km de Tillabéri) assure en principe des fonctions d'intermédiation entre les populations du canton sur lesquelles il exerce son autorité et l'administration. Depuis 1943, le chef de canton (père de l'actuel chef de canton) a déménagé de Sakoira (chef-lieu de canton) pour s'installer à Tillakaïna, tout près de Tillabéri, à l'époque chef-lieu de cercle.

Si les textes prévoient un grand domaine d'action du chef de canton (article 18 de l'ordonnance 93-28), dans la pratique, dans un centre administratif, celui-ci ne s'occupe ni de l'H&A, ni de production d'eau potable, de production agricole, etc.

La ville a également d'un chef de village mais qui dispose de peu de pouvoir effectif, en particulier du fait de la présence du chef de canton d'une part et de l'administration, d'autre part.

La ville est divisée en quartiers à la tête desquels se trouve des chefs de quartier. Initialement, Tillabéri était un petit village en bordure du fleuve. Avant l'érection du village en chef lieu administratif, l'organisation socio-spatiale était basée sur des quartiers : *Labteywindi*²², *Bellaywindi*, *Gandace*, *Soudjewindi*. Puis, avec l'extension de la ville vers le kori, furent créés les quartiers *Wari*²³ et *Zongo*. En 1965 fut conçu le premier projet de lotissement à Tillabéri. En 1968, l'administration jugea utile de procéder à sa mise en œuvre en « restructurant » la ville aux ruelles serrées qui constituaient un véritable labyrinthe entre les concessions : des ruelles et des réserves foncières furent créées et les habitants délogés se virent attribuer de nouvelles parcelles.

La ville restructurée comptait donc 3 quartiers : Gandatché²⁴, Zongo, Bagdad. En 1977, le quartier Kabia fut créé mais n'eut un chef de quartier qu'en 1982. Avec l'érection de Tillabéri en commune urbaine en 1988 (décret n° 88-222/PCMS/MI du 27 juin 1988), trois villages (Koira tegui, Madina, Toula) sont devenus des nouveaux quartiers de la ville, qui compte aujourd'hui de sept quartiers (cf. carte en annexe). La commune urbaine de Tillabéri englobe par ailleurs 5 villages insulaires et 4 villages riverains.

L'organisation sociale ne suivit pas cette restructuration et les sujets relogés continuèrent à s'acquitter de leurs impôts auprès de leur ancien chef de quartier. Cette situation contribuant à une confusion certaine et à de réelles difficultés d'identification des

²² *Labteywindi* vient de *laptots* = piroguiers de l'administration coloniale et *windi*= la concession. C'était une sorte de petit port, escale sur la route fluviale de Gao, lieu d'échanges de marchandises, de fête et de débauche, où résidaient les soldats de l'armée coloniale.

²³ *Wari* signifie « pourri » en hausa. Il s'agit du quartier qui longe le kori où de tout temps les gens se rendent pour déféquer.

²⁴ A partir de la restructuration, les quartiers Gandatché, Zongo et Bagdad furent administrativement reconnus. Nous écrivons les noms de ces quartiers administratifs dans leur orthographe francisée plutôt qu'en langue vernaculaire.

imposables pour la municipalité, la mairie de Tillabéri organisa de nouvelles élections de chefs de quartier en août 1999. Ces élections ont permis un véritable renouvellement de la chefferie de quartier.

Les chefs de quartier ont en principe un rôle à jouer en matière d'assainissement (sensibilisation, mobilisation des habitants). Il est d'ailleurs intéressant de noter qu'un des chefs de quartier nouvellement élu est un charretier de la mairie depuis 1988.

L'association Juvisy-Tillabéri et la mairie de Juvisy-sur-Orge

L'historique du projet remonte à 1985. D'échanges de correspondances entre individus de Juvisy et de Tillabéri, les relations ont progressivement évolué vers un partenariat au développement entre institutions. Suite aux sécheresses de 1984, Juvisy finança un projet de cultures de contre-saison dans le village de Sassalé dans l'arrondissement de Tillabéri. En 1988, fut signé un protocole de jumelage entre la mairie de Juvisy-sur-Orge, la commune de Tillabéri et l'arrondissement (sous-préfecture) de Tillabéri. La première opération de développement (Sassalé) fut suivie d'une seconde du même type à Dareybangou (arrondissement de Tillabéri). En 1990, une convention de financement quadriennale entre, au Nord, la ville de Juvisy-sur-Orge et l'AFVP, et au Sud, l'arrondissement et la commune de Tillabéri, fut signée. Un « comité de jumelage » fut alors mis en place. Ce comité était d'abord composé de différents partenaires locaux : les membres du COTECOM auxquels se sont adjoints les représentants des comités de quartier mis en place par le projet dès 1992.

Par la suite, un volet d'appui au développement de la production d'eau potable (fonçage de puits) dans des villages de l'arrondissement de Tillabéri fut mis en œuvre avant que les actions de développement soient recentrées sur la commune de Tillabéri.

Le projet Coopération Juvisy-Tillabéri est co-financé par le Ministère des affaires étrangères (ex-Ministère de la coopération), la ville de Juvisy-sur-Orge et l'association Juvisy-Tillabéri. Ces deux derniers sont des acteurs importants dans les orientations de développement données au partenariat. L'assainissement a toujours figuré comme une composante centrale de cette coopération. L'ancien maire de Juvisy et l'ex-présidente de l'association Juvisy-Tillabéri (quoique celle-ci soit aujourd'hui un peu en retrait) sont des personnages centraux de ces deux institutions. Des visites régulières ponctuent les échanges entre les partenaires.

L'équipe opérationnelle de la coopération Juvisy-Tillabéri

Depuis 1991, l'Association Française des Volontaires du Progrès (AFVP) met à disposition du projet coopération Juvisy-Tillabéri un volontaire français pour une durée de deux ans. Le volontaire est assisté d'une équipe d'animateurs nigériens (actuellement au nombre de trois) recrutés sur le projet et dont le coût est imputé à la rubrique « fonctionnement » du projet. Depuis 1992, un animateur est spécifiquement chargé des questions de développement urbain et de l'H&A en particulier. Sur ce thème d'intervention, l'objectif principal était de « renforcer les capacités des services communaux et de la population à répondre aux problèmes d'hygiène, d'assainissement et d'environnement de la commune de Tillabéri » (source : AFVP, 1995). Plus récemment, l'équipe opérationnelle a eu recours à l'agent municipal chargé des questions d'H&A pour assurer les fonctions de l'animateur licencié pour cause de détournement des ressources du projet (comme le fut son prédécesseur).

Le projet, connu localement sous le nom populaire de « *la Jivizi* », est intervenu dans d'autres secteurs : appui au développement de la production agricole, appui au secteur

éducatif (dans le prolongement des jumelages scolaires), appui au système de santé, appui à la promotion de la femme (crédits), soutien aux activités culturelles, alphabétisation, etc.

L'association de développement de Tillabéri (ADT)

Suite à la première convention quadriennale 1990-1994, les différents partenaires du projet coopération Juvisy-Tillabéri ont souhaité faire évoluer le montage institutionnel de façon à responsabiliser plus avant les acteurs associatifs locaux et en particulier amener le « comité de jumelage » local à un statut associatif. Longtemps dominé par les administrateurs délégués auxquels la présidence du comité de jumelage revenait de fait, les personnalités non issues d'instances étatiques ou « traditionnelles » se sont peu à peu imposées. Il s'agissait notamment de personnes (anciens cadres de l'administration, enseignants, paysans alphabétisés, membres de l'association des jeunes de Tillabéri) ayant tissé des relations personnelles avec les membres du bureau de l'association Juvisy-Tillabéri, le maire de Juvisy. Dès 1995, l'organisation des responsabilités au sein du comité de jumelage était nettement modifiée en faveur de ces derniers (présidence, secrétariat général).

Fin 1996, l'ADT naissait : les personnalités en vue du comité de jumelage devenaient membres de l'association. Les chefs traditionnels étaient écartés, de même que le maire désigné comme président d'honneur. Différentes commissions techniques devaient aider l'ADT à prendre les décisions relatives aux opérations à mener. L'AFVP devait alors jouer un rôle plus secondaire d'accompagnement et d'appui technique en perspective d'un retrait total à terme. De 1997 à 1999, l'ADT a donc joué un rôle central dans le secteur de l'H&A notamment.

Une évaluation externe menée en 1999 a conclu à l'opportunité de dissoudre l'association du fait des nombreux dysfonctionnements qui caractérisaient sa gestion : absence de représentativité, manque de transparence, appropriation personnelle, pratiques clientélistes qui la décrédibilisaient auprès des populations de Tillabéri... (cf. D. Héroult, 1999 : 7-14).

Les comités et associations de quartier

Dans des perspectives opérationnelles, la coopération Juvisy-Tillabéri a organisé les quartiers en sous-quartiers (Gandatché I à III, Zongo I à III, Bagdad I à IV, Kabia I et II) et les habitants de ces sous-quartiers en comités de quartier. Ces comités avaient initialement l'ambition de servir de « trait d'union » entre les populations et le projet d'une part et entre les populations et la municipalité d'autre part. Sur une base purement bénévole, les leaders de ces comités avaient pour mission d'informer les populations des éventuelles réunions, de sensibiliser celles-ci sur les avantages liés aux nouvelles technologies en matière de traitement des eaux usées (puisards en pierres sèches, douches...), etc. Les comités de quartier étaient conviés aux réunions du comité de jumelage. Certains comités se sont vus confier des responsabilités plus importantes en matière de gestion notamment (maison de quartier, surveillance des bornes-fontaines). Au terme de neuf années d'exercice informel, il a été décidé de mettre progressivement en adéquation les tâches et responsabilités dévolues aux comités en les faisant évoluer vers un statut et un fonctionnement associatif (années 2001 et 2002).

Les autres organisations de la « société civile »

A côté de ces structures initiées ou suscitées directement par la coopération Juvisy-Tillabéri se sont développées des antennes d'associations nationales et des associations locales poursuivant des objectifs propres et occasionnellement impliquées dans des actions de salubrité publique.

La Mutuelle des Jeunes pour le Développement, antenne de Tillabéri (MJD)

La MJD est une structure associative de jeunes qui opère au niveau départemental. Elle s'affiche comme un mouvement citoyen de défense des intérêts de la population et une association de promotion de l'insertion des jeunes au niveau régional. Elle constitue un groupe de pression réel tant pour les autorités (municipale, sous-préfectorale et préfectorale, voire nationale) que pour les différents projets auprès desquels il n'est pas rare qu'elle intervienne pour favoriser les recrutements locaux (intervention bien souvent interprétée comme de l'ingérence et un esprit excessivement régionaliste).

La MJD fut créée en 1998 mais reconnue officiellement qu'en 2000. N'ayant pu obtenir de l'administration le statut d'une association, le mouvement a opté pour la « mutuelle ». Elle a une envergure nationale et est plus ou moins bien implantée sur le pays de façon décentralisée. C'est dans l'arrondissement de Téra que la MJD s'est fait connaître à l'échelle nationale suite aux actions qu'elle a menées pour favoriser le recrutement de personnes originaires de Téra dans le cadre de l'exploitation des sites aurifères. A Tillabéri, son bureau est composé de 23 jeunes. Le terme « jeunes » est entendu au sens large puisque des quinquagénaires sont membres. La Mutuelle dispose d'une assise sociale réelle et a fait preuve de ses capacités de mobilisation des populations à plusieurs reprises à Tillabéri : action contre la jacinthe d'eau, marche pour l'eau (août 1999), assainissement et balayages collectifs... Elle a longtemps bénéficié d'appuis de la chefferie coutumière, de personnalités publiques nigériennes et de partis politiques.

L'activisme de la MJD lui a valu une mauvaise réputation auprès des intervenants extérieurs et des autorités en place qui y voient toujours un instrument de déstabilisation appuyé ou manœuvré par l'opposition, si bien que les membres de la Mutuelle se disent « diabolisés ». Ce discours des dirigeants n'est pas dupe. Ils font preuve d'une certaine clairvoyance sur l'instrumentalisation de leur organisation par les différentes forces politiques et autorités coutumières (notamment certains chefs de canton) qui tantôt les appuient et les soutiennent financièrement, tantôt leur tournent le dos.

A l'occasion de la réunion du comité technique municipal (COTECOM) en octobre 2000 auquel des membres de la MJD participèrent, la mutuelle fit entendre sa voix en revendiquant des attentes des populations concernant les dossiers de l'eau potable, des arènes de lutte traditionnelle, du stade municipal, etc. et en manifestant son désaccord sur la part de la masse salariale dans le budget municipal.

L'association de défense des droits des consommateurs (ADDC Wadata)

Il s'agit d'une association nationale dont le siège est à Niamey. Une section de Tillabéri a été mise en place avec une vingtaine de membres. Elle intervient en principe dans le secteur de l'hygiène alimentaire (eau potable, boucherie, boulangerie, céréales) mais aussi dans les secteurs du transport et de la santé « dans lesquels règne la corruption ». En réalité, ses activités sont entravées par le manque de moyens financiers.

Nombre de « jeunes » de ces structures sont chômeurs, plusieurs sont d'anciens animateurs de projet. Ils sont membres sont souvent liés aux autres formations associatives. Ainsi, le vice-président de l'ADDC est aussi membre de *Boη ferey*²⁵, de la MJD, de l'APP Tass²⁶, d'une association de quartier mise en place par le projet « Jivizi ». En quête de projets,

²⁵ *Boη ferey* est une association dont la vocation affichée est d'ouvrir les consciences en montrant l'exemple. Elle a son siège à Tillabéri. Elle regroupe surtout des chômeurs et bénévoles. Son leader a pu obtenir un terrain pour la production de gomme arabique en accord avec les autorités coutumières et municipales.

²⁶ APP Tass : Association Propreté et Production, Tass étant une interjection.

de formation à donner ou recevoir, ils sont prêts à promouvoir toute sorte de projet créateur d'emploi (jardinage, pisciculture, pré-collecte de poubelles en porte-à-porte).

Ils participent d'une façon générale aux forces de contestation émergentes à Tillabéri et reçoivent plutôt un mauvais accueil des autorités en place.

Quelques autres associations

Les associations féminines AFN et RDFN²⁷, l'association Timidria²⁸ ou les mutuelles de crédit n'ont que peu de lien avec les activités H&A. Les associations féminines sont plutôt partenaires du projet Juvisy-Tillabéri sur le volet micro-crédits. Par contre, des regroupements plus informels, sur la base de l'appartenance au quartier, réminiscences des groupes de femmes de l'époque des *samariya*, sont encore actifs en matière de salubrité publique.

Quant aux scouts, ils ont été, un temps, des acteurs « bénévoles » de la salubrité de la ville. Mais, déçus d'avoir été écartés par les autorités d'une opération « journées de vaccinations » pour laquelle des pertes étaient prévus, ils se sont découragés et ne participent plus aujourd'hui aux séances de balayages collectifs comme par le passé.

Les associations de ressortissants étrangers sont également des acteurs occasionnels des opérations de balayages collectifs.

Enfin, il faut signaler la présence d'une forme de regroupement informel et peu stabilisé qui est devenu courant dans le paysage associatif nigérien depuis l'instauration du multipartisme: les *fada*. C'est sur la base d'affinités et plus ou moins par groupes d'âge que des jeunes²⁹ hommes désœuvrés (chômeurs, élèves en vacances, etc.) se réunissent, spontanément, sous un hangar autour d'un thé ou d'un poste radio pour jouer aux cartes, passer le temps, discuter... La palabre permet d'aborder ouvertement tous les aspects de la vie quotidienne locale (arènes de lutte, stade municipal, radio locale, eau potable à Tillabéri) et nationale (la politique), en particulier sous des formes revendicatives. Mais les jeunes sont surtout intéressés par les activités rémunératrices (travaux dans les rizières, ramassage de bois, fabrication de briques, vidanges de fosses...) qui peuvent au coup par coup résoudre leurs besoins monétaires. La politique en période électorale peut en constituer une autre source de revenu (tee-shirts, divers cadeaux, sommes d'argent à partager), chaque hangar étant l'objet des sollicitations des partis en campagne. La cour des partis politiques auprès des *fada* en fait un levier électoral mais leur dispersion et l'absence de structuration ne leur permettent pas de devenir une véritable force politique de l'arène locale. Par contre, leurs thèmes de revendication sont repris par des associations plus formalisées citées plus haut (MJD, APP Tass, *Boŋ ferey*...). Par de nombreux aspects (organisation par quartier, par groupes d'âge...), la forme d'organisation choisie rappelle des formes plus anciennes d'organisation relancée par le pouvoir central du temps de la Société de Développement (à travers les *samariya*). Toutefois, il faut souligner qu'aujourd'hui le mouvement repose sur des dynamiques spontanées et informelles et non sur une organisation imposée ou initiée par le gouvernement, et que les activités d'intérêt collectif sont passées en second plan. Ces formes

²⁷ AFN : Association des Femmes du Niger. Association mise en place par le parti-état sous le régime de Seyni Kountché. Le Rassemblement Démocratique des Femmes du Niger (RDFN) est née dans les années de l'après Conférence Nationale à l'occasion de la démocratisation du pays.

²⁸ Timidria est une association nationale de lutte contre l'esclavage, créée en 1991. Elle est très active dans les régions où l'esclavage sévit encore et notamment dans les départements de Tillabéri, Tahoua et Maradi.

²⁹ La notion de « jeunes » est ici très extensive puisque certains groupes réunissent des tranches d'âge de 15 à 25 ans, d'autres des moins jeunes pouvant avoir la trentaine ou la quarantaine et plus.

de socialisation renouvelées et modernisées témoignent d'une réelle inventivité et d'un dynamisme répondant aux aspirations de nombre d'urbains d'aujourd'hui.

4. La salubrité des lieux publics : service municipal et logiques d'acteurs

Depuis 1988 (décret n° 88-222/PCMS/MI du 27 juin 1988), la responsabilité de l'hygiène et la salubrité publique (« collecte, évacuation et traitement des ordures ménagères, éducation et sensibilisations sanitaires ») de la ville ont été transférés à la commune urbaine de Tillabéri. Les attributions de la commune s'étendent également à l'entretien et la gestion des marchés, à la police de voirie (commodités de passage), au drainage et traitement des eaux usées, etc.

Nous examinerons ci-après la façon dont la municipalité a, de 1988 à 2002, géré la question des ordures ménagères, le marché et les autres espaces publics (ruelles, caniveaux...). On s'intéressera ensuite aux dynamiques collectives à l'œuvre en matière de salubrité publique à Tillabéri.

La gestion des ordures ménagères

Moyens humains et matériels de la commune de Tillabéri

Dès la création de la commune (1988), un administrateur délégué fut désigné par le Ministère de l'Intérieur pour en assurer la gestion. Le premier, Alhassane Albadé, recruta la même année une équipe de neuf manœuvres dont six furent affectés au nettoyage de la ville. D'abord munis de machettes et de râtaux, les manœuvres travaillaient en groupes sur les points noirs de la ville. Les ordures ramassées étaient entassées et brûlées sur place. Assez tôt, les manœuvres furent équipés par la mairie de charrettes asines qui permirent de transporter les ordures jusque dans les « kori » (fossés ravinés par les eaux pluviales) pour les remblayer. Un système de petit mi-temps (8h à 10-11h) permettait à chacun d'eux de compenser la faiblesse des salaires et d'assurer la nourriture de l'âne par des petits travaux de transport après les heures de travail consacrées à la collectivité. Les petites réparations (crevaisons) étaient également à la charge des manœuvres qui avaient reçu le nécessaire pour cela. « *On avait même des tenues et des carnets pour délivrer des contraventions aux gens* ». Ce système perdura jusqu'à l'administration de la municipalité par Nouhou Harouna, avec lequel les charretiers eurent de nombreux démêlés.

« Par la suite les charrettes ne travaillaient pas parce que chacun faisait ce qu'il voulait. Le maire ne faisait pas ce que nous voulions et nous aussi on ne faisait pas ce qu'il voulait. Pourquoi cela, parce que ce qu'Alhassane Albadé avait instauré, Nouhou Harouna l'avait supprimé. Il avait dit que désormais on travaillera avec les charrettes jusqu'à midi, puis on reviendra travailler le soir. Ce qui a fait que nous avons décidé de ne pas nourrir les ânes. Il y avait un moment des ânes qui ne pouvaient même pas marcher. Si tu revenais à 18 heures tu attachais ton âne à la maison et tu ne prenais même pas la peine de lui chercher du foin, tu t'en foutais. Et eux, ils n'achetaient pas du foin. En un mois, il y avait des ânes qui mouraient. Parce que pour Boureima, 2 ânes étaient morts, 1 pour Anza, l'âne d'Alhassane était épuisé et ne pouvait rien faire. Tous les ânes étaient affamés. Le mien était si affamé que je l'avais détaché pour qu'il circule chercher sa nourriture et il s'était perdu ». (extrait d'entretien avec un charretier municipal, juin 2001).

De fait, des conflits perpétuels ont opposé les maires successifs et les charretiers. Les maires estimaient que le système n'était pas efficace ou bien que les charretiers étaient trop avantagés par leurs conditions de travail (un « mi-temps » jusqu'à 10-11 heures du matin), tandis que les revendications de ces derniers se focalisaient sur les risques sanitaires du métier (exposition aux maladies respiratoires et autres perturbations associées à un contact avec les ordures et surtout les odeurs, justifiant la revendication d'une dotation mensuelle en lait et savon, « *comme à Niamey* »), sur leur statut précaire (temporaires), les avantages accordés par le premier maire étant remis en question par les suivants.

Au bout de quatre ans, la plupart des charrettes³⁰ étaient endommagées et les ânes morts. Il fallut l'arrivée de la « coopération Juvisy-Tillabéri »³¹ (effective début 1992) pour que l'ensemble du matériel soit remis en état (réparations des anciennes charrettes et achat de trois nouvelles charrettes, remplacement des ânes morts, équipement en bottes, gants, râtaux, pelles, etc.). La coopération Juvisy-Tillabéri initia également la mise en place de dépôts d'ordures disséminés dans la ville en accord avec les comités de quartier et/ou les riverains. Dès lors, la mairie réorganisa le système de ramassage des déchets en formant plusieurs équipes de 2 à 3 charretiers, chaque équipe étant responsabilisée par quartier et censée évacuer les ordures en brousse :

« En ce temps là, tout le monde était jaloux. Personne ne voulait qu'on dise que son quartier est sale. Parce que quand tu rentres le soir et que tu vois que ton quartier n'est pas propre tu ne seras pas content. Il y avait des jours où on travaillait jusqu'à 13 heures rien que pour ne pas qu'on dise qu'untel ne veut pas travailler. Quand les gens ont été regroupés en une seule équipe par la suite, chacun venait à l'heure qu'il voulait et on ne faisait que causer » (propos d'un ex-charretier temporaire, juin 2001).

Ce système d'organisation fut jugé insatisfaisant et remis en cause avec la venue d'un nouvel administrateur délégué (aussi appelé « maire ») en 1992. Celui-ci décida que charrettes et ânes devaient rester à la mairie qui les prendrait en charge. Les quelques manœuvres équipés de charrettes furent donc regroupés dans une unique équipe mobile, déplacée au gré des besoins suivant les instructions d'un contrôleur à moto. Quant aux autres (ceux n'ayant pas de charrette), ils étaient affectés au camion benne et ramassaient du bois en brousse : « *Qui était fou pour ne pas aller ramasser du bois ? Tu ramènes à ta femme le soir pour qu'elle te prépare. C'est comme ça que l'affaire s'est détériorée !* » (un charretier municipal, Tillabéri, juin 2001). Ce bois était revendu ou utilisé par certains cadres de la mairie.

Bien souvent les dépotoirs étaient surchargés et seules des opérations « coup de poing » ponctuellement organisées par la mairie et la Coopération Juvisy-Tillabéri permettaient une évacuation des ordures. La forte teneur en sable des ordures ménagères fut une des raisons principales invoquée pour l'encombrement récurrent des dépotoirs. Mais, la mauvaise volonté des manœuvres et l'organisation du travail étaient également souvent mises en avant par les responsables municipaux.

Plusieurs contrôleurs municipaux furent tour à tour chargés de faire le suivi des dépotoirs officiels et sauvages. Pendant un temps, les comités de quartier furent désignés pour juger du travail effectué par les charretiers. Ces comités avaient été mis en place par la Coopération Juvisy-Tillabéri dans chaque sous-quartier de la ville pour servir d'interface entre la mairie et les populations des quartiers. Ils furent finalement dessaisis de cette fonction qui aujourd'hui est à nouveau la charge de l'agent d'hygiène et d'assainissement.

Les maires ont eu des degrés d'engagement divers vis-à-vis de la propreté de la ville, les uns convoquant simplement les charretiers et leur responsable lors des périodes critiques

³⁰ Le rapport d'évaluation coopération Juvisy Tillabéri de D. Héroult, qui procéda notamment à un audit de l'Association de Développement de Tillabéri (ADT), signale par ailleurs que ces charrettes étaient inadaptées au travail requis (1999 : 38).

³¹ Du jumelage entre Tillabéri et Juvisy-sur-Orge (France) en 1988 est née, de part et d'autre, la volonté de mettre en place des échanges (scolaires, culturels et artistiques) et des actions de développement en faveur des habitants de Tillabéri. Des conventions quadriennales (1990-1994 ; 1995-1999 ; 2000-2004) servent de cadre aux actions de développement mises en œuvre par l'Association Française des Volontaires du Progrès (mise à disposition d'une équipe opérationnelle dirigée par un volontaire).. Les actions d'amélioration du cadre de vie des habitants de Tillabéri relèvent à la fois des volets hygiène et assainissement et du volet d'appui aux services municipaux.

du point de vue de la salubrité, les autres allant jusqu'à descendre régulièrement constater d'eux-mêmes l'avancement des travaux.

Mais aucun système testé n'a permis d'obtenir les résultats escomptés.

Le statut des manœuvres chargés du ramassage des ordures resta longtemps la pierre d'achoppement entre charretiers et mairie. Les charretiers furent engagés sur la base d'un contrat temporaire, qui fut reconduit durant des années. Il fut question en 1996 de les renvoyer et d'engager des journaliers possédant leurs propres charrettes. Au delà des arguments de la mairie, les charretiers y voyaient une manœuvre politique. Il fallut que le syndicat USTN³² se saisisse du dossier pour que les manœuvres soient maintenus.

Les intéressés furent finalement engagés en qualité de manœuvres pour servir à la commune urbaine de Tillabéri à compter du 19 février 1998. Ils sont classés à la première catégorie A de la convention collective interprofessionnelle au salaire mensuel de 18.898 FCFA avec un complément temporaire de salaire de 2.835 FCFA.

Depuis cette embauche, les plaintes des charretiers portent sur des retards de salaire de trois mois (enquête de juin 2001), voire le non règlement (enquête de février 2002), le manque de matériel (« *c'est les pieds nus qu'on voudrait que nous allions désensabler les dépotoirs et les caniveaux* ») et de considération (« *même en cas de maladie et qu'on demande une simple avance de salaire pour se soigner on nous refuse ça !* »), et réclament toujours la prise en compte de leur ancienneté réelle (11 ans et non 3 ans). Ils acceptent, faute de mieux et malgré eux, cette situation.

La mairie a tendance à les considérer comme des fainéants, des contestataires, « budgétivores » de surcroît (enquête juin 2001). La privatisation du service d'enlèvement des ordures a souvent été tentée les administrateurs délégués successifs sans plus de succès.

Aujourd'hui au nombre de 10, les manœuvres ont été affectés à divers postes. Sept d'entre eux ont été désignés pour assurer le nettoyage de la ville, c'est-à-dire le ramassage des ordures aux alentours et dans les dépotoirs et leur élimination par le feu. Un a été affecté comme blanchisseur particulier du maire, un autre comme jardinier, le dernier comme manœuvre à l'Hôpital.

Problèmes techniques ?

La coopération Juvisy-Tillabéri est à l'origine de la mise en place de dépotoirs (22 initialement) dans la ville en 1992. Leur conception et leur emplacement ont été proposés aux habitants des quartiers à travers les comités de quartier mis en place par la coopération Juvisy-Tillabéri. Il s'agissait souvent d'officialiser des lieux de dépôts sauvages. Ces dépotoirs ont été construits en semi-dur³³ d'abord, puis remplacés par des dépotoirs de même conception (en U, à hauteur d'enfant³⁴) en briques de ciment.

³² USTN : Union Syndicale des Travailleurs du Niger.

³³ Le coût moyen unitaire de ces dépotoirs était d'environ 80.000 FCFA (avant la dévaluation de 1994).

³⁴ Ce sont les enfants qui le plus souvent sont chargés d'aller verser au dépotoir les ordures ménagères qui sont transportées sur la tête dans un récipient.

Des dépotoirs sauvages subsistent, les concessions vides sont des réceptacles privilégiés dans les quartiers périphériques éloignés (Kabia en particulier). Souvent surchargés, ensablés, les dépotoirs officiels sont souvent bondés et dégradés. Pour les habitants de Tillabéri, la ville reste globalement sale.



Photographie 1 : un dépotoir du quartier Zongo, Tillabéri, février 2002

Dégradés par le non enlèvement des ordures et l'usure, achevés par des mauvaises manœuvres d'engins lors d'opérations « coup de poing », la plupart des dépotoirs sont aujourd'hui totalement détruits. Quelque soit leur état, il reste que la plupart des lieux retenus demeurent des lieux de dépôts officiels utilisés par les populations riveraines.

L'état des dépotoirs suggère néanmoins deux remarques :

- Les populations utilisent effectivement les dépotoirs pour y déverser leurs déchets ménagers. L'idée est donc acceptée et intégrée dans les comportements des habitants. Pourtant, les ordures sont rarement circonscrites dans le « U » que forme le dépotoir et les alentours du dépotoir sont rapidement envahis d'ordures au point de rendre celui-ci inaccessible.

- La municipalité n'a jamais été en mesure d'assurer correctement et durablement le service de ramassage et d'évacuation des ordures au niveau des dépotoirs mis en place.

L'option de la privatisation du service de ramassage des ordures ménagères

Dès 1994-1995, des essais (ou « opérations-tests ») de privatisation du service furent mis en œuvre. Comme ils étaient concluants à l'échelle de trois dépotoirs vidés par un charretier privé qui épandait ensuite les ordures dans un champ de culture, il fut décidé de passer à une plus large échelle. Ce n'est qu'en 1998³⁵ que l'activité d'épandage fut étendue à

³⁵ « Toutefois, la prise de conscience de l'inefficacité relative des charretiers municipaux par la Mairie et la crainte de voir confisquées leurs charrettes, ces derniers assurent aujourd'hui correctement leur mission rendant

dix champs-tests avec l'appui de la benne municipale. Le montage visait à vulgariser l'épandage des ordures dans les champs de cultures pluviales de façon à amender les terres (action fertilisante des déchets organiques) tout en débarrassant la ville de ses déchets par le biais de charrettes acquises à crédit auprès du projet par des cultivateurs possédant des champs en bordure de la ville. Ce montage institutionnel revenait à transférer une partie des charges de la municipalité à des charretiers privés sur la base de contrats individuels.

Malgré des essais concluants en première année du fait d'une excellente pluviométrie (ne correspondant pas à une année moyenne), l'opération connut un succès très relatif. L'intérêt des cultivateurs pour la ressource n'a pas été fort du fait de la forte teneur en sable des ordures urbaines et de la faiblesse chronique de la pluviométrie qui accroît les risques de mauvaises récoltes (brûlure des semis). Aussi, pour la plupart des charretiers la clause du contrat relative à l'enlèvement des ordures urbaines ne fut pas respectée, laissant la ville dans son état de saleté habituel :

Q : « Est ce que les bénéficiaires des charrettes de la coopération Juvisy jouent convenablement leur rôle ? »

R : « Il y a vraiment un laisser-aller, ces charrettes ne s'occupent pas des ordures, ils font autre chose pour se remplir les poches. » (un habitant de Tillabéri)

La demande de charrettes à crédit pour participer à l'opération « épandage » fut néanmoins forte, donnant lieu à une certaine compétition entre les candidats et à certaines « tendances clientélistes » au niveau des décideurs (cf. D. Hérault, 1999 : 13). Il s'est avéré que les perspectives d'octroi de charrette liée à cette opération intéressaient plus les possibles acquéreurs que les avantages supposés en termes de fertilisation des terres.

L'ensablement des dépotoirs

La forte teneur en sable des déchets ménagers, liée aux méthodes de balayage des concessions, a constitué un point de focalisation et d'achoppement qui n'a jusque là pas pu être résolu.

Constatant que des râtaux, pelles et charrettes ne pouvaient venir à bout du sable des dépotoirs, la mairie a surtout procédé à des opérations « coups de poing » qui consistent à utiliser des engins (camions bennes, tracto-pelle...) pour vider les dépotoirs et évacuer les ordures en dehors de la ville. mais l'ensablement des dépotoirs revenait inlassablement. Ce travail de Sisyphe est régulièrement bloqué par le coût de l'opération, et la non disponibilité ou le mauvais état de fonctionnement des dits engins.

A ce propos, il convient de signaler que, faute de décharge publique, les manœuvres chargés de ces opérations déversaient souvent les ordures dans les rues pour combler des trous.

On retrouve par ailleurs ces pratiques de comblement au niveau des concessions. A l'arrivée de la saison des pluies, le souci d'éviter des stagnations d'eau de pluie dans la cour conduit de nombreux chefs de famille à utiliser les ordures comme matériaux de remblai, voire comme fertilisant pour la culture du maïs dans la concession (observations et entretiens avec des ménagères de Tillabéri, juillet 2001).

La question de la teneur en sable des déchets ménagers est d'ailleurs directement liée aux méthodes de balayage des ménagères de Tillabéri. Celles-ci n'effectuent aucun tri dans les ordures éparses de la cour, et le sable est aussi balayé, creusant chaque jour un peu plus le

de fait moins pertinente la privatisation du service malgré les bons résultats » (P. Branchat, document d'évaluation annuelle oct 1995- sept 1996, page 3). NB : les mots manquant de la citation sont d'origine.

centre de la concession. Cet aspect fut donc abordé en 1996-1997 par la coopération Juvisy-Tillabéri et l'ADT à travers la promotion de tamis selon un modèle utilisé par les ménagères du Niger central (Zinder) et de l'extrême Est (N'Guigmi), tamis censés séparer le sable des déchets. Mais les tamis, bien que subventionnés (vendus à 200 à 250 FCFA puis distribués gratuitement), n'ont pas été adoptés par les ménagères du fait du surcroît de travail que leur utilisation implique.

Cette opération « diffusion des tamis » s'est finalement soldée par un échec.

Problèmes financiers ?

Sur le plan budgétaire, il eut été intéressant d'observer l'évolution des montants affectés à l'assainissement par la coopération Juvisy-Tillabéri et la mairie de Tillabéri ces dix dernières années, mais l'absence de plan comptable rend la tâche trop ardue (il faudrait reprendre les comptabilités de la municipalité et de la coopération Juvisy-Tillabéri sur toute cette période). Par contre, on constate que le total des programmations budgétaires affectés au secteur H&A entre 1995 et 2002 (en dehors des données manquantes de l'année 1998) s'élève à plus de 18.400.000 FCFA, soit environ 3.000.000 FCFA par budget annuel.

Malgré tout, force est de constater que les résultats ont été peu probants en matière de salubrité publique. On verra plus loin que par contre dans la sphère privée, les opérations menées ont connu un succès certain.

Il s'agirait donc plus d'un problème d'utilisation que de manque de ressources.

La gestion du marché de Tillabéri

Le marché de Tillabéri est réputé pour être un des grands marchés de la région. Il se tient chaque dimanche au bord du fleuve sur une place aménagée mais non clôturée, et attire les populations de la campagne avoisinante tant du Gourma que du Zarmaganda. Un petit marché se tient également le mercredi et une activité minimale se maintient chaque jour de la semaine.

Sa forte fréquentation pose comme partout ailleurs des problèmes de gestion de la propreté, les activités liées à la commercialisation du riz et du bétail produisent de nombreux déchets, mais les sachets plastiques sont les déchets les plus décriés.

Un autre problème important du marché est lié aux déjections humaines. Bien qu'il existe des latrines publiques, les gens ont une préférence pour les bords du fleuve pour se soulager.

Le nettoyage du marché

La gestion des ordures au marché est en principe assurée par la mairie, qui à une époque envoyait les charretiers municipaux faire le nettoyage. Aujourd'hui, un seul manœuvre permanent est affecté au nettoyage de la place, mais il reçoit une aide de ses collègues le lundi (lendemain du grand marché). Ce nettoyage se résume là aussi à balayer et brûler sur place les ordures.

Plus récemment, la gestion du marché a été confiée par la mairie à un opérateur privé, un commerçant, sans pour autant donner plus de satisfaction aux usagers. Celui-ci emploie des manœuvres journaliers et donne une gratification de 10.000 FCFA par mois au manœuvre de la mairie (qui reste salarié de la municipalité).

Les autres commerçants accusent le commerçant d'avoir obtenu cette faveur du fait de ses appartenances politiques.

Le manœuvre de la mairie affecté au marché se dit souvent confronté à la mauvaise volonté des gens de Tillabéri : « *Ce sont des gens qui ne comprennent rien du tout, parfois les gens de la brousse sont plus responsables qu'eux* ». Sa tâche exige des qualités particulières pour affronter les récalcitrants :

« Il ne faut pas avoir honte de dire la vérité à qui que ce soit, il faut être sans retenue, si quelqu'un t'insulte, il faut l'insulter aussi, s'il fait pire il faut lui répondre, il faut être prêt à tout, pourvu que tu fasses respecter les normes de propreté ».

Les commerçants sont unanimes en ce qui concerne la saleté du marché :

« Le marché c'est le nom seulement... c'est contre les murs des boutiques que les gens urinent, parfois même tu trouves des excréta humains sur la place du marché... Le marché est trop sale... A vrai dire, la mairie ne fait rien pour assainir le marché » (un commerçant de Tillabéri).

Le mécontentement est d'autant plus fort que les commerçants établissent un lien entre les taxes qu'ils paient et l'absence d'action municipale :

« La mairie s'occupe de percevoir uniquement les taxes, et la question que nous nous posons c'est qu'est-ce qu'ils font avec tout l'argent perçu ? ».

Du coup, les gens se débrouillent pour assurer le minimum de propreté devant leur place ou leur boutique. Cette gestion individuelle ne résout en rien les problèmes globaux de la salubrité du marché. Les ordures balayées par chacun forment de petits tas qui sont soit brûlés sur place, dégageant des fumées incommodantes pour le voisinage, soit transportées pour 50 FCFA par des « talibés »³⁶ jusqu'à une destination plus lointaine (chez un voisin, aux abords du fleuve ou dans le fleuve) dont personne ne s'occupe même si la pollution du fleuve est souvent évoquée par les marchands (cette eau est aussi une eau de toilette et de boisson).

Les enfants sont généralement chargés de toutes ces petites tâches qui impliquent un contact avec la saleté, les ordures, excréta et eaux usées. Ils constituent une main d'œuvre bon marché que chacun utilise à tout moment.

Les restauratrices stockent l'eau de vaisselle dans des bassines ou des seaux, qui est déversée par la suite par les enfants sur les dépotoirs ou tas d'ordures, contribuant du même coup au processus de pourrissement des déchets (qui autrement sècheraient).

Des balayages collectifs sont parfois financés par des commerçants pour pallier à la défaillance municipale, mais ils se font de plus en plus rares.

Les toilettes publiques

Un bloc sanitaire de 10 latrines et 4 douches a été construit sur la place du marché hebdomadaire de la ville. L'association des deux dispositifs rend attractif la structure qui s'avère rentable et fonctionne à peu près bien.

Le taux de fréquentation y est élevé et les tarifs pratiqués (25 FCFA et 50 FCFA) ne découragent pas les utilisateurs. Mais durant l'étiage du fleuve (mars à août), les berges en contrebas du marché se libèrent, laissant tout loisir aux gens pour se soulager discrètement et gratuitement, et la fréquentation diminue.

« Il y a des gens qui disent qu'ils ne vont pas payer 25 FCFA pour rien parce qu'il y a le kori à côté. » (le gardien du marché)

³⁶ Les talibés sont de jeunes enfants élèves de l'école coranique, qui, après les heures d'enseignement, se débrouillent la journée pour trouver de quoi subsister.

Les latrines du marché ont tout d'abord été confiées à un vendeur de bois qui était à côté :

« A l'époque où c'était des petites latrines il n'y avait pas de l'eau dedans, en ce moment je ne gagnais rien, puisque les gens ne s'y intéressaient pas, par contre, quand on a construit ces latrines et mis l'eau, les gens se sont rendus compte que ça rapporte de l'argent ». (le vendeur de bois).

La gestion lui aurait ensuite été retirée en 1996 pour la confier à un partisan du parti au pouvoir de l'époque.

En ce qui concerne l'utilisation de ces latrines publiques, il convient par ailleurs de souligner des différences de comportement notables entre les populations natives de Tillabéri et les étrangers (les gens du Zarmaganda en particulier) dans l'utilisation des latrines publiques que ce soit au marché ou dans les quartiers.

Q : « Il paraît que les femmes ne vont pas aux latrines du marché ? »

R : « Malheureusement c'est vrai, surtout les gens de la ville, quand tu vois une femme aller là-bas, soit sûr qu'elle n'est pas de Tillabéri ville. » (une commerçante du marché).

Ce comportement différentiel est peut-être à imputer à la crainte que pourrait encore susciter les autorités de la ville aux broussards, ignorants des règles pratiques qui régissent les comportements en ville. Crainte que n'auraient plus les urbains, rompus à l'évitement des règles.

La vidange des eaux usées de ce bloc sanitaire n'est pas un modèle d'hygiène puisqu'elle se fait généralement par une motopompe qui déverse les matières aspirées sur la voie pavée bordant le marché.

Les autres espaces publics : quartiers, ruelles, caniveaux

Les latrines publiques de quartier

La coopération Juvisy-Tillabéri a construit des latrines publiques de quartier (Bagdad I, Zongo I et II, Gandatché...) qui ne sont généralement pas pourvues d'eau. Du point de vue des gérants de ces latrines, c'est la raison pour laquelle leur fréquentation est extrêmement faible.

« Du matin au soir, parfois personne ne passe, parfois pendant toute la journée, je n'arrive pas à avoir une seule personne... pour que les gens fréquentent les lieux, il faut construire une douche à côté, et l'équiper d'eau, là je suis sûre que les gens de Zarmaganda vont venir en grand nombre. » (une gestionnaire de latrines de quartier).

Là encore, le comportement différencié des « broussards » et des citoyens est marqué.

Une autre raison évoquée tient à un consentement à payer³⁷ des gens quasi nul :

« Je pense que les gens ne veulent pas payer de l'argent. C'est en tout cas l'explication que j'en donne, sinon, c'est dans le kori que les gens vont déféquer » (un gestionnaire).

Lorsqu'il existe des alternatives (kori, bords du fleuve, buissons...) aux latrines publiques, ces dernières sont généralement délaissées.

Du point de vue des utilisateurs potentiels (citadins), on se plaint que les latrines en question soient fermées en permanence, mais dans la mesure où personne n'est prêt à payer pour se soulager, il est logique qu'il y ait un certain absentéisme des gestionnaires. Les

³⁷ Le « consentement à payer des consommateurs » est une notion employée en analyse micro-économique pour mesurer la valeur économique attribuée par les consommateurs à un bien ou service donné.

comités de quartier ont finalement confié cette tâche à des riverains (un vendeur de bois situé à côté, une ménagère) qui se trouvent être des « étrangers », c'est-à-dire des personnes non natives de Tillabéri.

Malgré un échec flagrant, ces types de projet³⁸ sont toujours proposés par les comités et associations de quartiers, ce qui semble démontrer un intérêt réel pour ce problème de la part de certains leaders tout au moins. La dernière des latrines publiques construites l'a été à Gandatché, là aussi près du kori. Les responsables de l'association ont projeté de raser tous les arbustes environnants³⁹ (qui permettent aux gens de se cacher pour déféquer) pour limiter les alternatives... et inciter les gens à fréquenter les lieux indiqués. Les solutions envisagées restent le plus souvent partielles car en l'absence de sanction nombre d'habitants doutent de la réussite d'une telle entreprise. L'AFVP qui a néanmoins accepté de financer cette opération doute elle-même des chances de réussite du projet.

Les ruelles

En dépit des discours, le bilan des observations effectuées est le suivant :

- obstruction des ruelles par les tas de banco. Le banco est une préparation à base d'argile qui est utilisée pour la fabrication des briques et le crépissage des murs des maisons. Les briques sont généralement fabriquées en dehors de la ville sur les sites des carrières d'argile. Par contre, à l'approche de la saison des pluies, les chefs de famille soucieux de l'étanchéité de leur habitation se préparent à refaire le crépis extérieur. A cette fin, des tas d'argile entreposés à la devanture de leur concession sont régulièrement enrichis de matières végétales, de fumier (issus de leur activité de petit élevage) et arrosés (eaux de vaisselle et de lessive) jusqu'à ce que le tas de banco devienne « pourri » (*a fumbu*) c'est-à-dire prêt à l'emploi.

- présence de mares en saison des pluies

- déversements quotidiens par les ménages des eaux usées dans les rues (eaux de vaisselle et de toilettes des enfants)

- écoulements permanents des eaux usées dans la plupart des rues de la ville

- aires de jeux des enfants à proximité immédiate des puisards à ciel ouvert (photographie n° 2 ci-dessous).

³⁸ La coopération Juvisy-Tillabéri a mis en place un système de financement de micro-projets initiés par les comités ou associations de quartier.

³⁹ L'abattage des arbres et arbustes du kori de Gandatché a pu être réalisé à grands frais (chargeur de l'ONAHA, bennes de la mairie et tracteur du PASP) à l'occasion de l'organisation des joutes de lutte traditionnelle en février 2002. Les souches ont été brûlées, les alentours nettoyés, mais les latrines du quartier sont restées inutilisées.

- vidanges à même la rue des fosses des latrines
- vidanges du trop plein des puisards effectuées par les enfants dans les rues (cf. photographie n° 3 ci-après) en particulier dans les quartiers où l'infiltration dans le sol se fait avec difficulté (quartiers à socle).

L'évacuation des eaux de pluies : les koris et caniveaux

Construits par la NIGETIP⁴⁰ pour évacuer les eaux pluviales, les caniveaux de la ville sont en général utilisés comme dépotoirs et lieux d'aisance publics. Au même titre que les riverains des koris, ceux qui habitent à proximité des caniveaux sont particulièrement dérangés par les odeurs nauséabondes qui s'en dégagent.

Q : « Quels genres d'ordures retrouve t-on dans les caniveaux ? »

R : « Surtout les excréta des enfants, les enfants du quartier rentrent dedans pour chier, en plus les caniveaux son trop ensablés »

Q : « Pourquoi vous ne versez pas les eaux usées dans les caniveaux ? »

R : « Ça le rend pourri, et donc ce n'est pas bon à respirer » (une ménagère à Kabia)

Ces nuisances n'empêchent pas une demande des habitants de certains quartiers pour des caniveaux, demande à laquelle la mairie de Tillabéri a trouvé l'opportunité de répondre à travers l'exécution du projet PRIU⁴¹ : 55 millions de FCFA devraient être consacrés à la réalisation de caniveaux à Kabia et Tillakaina Koira Tegui en 2002.

Les bords du fleuve

Malgré une pollution du fleuve connue de tous, celui-ci reste un compagnon de tous les jours. On s'y lave, on y fait la lessive et la vaisselle. Le fleuve fournit également l'eau de boisson.

En ce qui concerne l'eau de boisson, les habitants de Tillabéri riverains du fleuve ont pris l'habitude d'ajouter eux-mêmes un produit de décantation (« *lalan* ») à l'eau, et parfois un peu de chlore. L'eau est généralement puisée loin du bord, après un geste d'éparpillement des matières en surface. Si ces pratiques populaires qui sont censées donner une eau plus propre font douter les hygiénistes, elles sont très répandues à Tillabéri chez les riverains du fleuve et les habitants des îles.

En saison des pluies, l'eau rougeâtre étant très chargée de matières en suspension, la plupart des consommateurs se reportent vers les bornes-fontaines. Pourtant, la qualité de l'eau délivrée par la SEEN⁴² est mise en cause par les habitants de Tillabéri. Le compte rendu

⁴⁰ La NIGETIP est une Agence nigérienne de travaux publics mise en place par la Banque Mondiale dans de nombreux pays en voie de développement pour parer aux déficits d'équipements et d'infrastructures en milieu urbain.

⁴¹ Le PRIU, Programme de Réhabilitation des Infrastructures Urbaines, est un projet de la Banque Mondiale qui a pour but d'équiper les centres urbains secondaires au Niger. Le montant des investissements programmés pour la commune de Tillabéri s'élève à 160.000.000 FCFA pour l'année 2002.

⁴² SEEN : Société d'Exploitation des Eaux du Niger est la société chargée de la distribution et de la vente de l'eau sur l'ensemble des villes du territoire nigérien. C'est une société récemment privatisée (ex-SNE). La station de pompage de Tillabéri, ne possédant pas de décanteur, la SEEN a décidé, sous la pression populaire, de mettre en place un système de pompe à chaux et un changement bi-annuel du sable des filtres dans l'attente

sommaire de la réunion du COTECOM de juillet 2001 en donne une illustration. Il faut par ailleurs signaler qu'une première marche de protestation fut organisée en août 1999 contre la SNE, notamment sous l'impulsion de la MJD. Depuis, chaque année, des ménagères de Tillabéri, les femmes du camp des fonctionnaires en tête de convoi, font une « marche pour l'eau potable » :

« Les femmes avaient rempli des petits sachets d'eau du robinet, une eau toute rouge, qu'elles ont brandie pour manifester leur mécontentement : « L'eau du robinet et celle du fleuve, c'est la même chose. C'est ça qu'on nous donne à boire. Il nous faut ajouter le *lalan* pour faire décanter et encore il nous faut payer la facture ! ». Les gens ont dit qu'ils refusent de payer. Cette eau gâte les vêtements blancs. Elle donne des maux de ventre ! » (une femme de Tillabéri, témoin des manifestations)

Lors des élections de 1999, les partis politiques ont repris ce thème porteur :

« Les gens ont dit qu'ils voteraient pour celui qui « arrange » l'eau à Tillabéri. Nous avons marché deux fois. Les gens de la SNE sont des menteurs. Ils nous envoient l'eau du fleuve direct ! C'était du temps du maire Akibou Yacouba. Deux fois, nous avons marché ! » (un manœuvre de la municipalité).

L'hôpital de Tillabéri

L'hôpital de Tillabéri est un acteur de premier rang de l'insalubrité de la ville alors même qu'il est censé assurer des séances de sensibilisation auprès des populations (les patients et accompagnants en particulier). On constate en effet que les murs des bâtiments servent d'urinoir à nombre de patients ou accompagnants, les toilettes publiques sont inutilisées et des étrons parsèment le sol à leurs alentours (cf. photographie n° 4).



de la réalisation du nouveau système de traitement de l'eau (dont le financement est acquis). (entretien avec le responsable SEEN Tillabéri, février 2002).

Le personnel de l'hôpital explique cet état de fait par les croyances des « broussards », habitués à faire leurs besoins en plein air, effrayés par la perspective de rencontrer un génie et d'en devenir fou et/ou convaincus des risques de contamination par la chaleur dégagée par les excréta des patients précédents.

Les nombreux manœuvres chargés du nettoyage des lieux peinent à garder les lieux propres, malgré des séances de « grand ménage » organisées chaque vendredi soir (depuis décembre 2001 jusqu'au moment de l'enquête, fév. 2002). Mais ces séances sont un échec, de l'avis de certains employés de l'hôpital, car les absentéistes sont toujours plus nombreux et jamais sanctionnés.

L'hôpital dispose d'un incinérateur pour détruire les déchets dangereux ou « contaminants ». Cependant, l'utilisation qui en est faite et la destination finale des déchets laisse à penser à de sérieuses négligences. Les déchets sont brûlés plutôt qu'incinérés, puis



jetés le long du grillage de clôture pour combler un trou (cf. photographies 5 et 6).

Au sein de l'hôpital, des séances de sensibilisation sont menées en fonction des circonstances. Elles portent sur l'hygiène alimentaire et les maladies des mains sales, la salubrité publique et les balayages, le paludisme en saison des pluies, le manque d'hygiène intime et ses risques pour la santé.

Par ailleurs, les « causeries » régulières dans les établissements scolaires font partie du cahier des charges théorique de l'agent de santé.

Un service d'hygiène et d'assainissement (H&A) est chargé de promouvoir l'hygiène hospitalière au niveau des différents pavillons d'hospitalisation. L'hôpital n'est malheureusement pas un modèle d'hygiène. Il n'est pas rare que des malades contractent de nouvelles maladies durant le séjour à l'hôpital (source : une infirmière de l'hôpital). Les animatrices de ce service sont des agents d'hygiène formés à l'ENSP⁴³. Elles estiment que « *les citadines sont plus propres que les femmes de la campagne qui n'ont aucune éducation sexuelle avant de se marier, d'où des pathologies liées à un manque d'hygiène intime* ». Aussi, elles adressent à ces dernières des messages relatifs aux conséquences du manque d'hygiène intime : maux de ventre, risques de stérilité, absence de plaisir pour le mari, impureté pour la prière, démangeaisons. Elles insistent par ailleurs sur la nécessité de tenir propres les vêtements et sous-vêtements, sur l'utilisation du savon de toilette...

Un agent du service d'H&A de l'hôpital est affecté à la mairie pour toutes les activités du ressort communal, les autres travaillent uniquement au niveau de l'hôpital et du dispensaire. Le service s'assure en principe aussi de la qualité des produits alimentaires des cuisines, de la surveillance des aliments vendus à la devanture de l'hôpital, du suivi médical des vendeuses...

La divagation des animaux (chèvres et moutons, chiens) revient de façon récurrente dans les discours autour de la saleté de l'hôpital. Faute de moyens financiers (manque de clôture), l'institution ne serait pas en mesure de parer au problème de la perméabilité de la structure hospitalière.

Malgré le travail effectif de certains manœuvres pour tenir les lieux propres, l'impression d'ensemble est celle d'un « laisser-aller » général que masquent mal les séances de « grand ménage ».

« Mais ici à l'hôpital, incluant la maternité, on peut faire trois mois avant de penser au grand ménage alors qu'on doit le faire une fois par mois pour les malades seulement. Mais pour nous mêmes, qui sommes dedans de jour comme de nuit, il a fallu l'arrivée du Ministre de la santé pour qu'on fasse précipitamment le grand ménage ». (une infirmière de la maternité de Tillabéri)

Au niveau de l'identification de risques épidémiques, on observe une certaine « pudeur » de langage. Ainsi, on parle plus volontiers de gastro-entérites ou de schigeloses que de choléra, bien que dans les îles, notamment à Garié (proche de Tillabéri), le choléra reste une maladie omniprésente dans les mémoires⁴⁴.

⁴³ ENSP : Ecole Nationale de Santé Publique, qui assure les différentes formations diplômantes et d'auxiliaires de santé au Niger.

⁴⁴ Il est à noter qu'un centre de quarantaine pour les victimes du choléra a été construit sur une partie de l'île en périphérie du village.

5. Dynamiques collectives et propreté des lieux publics

Les balayages collectifs

Il existe chez les Zarma-Songhay une tradition de travail collectif sur les aires communes qui donne lieu à une forme d'encouragement appelée « *yuubi* ». Ce *yuubi* est une contribution solidaire qu'apportent les passants aux travailleurs, contribution physique ou bien en nature ou en espèce.

Aujourd'hui, les balayages collectifs sont encore organisés sur les lieux publics dans cet esprit, quoique la contribution solidaire tende de plus en plus à être interprétée comme un dû. On s'attend en particulier à ce que la mairie fasse un geste de récompense aux balayeurs.

Q : « Tu as un parti politique ? »

R : « J'étais au parti X. Une fois, Mme le maire nous a donné 30.000 FCFA. Lors du partage, on ne m'a donné que 125 FCFA. Voilà pourquoi j'ai décidé de ne plus aller à leur réunion. »

Q : « Tu as l'habitude de prendre part aux journées de salubrité ? »

R : « Oui, on avait l'habitude d'aller balayer à l'hôpital, aux alentours de la Nigelec, aussi dans le quartier, les femmes avaient l'habitude de balayer tout le quartier. »

Q : « Quel est l'intérêt de ces journées de salubrité ? »

R : « Moi, je ne vois aucun intérêt, du moment où quand on nous donne de l'argent, il y a des femmes qui partagent ça seules, en oubliant les autres, voilà pourquoi, moi, je ne vois plus l'intérêt d'y participer » (entretien avec une ménagère, juillet 2001).

Les activités de salubrité publique ont pris peu à peu un caractère lucratif et nécessitent de ce fait des moyens importants. Cela explique pour partie en ces temps de crise économique le ralentissement et l'espaceur de ces activités. Certains commerçants sont appelés ponctuellement à contribuer à cet effort financier, la « cola »⁴⁵ ne suffisant plus à motiver les masses laborieuses.

Il est à noter que les choix des sites de balayage ne sont pas faits au hasard, la visibilité primant souvent sur le degré d'insalubrité des lieux (l'hôpital, la mairie, la Nigelec).

Les comités de quartier instaurés aux débuts de la Coopération Juvisy Tillabéri, ainsi que les chefs de quartier, ont joué un rôle important dans la relance des balayages collectifs en mobilisant les habitants de leurs quartiers. Des concours de salubrité étaient lancés, rappelant sans doute une ambiance, évoquée avec une certaine nostalgie, du temps des *samariya* du régime de Seyni Kountché. La concurrence entre les quartiers était forte, et nombreux étaient les habitants qui « *étaient jaloux de la propreté de leur quartier* ». Les femmes avaient en la matière une plus grande capacité de mobilisation que les hommes et cela reste vrai actuellement.

Q : « La propreté, c'est l'affaire de qui ? »

R : « Les femmes doivent balayer leurs concessions mais la propreté du reste de la ville, c'est le travail de la mairie. »

Q : « Et les hommes ? »

R : « L'homme doit aller chercher à manger, il n'a pas de temps pour l'assainissement. » (propos d'une femme à Zongo, juillet 2001).

⁴⁵ La noix de cola est un fruit au goût amer qui a notamment des effets excitants et trompe-faim. Sa consommation est très répandue au Niger. Elle est généralement appréciée comme petit présent.

Si cette dernière remarque semble exclure les hommes des activités de salubrité publique, en réalité on constate qu'ils y participent mais dans une moindre mesure et pour des tâches spécifiques. Ils s'occupent en particulier des « *zibi kasey* » c'est-à-dire les saletés volumineuses dont l'élimination nécessite une certaine force physique :

« Quelques rares fois les hommes épaulent les femmes, peut-être quand il s'agit de désherber ou de couper des arbustes. » (un habitant de Kabia).

La dynamique des journées de salubrité publique semble être largement retombée. L'une des raisons semble être que les séances de balayage collectif ont tendance à être politisées aujourd'hui, et se rendre à un balayage initié par la mairie revient à afficher sa couleur politique, si bien que les gens n'y participent plus aussi massivement.

Des acteurs divers s'impliquent parfois dans ces dynamiques collectives. C'est par exemple le cas des mouvements associatifs tels que la Mutuelle des Jeunes pour le Développement de Tillabéri ou l'association de ressortissants togolais qui auparavant s'organisaient dans ce sens mais cette dynamique est également retombée :

« Dans le temps, on se réunissait, on avait l'habitude d'organiser des journées de salubrité, d'aller au dispensaire pour balayer, ainsi qu'aux alentours du commissariat » (un « étranger » habitant du quartier Zongo, juillet 2001).

Un seul quartier a perpétué ces balayages collectifs de manière régulière sous l'animation d'une femme leader qui exhorte ses collègues ménagères à balayer chaque samedi.

« C'est une ménagère du quartier, c'est elle qui a dit un jour aux femmes du quartier de s'organiser pour balayer le quartier, ces dernières se sont organisées en 4 groupes et chaque groupe s'est affecté un endroit dont elle aura la charge, ainsi chaque samedi, elles sortent pour balayer d'ailleurs aujourd'hui c'est samedi, tu auras l'occasion de les voir à l'œuvre, il faut simplement être prêt car elles demanderont du « *yubi* ». En tout cas, je les trouve braves ces femmes du quartier » (un habitant de Gandatché, juillet 2001).

Mis à part ce cas de Gandatché, aujourd'hui, tout ayant été politisé, les initiatives des habitants des quartiers ou des associations ont été découragées. Seule la mairie relance occasionnellement cette dynamique à travers le réseau du parti politique.

Pour les partis politiques, les balayages collectifs sont une occasion à ne pas manquer. A part les objectifs de salubrité, qui sans doute participent à la motivation des « balayeurs », il convient de noter que ces rassemblements sociaux sont avant tout des occasions de mobiliser la base militante, autour de projets concrets à forte visibilité, et que l'on peut récompenser financièrement.

R : « Avec l'arrivée de madame le maire, nous avons fait des regroupements de femmes par quartier et en même temps nous cotisons pour appuyer chaque groupe à l'œuvre à obtenir les instruments de balayage. Tous les groupes peuvent se réunir dans le quartier pour les aider à balayer en apportant également un fonds d'acquisition de matériels et ceci à tour de rôle. »

Q : « Lors de ces mobilisations est ce que c'est seulement les militants du parti X ? »

R : « Non, madame le maire et nous même ne mettons pas en avant l'appartenance politique, c'est tout le monde. Quoiqu'il en soit les militants du parti X sont très nombreux et tout ce qui est relatif à la ville nous nous impliquons pleinement. » [...]

Q : « Parfois des séances de sensibilisation sont organisées, quel rôle jouez vous en tant que leader ? »

R : « Tout ce qui se passe dans la ville et qui est de l'intérêt collectif dont nous sommes informés par le canal du bureau politique, nous rassemblons nos militants pour les informer et en même temps les mobiliser à s'impliquer dans les actions. Nous ne voulons en aucun cas nous mettre hors des actions d'intérêt collectif » (femme leader d'un quartier de Tillabéri, février 2002).

Les occasions de balayage se sont raréfiées ces dernières années. Mais quel qu'ait été le maire en place, la visite annuelle des généreux partenaires du Nord (les représentants de l'association Juvisy-Tillabéri et de la municipalité de Juvisy-sur-Orge) a toujours été un rendez-vous de balayage collectif à ne pas manquer, afin de redonner un aspect plus présentable à la ville.

La mairie a de tout temps su entretenir sa « vitrine du développement municipal ».

Q : « A quand remonte la dernière fois que tu as participé à une journée de salubrité ?

R : Ca fait longtemps, ici quand tu vois les gens sortir pour balayer, sois sûr qu'il y a un étranger qui arrive. Chaque fois quand on dit qu'il y a le maire de Juvisy qui arrive, Mme le maire mobilise les populations pour balayer, après ça, personne ne s'occupe plus de cette question » (un habitant de Gandatché, juillet 2001).

L'inefficacité du système de répression

Tout le monde à Tillabéri s'accorde à dire que la répression est nécessaire. Les comités de quartier sont les premiers à réclamer que les contrevenants soient sanctionnés par l'autorité municipale.

Interventionnisme et impunité

Outre les difficultés de gestion et d'entretien des dynamiques collectives, force est de constater que la « culture de l'impunité » a constitué, et constitue encore, un frein à l'efficacité des sanctions.

A titre d'exemple, les manœuvres de la mairie furent, un temps (entre 1988 et 1991), chargés d'amender les contrevenants à l'hygiène publique. Ainsi, des carnets de contraventions leur furent remis. Le système fonctionna peu de temps car les personnes amendées ne payaient pas la pénalité.

« L'un des manœuvres fut un jour convoqué par l'administrateur délégué de Tillabéri pour avoir verbalisé un enfant qui déféquait sur une place publique. Le mal était que cet enfant était celui d'un garde républicain, qui n'a pas accepté la sanction. L'administrateur délégué donna raison au garde et ordonna au manœuvre de régler sur son salaire le montant de l'amende. Depuis on a décidé de ne plus verbaliser quelqu'un, on observe les gens faire et on fait le travail comme ça » (résumé et extrait d'entretien avec un manœuvre de la mairie).

On évoque souvent avec nostalgie « le temps où l'Etat était fort » :

« Les gardes sanitaires qui passaient de concession en concession, avant qu'ils n'arrivent chez toi, tu dois tout laver, habits, tasses, calebasses, canaris, marmites, etc. Ils passaient même dans les douches et latrines, dès qu'ils trouvaient quelqu'un de sale, ils l'amendaient. Ces gardes, c'étaient des agents de santé ; aujourd'hui, rien de tout cela ne marche » (un membre de comité de quartier).

Le manque de respect pour les autorités municipales est manifeste. On ne compte plus les « insultes » faites par les contrevenants à l'endroit des personnes qui tentent de protester contre des comportements insalubres...

Mais l'imposition d'une « culture de la propreté » semble avoir laissé plus de traces dans les souvenirs que dans les comportements, au même titre que les messages de sensibilisation semble t'il.

La culture de l'impunité est également entretenue par ce que d'aucun appelle « l'interventionnisme » :

« ...Ici les gens sont très difficiles, ...certaines personnes versent les ordures partout, certaines personnes sont influentes politiquement, quand on a un problème avec une personne politiquement forte, elle intervient auprès de la mairie pour vouloir nous créer des ennuis, et depuis

on a décidé de ne plus verbaliser quelqu'un, on observe les gens faire et on fait le travail comme ça » (un charretier de la mairie).

Cette forme d'interventionnisme consiste à contourner un agent de la fonction publique détenteur à ce titre d'une autorité en s'adressant à son supérieur hiérarchique, qui, de plein droit, peut réformer ou annuler les actes de son subordonné (Dan Dah Mahaman Laouali, 1998). Les liens entre le supérieur hiérarchique et le contrevenant peuvent être d'ordre politique, familial, corporatiste, etc.

Des brigadiers sans pouvoir

« Il faut responsabiliser dans chaque quartier quelqu'un qui va amender toute personne qui déverse ses ordures en désordre. Lors d'une réunion dans notre quartier cette proposition a été faite » (un habitant de Gandatché, juillet 2001).

Réponse à une demande sociale ou initiative de l'administrateur délégué de la commune de Tillabéri ? En mai-juin 2001, dans chaque quartier, une équipe de deux personnes (un homme et une femme) a été désignée comme responsable de l'état des ruelles et autres espaces publics du quartier, notamment les alentours des dépotoirs. Ces « brigadiers sanitaires » sont censés surveiller l'ordre et la propreté à travers une sensibilisation des populations et des avertissements oraux.

Les brigadiers sanitaires actuels ne sont en réalité investis officiellement d'aucune autorité. C'est en cela que la revendication d'une tenue de travail (un uniforme les identifiant comme personnel de la mairie) compte pour eux. Leurs tâches diffèrent sensiblement de celles des brigadiers sanitaires d'autrefois : ils ont plus une fonction de motivation que de répression. Ainsi, ils sont censés surveiller les comportements des habitants sur les lieux publics et notamment le nettoyage des devantures de maisons, le bon usage des caniveaux et des dépotoirs, sans toutefois pouvoir sanctionner les contrevenants par une amende.

Le système de répression envisagé est d'ailleurs lâche et inefficace. Le contrevenant doit être pris en flagrant délit et averti oralement à trois reprises avant que l'affaire ne soit signalée au chef de quartier, qui à son tour doit interpellé la mairie. Aussi, les amendes sont-elles plus théoriques que pratiques.

La mission des brigadiers ne se limite pas au contrôle. Bien souvent, ces brigadiers sont les leaders des groupes de balayages de quartier. Malgré un fort engagement personnel et un réel enthousiasme initial (sans doute motivé par la remise de 3.000 FCFA lors de la première réunion et des promesses de « motivations »⁴⁶), les brigadiers sanitaires, hommes et femmes, ont vite déchanté :

« Une fois tous les 15 jours, je mobilise les gens pour balayer, j'enlève du mil dans mon sac, je pile la boule pour donner du « *haari kwarey*⁴⁷ » aux participants, je pile la boule, je paye du lait et du sucre pour mettre dans la boule, je paye également de la cola pour distribuer aux femmes et aux hommes, ça je le fais chaque fois qu'il y a un balayage collectif » (un brigadier sanitaire, février 2002).

La mairie n'a pas tenu ses engagements vis-à-vis de ces brigadiers auxquels avaient été promis tenues de travail, matériel (pelles, brouettes, râteliers, etc.), et d'éventuels encouragements financiers.

Question : « Quelles sont les difficultés que vous rencontrez ? »

⁴⁶ Au Niger, on appelle motivation toute prime ou supplément de salaire.

⁴⁷ « *haari kwarey* » désigne la boule. C'est une boisson énergétique, à base de mil pilé, de sucre, de lait et d'eau que l'on prend généralement pour soutenir des efforts physiques (travaux champêtres, séances de travail collectif ...).

Réponse du brigadier sanitaire : « Vraiment ça ne marche pas. Mais du moment qu'on s'est engagé, on ne peut rien dire d'autre, nous, nous faisons notre travail, mais c'est la mairie qui ne fait pas le sien. »

Un autre brigadier : « Le seul problème, c'est qu'on n'a pas les moyens de travail, aussi les gens ne comprennent pas, il y a des gens, quand on leur parle ils ne nous écoutent même pas, vraiment notre travail ça ne marche pas, on nous a même réunis pour nous demander comment ça va, on a dit ce qu'il faut, et depuis, on ne nous a plus rien dit, je ne sais pas ce qui se passe, s'ils sont fatigués, ils n'ont qu'à nous le dire, on va se retirer, surtout que même la simple tenue qu'on a demandée, ils ont refusé de nous faire ça, il n'y a que la photo. »

Q : « On vous donne quelque chose pour le travail là que vous faites ? »

R : « On m'a donné du savon une seule fois, mais après ça, je n'ai rien eu d'autre.[...] on leur a demandé de nous faire les tenues, en voyant les tenues, les gens comprendront que nous sommes désignés pour faire le travail, quand les gens nous verront porter les tenues et les « galons » quand on ira parler à quelqu'un, il ne va pas oser nous dire des sales mots, car il va se dire que ces gens là qui portent ces tenues là, ils ne sont pas venus d'eux mêmes, ils diront qu'ils ont été chargés par la mairie. Mais ils n'arrivent pas à nous faire la tenue, je trouve que ce n'est pas normal ça, quand on demande à quelqu'un de faire un travail, je crois qu'on doit le mettre dans les conditions de faire le travail, c'est ça qui est bien. C'est parce que les gens ont confiance en nous qu'ils nous ont choisis, on ne nous paye pas, on ne fait que souffrir, donc normalement, on doit au moins nous faire la tenue, c'est quoi un morceau de tissu qui ne vaut même pas 2.500 FCFA, c'est ça que la mairie ne peut pas faire, est-ce normal ? ».

Tous les brigadiers sanitaires⁴⁸ sont unanimes sur le sentiment d'abandon de la mairie, sa mauvaise volonté dans une lutte qu'elle semblait pourtant vouloir lancer. La démotivation est générale et pourtant certains continuent...

« Les charretiers sont payés pour nettoyer la ville, et ils ne le font pas. Et nous, on n'est pas payé, pourtant au début, on nous avait dit qu'on allait nous payer, mais c'est après qu'on nous a dit qu'il n'y a pas de paye dedans, bon on travaille, peut être qu'un jour on va nous donner quelque chose. Moi, j'ai été choisi à mon absence, c'est les gens du quartier qui m'ont choisi et j'étais d'accord, dès au début, il y a des gens parmi nous qui ont dit qu'eux, ils ne vont pas faire un travail dans lequel il n'y a pas de salaire. Mme le maire a promis d'examiner la question, et jusque là, on attend on nous a dit de faire des photos, on a fait les photos pour les badges, mais jusque là, on n'a pas la tenue, on attend, si on voit que ça change, on va continuer, si ça ne change pas, on va laisser tomber, car on ne peut pas travailler sans cesse pour rien. Ça fait très longtemps qu'on ne nous a pas réunis. Même quand on cherche à les voir, on ne les voit pas, donc nous faisons le travail parce qu'on a envie de le faire, pour notre ville, sinon, la mairie ne nous accorde aucune importance ». (un autre brigadier sanitaire, février 2002).

La municipalité semble s'être complètement déchargée de l'affaire. Les choses ont été faites à moitié. L'autre moitié du chemin est laissée aux habitants des quartiers, aux bonnes volontés prêtes à se sacrifier.

Toutefois, il convient de signaler ici que la mairie dit avoir exécuté à 100% deux fiches d'opération en 2001 à hauteur de 413.940 FCFA pour l'imprégnation de moustiquaires et la formation des brigadiers. Pourtant, l'opération d'imprégnation des moustiquaires dont l'exécution était à la charge des brigadiers sanitaires aurait été réalisée sur les fonds de la coopération Juvisy-Tillabéri (source : équipe opérationnelle) et n'aurait pas été renouvelée (source : brigadiers sanitaires). Pour l'année 2002, il était prévu deux nouvelles fiches d'opérations relatives à un appui aux brigadiers (218.000 FCFA) et la construction de deux dépotoirs (141.525 FCFA). (source : entretien avec un agent communal, février 2002).

La sensibilisation au secours de la répression ?

⁴⁸ Suite à une formation de la Coopération Juvisy-Tillabéri, les brigadiers ont aussi été amenés à assurer l'imprégnation des moustiquaires. Une fois les produits vendus⁴⁸, cette activité n'a été ni évaluée ni reconduite.

Pour amener les populations à adopter des comportements « adéquats » du point de vue de la puissance publique (les agents de santé en particulier) celle-ci dispose de divers moyens.

On a vu que l'éventail des lois et règlements, appuyés par des structures et des organisations, n'a pas pu modifier les comportements de populations dont les pratiques d'hygiène ont le plus souvent été niées. La seule hygiène envisageable était une hygiène issue de la science médicale et imposée de façon autoritaire. L'exercice d'une politique répressive sous l'occupation coloniale et pendant les premières années de l'indépendance du Niger a somme toute donné peu de résultats.

Le changement de politique adopté dans les années 1970 fondé sur la mobilisation des populations, avec la Société de Développement et le mouvement des *samariya*, n'a aujourd'hui qu'un très faible écho en termes de dynamiques collectives. A l'époque, les sensibilisations visaient à inciter la jeunesse au travail, à lutter contre l'exode des jeunes, à développer la solidarité. Il faut noter que la mobilisation collective recourait notamment à un système de contraintes et d'amendes.

Il en reste que la sensibilisation est aujourd'hui perçue comme une solution miracle qu'il convient d'intensifier lorsque les résultats ne sont pas au rendez-vous :

« L'homme est comme un couteau. Il faut l'aiguiser chaque fois pour pouvoir l'utiliser »

Cela signifie que la sensibilisation doit être réalisée régulièrement afin que le message passe en termes de changements de comportements. Les vertus de la répétition sont un principe de base des agents de sensibilisation.

« Il faut faire recours à la sensibilisation pour conscientiser les populations et les amener à changer » (un ancien administrateur, Tillabéri, juillet 2001).

La traduction en langue zarma de ce concept de sensibilisation est « *boŋ feerey* » soit littéralement « ouvrir la tête » et par extension « éveiller, faire prendre connaissance ou conscience ».

C'est sur de tels principes idéologiques que sont fondées les actions de développement tant de l'Etat et ses déconcentrations que de ses partenaires et substituts (les projets de développement). Que ce soit dans les structures sanitaires, à la radio ou dans les quartiers, les sensibilisations ont en commun de se référer prioritairement au modèle hygiéniste pastorien, modèle exogène très décalé des référents hygiéniques des populations.

La sensibilisation à l'hôpital

Assez tôt les autorités sanitaires se sont orientées vers la « sensibilisation », maître-mot d'une politique envisageant l'individu comme responsable mais ignorant. L'objectif est dès lors de « faire savoir » pour amener les populations à vaincre certains obstacles culturels et autres habitudes néfastes.

Q : « A ton avis comment les accompagnants de malades perçoivent la saleté ? »

R : « Ils ne savent pas ce que c'est, ça leur plait. Ils ignorent les conséquences liées à la saleté parce qu'ils n'ont pas été touchés par les sensibilisations » (un agent de santé de l'hôpital de Tillabéri, février 2002).

Un véritable fossé semble séparer les agents de santé des populations auxquelles ils doivent s'adresser. D'un côté les ruraux ignorants et attachés à leurs traditions, de l'autre les agents de santé, tenants du savoir pastorien, de la modernité et de la civilisation.

L'enseignement de l'hygiène à l'Ecole Nationale de Santé Publique (ENSP), produit du savoir pastorien, diffuse des instructions très précises sur les comportements et pratiques

hygiéniques quotidiennes et met l'accent sur le microbe. Il est traité de l'hygiène individuelle, de l'hygiène de l'habitation, des pratiques de désinfection, de la transmission des maladies entre personnes, par le milieu et par les vecteurs animaux, les techniques de prévention, la destruction des gîtes larvaires, etc.

Il est clair que les manuels sont souvent en décalage avec les réalités du terrain :

« Il faut prendre sa douche au moins une fois par jour...il faut avoir l'habitude de se rincer la bouche avec une solution légèrement antiseptique le matin au réveil... les dents doivent être brossées après chaque repas... » (extraits de cours de l'ENSP « hygiène générale », 2002).

Cet enseignement est ensuite transmis à travers les séances d'éducation pour la santé (EPS) faite aux mères en visite dans les centres de santé, ou aux accompagnants⁴⁹ des malades. L'EPS aborde en particulier la lutte contre les insectes, l'hygiène alimentaire (diététique, protection des aliments contre les mouches...), la consommation d'eau potable, l'hygiène corporelle et vestimentaire, les maladies diarrhéiques, l'évacuation des excréta à travers l'utilisation du WC, l'évacuation des eaux usées, la planification familiale, la protection des enfants, etc.

Q : « A ton avis pourquoi certains malades et accompagnants ne font pas recours aux WC ? »

R : « Certains estiment qu'en se posant sur les latrines, la chaleur qui se dégage contamine en rentrant dans le ventre. Pour d'autres, c'est juste parce qu'ils ne sont pas habitués à l'usage, pour d'autres encore c'est par méconnaissance et ils estiment que ces toilettes sont exclusivement réservées au personnel de santé et ils ont peur. Mais en gros c'est une question de culture car j'ai remarqué que les populations des îles ignorent les latrines, ils se soulagent au bord du fleuve » (un agent d'hygiène de l'hôpital de Tillabéri, février 2002).

Si la sensibilisation dans les structures sanitaires vise en principe à faire comprendre, suivant une pédagogie et des outils adaptés aux « populations cibles » (jeunes mères analphabètes, accompagnants des malades), elle diffuse une rhétorique très éloignée des schémas et pratiques populaires de transmission des maladies et repose souvent sur une négation des savoirs populaires en matière d'hygiène et sur une culpabilisation des malades.

La sensibilisation échouant à produire des changements de comportements rapides, on estime le plus souvent qu'il s'agit de persévérer dans cette même voie.

Lors des visites à domicile que sont amenés à faire certains agents de santé, la tentation de la répression prend souvent le pas sur le principe de responsabilisation des individus :

R : « Une maison non balayée se remarque à vue d'œil, on perçoit aussi des eaux usées dans des récipients avec les mouches qui les entourent. Quand j'étais à la PMI et que nous faisons les visites à domicile pour le suivi des enfants malnutris, nous avons même instauré au système d'amende, de sorte que pour éviter nos sanctions les concessions dans lesquelles nous rentrons sont entretenues et propres » (une infirmière du dispensaire de Tillabéri, février 2002).

En réalité les sanctions à domicile ou au sein de l'hôpital sont rarement effectives, ce qui traduit d'une part l'échec de la sensibilisation et d'autre part le désarmement relatif des agents face à des situations qui les dépassent.

La sensibilisation à la radio

Depuis 1958, des séances d'EPS sont également régulièrement radiodiffusées. Actuellement et depuis plusieurs années, une émission hebdomadaire en langue zarma est

⁴⁹ Au Niger, c'est généralement aux accompagnants des malades de s'assurer de l'hygiène corporelle de leur patient et l'évacuation des excréments.

présentée le vendredi à 8 heures. Les animateurs de ces émissions sont généralement des agents de santé en exercice ou à la retraite.

Les thèmes traités concernent toutes les maladies qui constituent des préoccupations de santé publique au Niger. L'objectif est toujours d'amener les populations à modifier leurs comportements pour éviter les maladies, en particulier le paludisme, le choléra, la bilharziose. Des conseils pratiques pour assainir le milieu sont donnés.

« En ce qui concerne le paludisme, la stratégie préventive consiste à lutter contre l'insalubrité dans les foyers et les places publiques. Cela doit se traduire en termes de comportements par la mise en œuvre des recommandations suivantes : se laver, balayer, avoir des ustensiles de cuisine propres, entretenir puits, places des borne-fontaines et mares, consommer de l'eau potable... ». (source : entretien avec un animateur radio, Niamey, juillet 2002).

On voit ici comment la lutte contre le paludisme est englobée dans un vaste ensemble de mesures d'hygiène considérées comme opérantes, les traits sont grossis, les effets dramatiques sont amplifiés, la relation « eaux stagnantes - moustiques - transmission du paludisme » qui conduit à des stratégies de destruction des sites larvaires est étendue à l'hygiène corporelle et alimentaire, et à la salubrité publique.

La sensibilisation dans les quartiers

Posée comme stratégie d'accompagnement des actions d'assainissement menées par la Coopération Juvisy-Tillabéri, l'information-sensibilisation se fait de place publique en place publique dans tous les quartiers de la ville. Les populations sont informées à l'avance par un crieur public ou par les comités de quartier pour assister aux discours, représentations théâtrales, démonstrations ou projections de film ou diapositives.

L'objectif est double : informer sur la disponibilité d'innovations techniques dans le domaine de l'assainissement individuel et tenter de modifier les comportements des populations en matière de salubrité publique. L'équipe opérationnelle du projet a recours pour cela aux agents d'H&A ou bien à des spécialistes du spectacle.

L'une des troupes de théâtre utilisées est dénommée « *Soyeya* ». Elle regroupe des comédiens amateurs. Son leader est un membre de l'ANBEF⁵⁰ qui réalise à la demande des projets des pièces de théâtre sur les places publiques dans les différents quartiers et dans les îles. Les thèmes traités concernent l'H&A et en particulier l'utilisation et l'entretien des dépotoirs, le recours aux latrines et puisards.

« Nous avons pris deux familles, dont l'une est très attachée à l'hygiène et à l'assainissement et l'autre tout le contraire. Le chef de la première famille ayant compris les effets néfastes de la saleté sensibilise tout le temps les membres de sa famille sur les comportements à observer pour éviter les maladies liées à la saleté en recourant notamment aux dépotoirs pour évacuer les ordures ménagères, qui ne doivent pas cohabiter avec les personnes. Quant à la seconde famille, non seulement le balayage n'est pas effectué convenablement et en plus ce sont les enfants qui sont chargés d'évacuer les ordures et ils déversent où bon leur semble notamment à l'approche du dépotoir. Il y a des agents de la mairie qui entretiennent ces dépotoirs et ont besoin qu'on leur facilite la tâche. Dans une scène un enfant appartenant à cette seconde famille vient près du dépotoir et déverse ses ordures, le manœuvre de la mairie l'interpelle pour lui expliquer qu'il ne doit pas déverser à côté mais plutôt dans le dépotoir même. Comme c'est un enfant insolent, il a des démêlés avec le manœuvre au point où il retourne chez lui en pleurs. Cela soulève les parents qui viennent trouver le manœuvre pour l'insulter en lui reprochant notamment d'être fou car il est payé pour s'occuper des ordures et n'a aucun droit de frapper leur enfant qui peut déverser où il veut. Le manœuvre explique le bien fondé de son acte sans parvenir à se faire comprendre. Il faut

⁵⁰ ANBEF : association nigérienne pour le bien-être familial. L'association est représentée dans tous les départements du Niger. Elle dispense des séances de sensibilisation et d'information sur la planification familiale (méthodes de contraception pour le contrôle et l'espacement des naissances).

l'intervention du voisin, le chef de la première famille, pour amener l'autre à comprendre » (le responsable de la troupe Soyeya, juillet 2001).

Tandis que cette pièce met l'accent sur l'ordre social résultant d'un bon comportement, sur le partage des responsabilités habitants/mairie, d'autres font appel à des arguments d'ordre sanitaire.

« *"Boro ma ni kambe nyum ka rwa, ni bine ma si du ka tey"* (il faut se laver les mains pour manger afin d'éviter la nausée). Là, j'ai voulu expliquer que la santé passe par la propreté » (un autre auteur de pièces théâtrales, Tillabéri, juillet 2001).

On constate pourtant que seule est retenue l'information relative aux possibilités d'obtenir des latrines et douches individuelles subventionnées auprès du projet. Ce qui se traduit par une augmentation sensible de la demande.

Q : « Comment mesurez vous l'impact de ces sensibilisations ? »

R : « Nous procédons directement au « feedback » à travers un débat, dans beaucoup d'îles, les gens nous disent immédiatement qu'ils veulent de ces puisards et sont prêts à financer, c'est une réaction immédiate. » (un agent de sensibilisation).

Quels que soient les arguments utilisés, les résultats attendus en terme de modifications des comportements sont peu perceptibles :

Q : « Pourquoi ne pas aller au dépotoir Juvisy qui n'est pourtant pas très loin de votre concession ? »

R : « Nous déversons nos ordures là bien avant le dépotoir Juvisy et nous avons pris l'habitude. »

Q : « Ce dépotoir sauvage dans une rue ne dérange t-il pas le voisinage ? »

R : « Aucune porte ne s'ouvre à lui et en plus le voisinage déverse aussi là. Le seul problème dont il se plaint est que le tas d'ordures a freiné le ruissellement des eaux de pluie en faisant inonder les maisons d'à côté en cas de pluie. En outre il y a la mauvaise odeur qui se dégage et gêne tout le monde. » [...]

Q : « Dans la ville de Tillabéri, il y a eu quelques séances de sensibilisation sur l'assainissement : avez-vous participé au moins une fois ? »

Q : « Oui j'assiste le plus souvent. »

Q : « Pensez vous que le message passe ? »

R : « Les populations comprennent quand même en suivant les projections et les pièces de théâtre. »

Q : « Souhaiteriez vous une modification dans cette stratégie de sensibilisation en tant qu'animatrice ? »

R : « Je pense qu'il n'y a pas de problème, tout va bien et les populations assistent massivement » (une ménagère, également animatrice de profession (à l'ANBEF), Tillabéri, juillet 2001).

Cet exemple est édifiant : cette ménagère et agent de sensibilisation, qui participe souvent aux séances de sensibilisation menées par l'équipe opérationnelle du projet coopération Juvisy-Tillabéri, ne met pas en œuvre les recommandations de ces séances.

Il apparaît que ces séances, auxquelles les populations assisteraient massivement, sont d'abord pour les habitants des quartiers populaires une source de divertissement, notamment pour les femmes et les enfants qui forment l'essentiel des spectateurs.

Représentations populaires du service public

Q : « L'assainissement c'est l'affaire de qui ? »

R1 : « L'assainissement c'est l'affaire de la mairie avant tout, les populations ne peuvent pas faire le travail » (membre d'une association de quartier).

R2 : « Ce sont les efforts de tout le monde car la mairie seule ne peut pas rendre la ville propre, il faut aussi que les populations y contribuent ! » (une responsable d'association de femmes).

R3 : C'est l'affaire de tout le monde, en premier plan les populations, mais les gens ne comprennent pas ça. » (un charretier de la mairie).

En matière de responsabilité de la salubrité de la ville, la mairie est toujours présentée comme première responsable mais certains habitants reconnaissent la part de responsabilité de la population de Tillabéri en la matière. Cette conception de co-responsabilité renvoie à une sorte d'obligation morale de participation des populations. Le lien entre le paiement de taxes de voiries et le service public que devrait assurer la municipalité n'est généralement pas mis en avant (sauf au niveau des commerçants du marché).

Bien que l'indiscipline soit systématiquement décriée de toutes parts comme un trait caractéristique de la population de la ville, qualifiée de « difficile », cette population participe encore à l'occasion aux balayages collectifs initiés par les différents acteurs, des sommes sont cotisées par certaines femmes pour acheter des matériels de balayage...

« Mme le maire nous a réuni pour nous exhorter à balayer, à cause des étrangers, les gens ont balayé, chacun a balayé dans son quartier et tu vois, la ville de Tillabéri est aujourd'hui propre, et ça plaît à tout le monde. J'accepte d'être brigadier, parce que je suis jaloux de ma ville, mais la mairie ne nous encourage pas. Je m'en lave les mains parce que je suis natif de Tillabéri » (un brigadier sanitaire, février 2002).

Cette part de responsabilité semble être un des arguments sous-jacents mobilisateurs des balayages de quartier. Il faut présenter aux étrangers une façade de respectabilité en mettant de l'ordre, c'est-à-dire en faisant disparaître au moins provisoirement les désordres apparents que sont les dépotoirs sauvages, les dépotoirs officiels surchargés...

Il s'agit aussi d'adopter un comportement responsable vis-à-vis de ces voisins.

Plusieurs personnes interrogées ont insisté, à juste titre, sur le fait que les populations font preuve d'un dynamisme, d'un engagement et d'un dévouement remarquables, même si c'est par intermittence, allant parfois jusqu'à l'esprit de sacrifice :

« C'est avant la saison hivernale que les gens sont surtout présentes aux balayages collectifs car tu sais maintenant les populations sont indisponibles à cause des travaux champêtres. J'ai assisté à deux reprises à leurs séances de salubrité, et la première fois, le groupe des femmes m'avait dit de ne pas me mêler à elles pour balayer et je leur ai rétorqué que je suis aussi une femme et que je sais le faire. J'ai balayé en même temps qu'elles après avoir fait sortir les autres femmes fonctionnaires de la zone pour les impliquer également dans l'action. A la fin de la séance, je les ai remerciées puis leur ai donné une somme de cinq mille francs. » (une femme fonctionnaire du quartier Gandatché, juillet 2001).

Mais on remarquera à nouveau sur ce point que « l'affaire de tous » se résume dans les faits à l'affaire des femmes, dont la mobilisation s'avère nettement plus aisée que celle des hommes (quelques rares hommes participent). Cela est lié à la conception de la division du travail entre les sexes et à une plus grande disponibilité relative (la plupart des femmes étant des ménagères restant au foyer). Pour les femmes fonctionnaires ou femmes de fonctionnaires, qui sont l'objet de fréquentes affectations au cours de leur carrière, le balayage apparaît aussi comme une occasion d'intégration et de socialisation avec les villageois ou habitants du quartier.

Toutefois, beaucoup se rallient par ailleurs à l'avis de cet habitant de Tillabéri:

« Il y a des mesures à prendre et c'est au maire de le faire ».

La mairie tente de défendre sa position par le discours récurrent sur le manque de moyens. Ce discours a d'ailleurs un certain écho au sein des populations qui jugent que les charretiers ne peuvent pas raisonnablement résoudre les problèmes des ordures ménagères. A cette solution obsolète (système d'enlèvement par charrettes asines) du fait de l'étendue de la ville et de la forte contenance en sable des déchets, quelques uns s'inspirent de l'exemple de la capitale :

« On ne peut pas assainir la ville avec des charrettes, il faut des camions, des chargeuses, des camions citernes, surtout pour évacuer les eaux usées. » (un commerçant du marché).

Cette solution renforce le discours plaintif et apitoyant du manque de moyens, de l'incivisme fiscal, du besoin d'aide extérieure (le jumelage et la coopération Juvisy-Tillabéri)...

S'il est exact que l'incivisme fiscal est une réalité : « *les gens arrivent à éviter l'impôt pendant des années !* »⁵¹, il ne suffit pas à expliquer le manque de ressources de la municipalité.

La commune de Tillabéri dispose en effet de nombreuses autres sources de rentrées de liquidités : la vente des parcelles, les taxes de marché et notamment sur le bétail, les recettes de l'autogare, etc. (entretiens avec les gestionnaires du marché, de l'autogare, des latrines, le responsable des affaires domaniales...).

Mais, un phénomène bien plus marquant semble être l'évaporation des recettes fiscales dont s'inquiètent de nombreux acteurs de la société civile (commerçants, membres de la Mutuelle des jeunes, manœuvres de la mairie, ex-chefs de quartier, simples habitants des quartiers de Tillabéri) à travers des discours dénonciateurs qui visent directement les responsables communaux et certains cadres « indétrônables » :

« Les gens ne viennent pas pour travailler, les gens viennent s'enrichir et s'en aller, tout celui qui est nommé, il se précipite pour s'enrichir avant qu'on ne le remplace, voilà tout le problème, et puis tous les agents de la mairie, tous ceux qui sont dans les bureaux là-bas, que font-ils ? normalement, on doit diminuer dans l'effectif des agents des bureaux et recruter plus de manœuvres. Ça ne peut pas aller comme ça. Où va l'argent de toutes les parcelles qu'on vend ? Dieu seul sait l'argent qui rentre dans la caisse de la mairie, mais où va tout cet argent ? » (un manœuvre de la mairie).

« Oui, les gens disent qu'ils paient des impôts, donc où passe l'argent des impôts et des taxes ? Ils ont le droit de demander. La population a dit que la mairie leur appartient, même si ça se gâte c'est la leur ! Donc le maire, les agents et les charretiers ne travaillent pas, ils ne font que détourner l'argent. Donc tout le monde s'est retourné pour nous laisser » (un ex-charretier).

Les voix de la contestation se font également entendre par le relais d'associations ou autres mouvements tels que la Mutuelle des Jeunes de Tillabéri, l'association de défense des droits des consommateurs...

« Aujourd'hui on peut dire que c'est Juvisy qui fait tout, il ne lui reste plus qu'à prendre en charge les salaires des agents de la mairie. En réalité, la coopération Juvisy s'est substituée à la mairie »

Pour conclure un entretien, un agent de la municipalité avoue que l'affaire d'assainissement de la ville « *c'est d'abord la mairie qu'il faut assainir !* »

⁵¹ Le découpage administratif et fiscal ancien du territoire municipal qui rattachait un contribuable à son chef de quartier indépendamment de son lieu effectif de résidence favorisait les mauvais payeurs. Par ailleurs, les phénomènes désormais classiques de l'interventionnisme politique et du clientélisme permettent à certains contribuables d'éviter le paiement de diverses taxes.

Quant aux perspectives qu'offrent la mise en œuvre de la décentralisation et les élections municipales qui la précéderont, elles laissent les habitants sur des avis partagés avec une note d'espoir toutefois plus marquée, mais surtout une position qui se résume à « attendons de voir ».

Les métiers liés à l'assainissement et leurs représentations sociales : perceptions des risques et statuts sociaux

Les brigadiers sanitaires

Outre le dynamisme d'un individu reconnu par les habitants d'un quartier, l'appartenance sociale et notamment le statut (descendant d'esclaves) interviennent de façon déterminante dans le recrutement des brigadiers. Lors des séances publiques relatives au choix des candidats, il n'est pas rare que ceux qui sont retenus par les participants à la réunion soient désignés en leur absence.

« Nous avons été désignés parce que bien avant les actions de la « *Jivizi* » dans le cadre de l'assainissement, nous sommes pleinement impliqués aux actions de salubrité en mobilisant les populations à agir. Tout le monde sait que nous avons le dynamisme et la bonne volonté d'agir. Personnellement lors de l'assemblée générale des populations du quartier sous l'égide de la « *Jivizi* » pour désigner les brigadiers, j'ai même riposté par rapport à ma désignation et les gens m'ont fait comprendre que je suis le mieux indiqué à jouer le rôle. Ma collègue aussi est désignée alors qu'elle était même absente à la réunion » (un brigadier sanitaire).

« Ils peuvent très bien le faire, puisqu'ils sont des "*banniya*" (descendants d'esclaves), ce sont des gens de basse classe, ils sont sans retenue, tout celui qui ne respecte pas les consignes en matière d'assainissement ils sont capable de le honnir, l'insulter, or comme les gens évitent d'avoir des démêlées avec un "*banniya*", alors ils vont respecter les lieux prévus pour verser les ordures. » (un habitant du quartier X, Tillabéri).

Les charretiers municipaux

Les manœuvres de la mairie sont surtout sensibles à certains déchets spécifiques

« Il y a des jours où tu vois des choses dégoûtantes. Certains apportent les excréments, les urines et puis surtout les règles des femmes. Ca, c'est dégoûtant ! Parce que même si tu as des talismans, ça les rend inefficaces. D'autres déversent les produits de vidange de leur WC et vous êtes obligés de ramasser » (un charretier municipal).

« On est trop exposé aux risques. Tu peux piétiner des morceaux de bouteilles ou de fer, tu peux piétiner des seringues usagées, la poussière peut te donner la toux, les mauvaises odeurs qu'on respire peuvent nous donner les maux de ventre, notre collègue Untel souffre de mal de ventre chronique et c'est l'effet des ordures » (un autre charretier).

Un autre charretier évoque précisément le risque de contracter le sida.

Comme chacun sait (à Tillabéri), il est nécessaire de s'adresser à des spécialistes pour guérir des « maladies de génies » qui peuvent être liées ou non aux ordures. Des mesures préventives peuvent également être prises :

« Chaque matin je passe voir les marabouts qui prient pour moi, en plus de cela, voilà quelque chose que j'ai, c'est mon vieux qui m'a montré ça, tu connais ça. C'est la peau d'un animal aquatique ça, la nuit je prends un morceau pour en faire de l'encens, avec ça, partout où je passe et quand il y a des mauvais esprits dans les parages, ils vont me céder le passage, c'est ça qui me protège ! » (un charretier municipal).

La désignation des charretiers en 1988 avait procédé de la même façon. Il s'agissait de recruter un manœuvre chargé du ramassage des ordures par quartier. Le statut du charretier est équivalent à celui de brigadier sanitaire, d'ailleurs dans les faits leur travail n'est guère différent.

« Un ramasseur d'ordures n'est pas considéré. Pour eux, si la personne peut même rentrer dans leur maison pour chercher les ordures ce serait mieux. Le dépotoir est là, ils n'y jettent pas les ordures en notre absence. Ils jettent là où ils veulent » (un charretier de la mairie de Tillabéri).

Les vidangeurs

Cette tâche très dévalorisée et qui comporte des risques pour la santé semble réservée aux étrangers (gens du Zarmaganda notamment). Activité subsidiaire très lucrative (12.000 à 25.000 FCFA selon la taille de la fosse à vider), l'activité de vidange de fosse n'est pratiquée qu'occasionnellement (la demande est faible). Il s'agit d'une activité privée sans aucun contrôle des autorités sanitaires malgré les risques que comporte le travail.

R : « Trop souvent, quand, je finis la vidange, je tombe malade à cause de la mauvaise odeur que j'ai respirée, il y a des cas où j'ai des nausées, ce travail n'est pas facile, surtout quand je descends dans le trou pour enlever les dépôts soit avec une pelle ou même dans certains cas avec mes mains. »

Q : « Tu utilises des bottes ? »

R : « Oui, parce qu'il y a toutes sortes de déchets dans les latrines, il y a des morceaux de bouteilles et de lames, si tu es pieds nus, ça peut te couper, et ça donne le tétanos. Tu sais il n'y a pas que les choses visibles, on dit aussi que des lieux comme ça sont des endroits des esprits maléfiques, par conséquent, il faut toujours se protéger ». (un vidangeur de fosses)

Le caractère particulièrement dégoûtant du travail est directement en liaison avec le bas statut social et le peu de considération accordé aux vidangeurs. On attribue souvent leur capacité d'accomplir de telles tâches à la prise de drogues.

Les gestionnaires de latrines

« Surtout les gens considèrent ce travail comme un travail abaissant, les natifs de Tillabéri considèrent qu'un noble ne doit pas faire un tel travail, c'est ça l'idée de départ » (ex-gestionnaire de latrines publiques).

Il semble que, pour les gestionnaires de latrines de quartier, l'attitude de la population de Tillabéri soit la même : il est nécessaire que quelqu'un fasse le travail, mais tant qu'on n'est pas soi-même dans la nécessité de le faire, laissons-le aux autres !

Ici encore ce sont des étrangers qui assument ces tâches jugées dégradantes.

D'une façon générale, le contact avec les déchets est fortement dévalorisé et logiquement les statuts sociaux des personnes qui pratiquent ces activités sont bas. Ainsi, ce sont de préférence des étrangers, des *banniya* (descendants d'esclaves), des enfants... qui se retrouvent le plus souvent à effectuer ces tâches.

Il faut noter à ce propos que ces catégories sociales ont en commun d'être « dégagées » du sentiment de honte. L'étranger, parce qu'il n'est pas sous le regard de « ses » gens, les *baniya*, parce que cela est attaché à leur statut, les enfants, parce qu'ils sont des cadets dans une société qui valorise fortement les anciens, les patriarches...

6. Pratiques et représentations populaires dans la sphère domestique

L'équipement sanitaire domestique et son utilisation

C'est dans ce domaine que l'action de la coopération Juvisy-Tillabéri a remporté d'incontestables succès, à travers une politique de subventions (partielles) pour l'amélioration de l'équipement sanitaire domestique. La construction de puisards « modernes » facilitant l'infiltration des eaux dans le sol en remplacement du « traditionnel » puisard à ciel ouvert ou des écoulements directs dans la rue a permis de nets progrès en matière de salubrité. L'appui a également porté sur la construction de latrines et de douches individuelles.

Un recueil de données quantitatives auprès des 38 ménages (échantillon non statistiquement représentatif) ayant fait l'objet d'un entretien approfondi, répartis dans les quartiers Gandatché, Zongo, Bagdad, Kabia et Tillakaïna Koira Tegui nous renseigne sur le niveau d'équipement sanitaire des ménages.

L'équipement des concessions en douches et latrines individuelles est déterminé par différents facteurs :

- le statut d'occupation des habitants de la concession : être locataire joue plutôt en défaveur du niveau d'équipements sanitaires de l'habitation, les locataires rejetant généralement la responsabilité et la charge financière sur le propriétaire ;

- l'existence d'alternatives à moindre coût (le kori proche, des parcelles vides avoisinantes, les caniveaux ou les bords du fleuve) a tendance à décourager l'investissement dans des équipements individuels et plus particulièrement à Gandatché et Kabia ;

- le coût d'équipement : les ménages les plus pauvres ne parviennent pas à se payer les équipements modernes même partiellement subventionnés.

Tableau des coûts d'acquisition comparés pour les ménages de Tillabéri

	traditionnelles	modernes avec puisard	modernes subventionnées	alternatives
douches	un séko (1.000 FCFA), écoulement à ciel ouvert	30.000 FCFA	9.500 FCFA	fleuve
latrines	3 à 5.000 FCFA (comportent des risques d'éboulement)	66.000 FCFA	22.000 FCFA	latrines des voisins (gêne, honte), caniveaux ou kori

« Douchières » et puisards

Toutes les concessions (de l'échantillon d'enquête) sans exception sont équipées de douches ou « douchières » (nom local). Celles-ci sont utilisées à la fois pour la toilette corporelle et pour uriner. L'eau de la toilette est souvent emmenée dans un seau ou une « bouilloire » en plastique (pour la toilette intime après les besoins).

La « douchière » est généralement réservée à l'usage des adultes tandis que les enfants sont lavés dans une grande bassine dans la cour ou devant la porte de la concession. L'eau usée est ensuite versée à l'extérieur dans la rue, sur un tas de banco ou sur le dépotoir.

- La plupart des « douchières » (66%) sont dites « classiques ». Il s'agit d'un espace clôturé (souvent à l'aide d'un séko⁵² dressé ou de simples tiges de mil) préservant l'intimité des personnes, généralement sans dalle cimentée (parfois une grosse pierre) et dont les eaux usées s'écoulent directement vers l'extérieur. Parfois l'espace de la « douchière » est confondu avec celui des latrines (généralement il s'agit d'une solution provisoire).

- 23 % sont des douches « modèle AFVP » (avec dalle cimentée et débouchant sur un puisard fermé).

- 10 % des douches sont d'un autre type : douches extérieures cimentées ou douches intérieures modernes au niveau de la salle de bain avec un pommeau fixé au mur.

Bien qu'équipés à domicile, les habitants des quartiers riverains du fleuve (à plus de 90%) à savoir Gandatché et Tillakaïna Koira Tegui utilisent préférentiellement le fleuve pour se laver. Cette proportion diminue fortement en saison pluvieuse car les eaux du fleuve sont alors très chargées de toutes sortes de matières en suspension qui donnent notamment des démangeaisons.

Evacuation des eaux usées de douche

L'évacuation des eaux usées se fait par une rigole qui débouche sur la rue (43%) ou dans un puisard à ciel ouvert dont le trop plein s'écoule également sur la rue (17%). Pour le reste, les eaux usées sont évacuées dans un puisard non cimenté fermé (6%), un puisard moderne (9%) ou un puisard « modèle AFVP » (26%).

Les riverains des caniveaux évitent d'y verser les eaux usées (toilette, vaisselle ou lessive) pour échapper aux mauvaises odeurs liées à une fermentation des déchets qu'elles contiennent. Les caniveaux sont en effet utilisés comme dépotoirs d'ordures et lieu de défécation.

Les acquéreurs de « douchières » de type AFVP ont en général aussi un puisard AFVP. Bien que les acquéreurs des nouveaux modèles de douches-puisards que l'AFVP a promu à Tillabéri s'accordent généralement à reconnaître leur efficacité (pas de vidange à effectuer pendant plusieurs années), ils représentent encore une faible part des puisards existant (26 % de l'échantillon). Les puisards jouent bien leur rôle d'infiltration dans les quartiers Bagdad et Kabia (sol sableux).

Par contre, à Zongo et Gandatché, quartiers à socle, les puisards se remplissent rapidement du fait de la mauvaise infiltration. De fait, les puisards ne règlent le problème de l'hygiène que de façon temporaire puisque leur vidange se fait manuellement avec un seau, le plus souvent dans les rues, de jour comme de nuit, en saison pluvieuse comme en saison sèche. Il n'est pas rare de voir des enfants vider en plein jour le trop plein du puisard d'une concession (cf. photographie n° 7 page suivante).

⁵² Séko : grand assemblage de tiges tressées entre elles atteignant souvent 150 cm x 300 cm..



Photographie n°7 : Enfants procédant à la vidange du puisard de leur concession (quartier Kabia, février 2002)

Les charrettes-vidangeuses

Cette situation a conduit la Coopération Juvisy-Tillabéri à mettre en place un système de vidange par charrette à traction asine équipée d'une mini-citerne (voir photographie page suivante). Deux charrettes-vidangeuses ont été confiées à des comités des quartiers Zongo et Gandatché. Les comités devaient à leur tour identifier le candidat le plus apte à assumer cette mission. Il s'agissait donc, en un sens, en raison de la carence de la mairie et des coûts prohibitifs pratiqués par les « vidangeuses »⁵³ venues de Niamey (5.000 FCFA la vidange), de confier des missions de service public à des particuliers, sous contrôle « communautaire ». La Coopération Juvisy-Tillabéri considérait les comités de quartier comme des interlocuteurs représentatifs des habitants du quartier : « *Comme pour toute autre opération similaire, nous nous adressons toujours aux comités de quartiers, qui s'organisent à leur niveau pour effectuer le choix des gens* », fermant les yeux, au moins aux débuts, sur les modes de fonctionnement réels de ces comités et sur l'utilisation faite des matériels mis à disposition.

Par la suite, certains membres des comités de quartier ont détourné les matériels (et les ressources éventuelles qu'ils généraient) à leur avantage:

« C'est vrai que les gens utilisent les charrettes pour aller travailler dans les rizières, ça beaucoup de gens l'ont observé ! » (un agent de l'AFVP).

Il s'est avéré que les gens n'étaient pas prêts, du jour au lendemain et en l'absence de contrainte d'une autorité, à payer (aucun tarif n'avait par ailleurs été fixé) pour un tel service, jusque là assuré sans frais par les enfants de la concession. En tout état de cause, il ne semble pas qu'une demande solvable ait été préalablement identifiée, et ces charrettes-vidangeuses n'ont jamais été utilisées en tant que telles.

⁵³ « Vidangeuses » : camions citernes équipés de pompe pour aspirer les eaux de puisards.

« Personne dans le quartier n'est venu même une fois pour demander une vidange [...] les gens ne veulent pas donner de l'argent pour faire le travail » (un ex-responsable de charrette-vidangeuse).

En l'absence d'une autorité publique capable de faire respecter les normes d'hygiène, miser sur la seule bonne volonté des gens paraît illusoire.

De l'avis de tous, cette solution a échoué. Mais, du point de vue de la Coopération Juvisy-Tillabéri, la solution était bonne :

« Nous, on maintient que le système a bien fonctionné, quoi qu'ils disent, c'était une réussite » (un agent de l'équipe opérationnelle).

Photographie n° 8 : Charrette-vidangeuse au stationnement.



L'un des responsables des charrettes-vidangeuses utilisait parfois la charrette pour l'enlèvement des ordures ménagères lors des balayages collectifs, jusqu'à ce que celle-ci lui soit retirée par la mairie. La municipalité dispose désormais de ces charrettes qui sont stationnées à la mairie depuis la mi 2001, mais n'a rien entrepris de concret pour régler le problème dans ces quartiers à socle.

Les latrines individuelles

Quelques concessions (16 % de notre échantillon) ne disposent pas de latrines individuelles, obligeant ses occupants à se soulager chez un voisin ou dans des espaces « libres » : carrés vides, koris, champs avoisinants, bords du fleuve...

La majorité des concessions (55 % de l'échantillon) est équipée de latrines « classiques ». Il s'agit d'une fosse dite « sèche », de 2 à 3 mètres de profondeur, recouverte d'une armature en bois et banco.

Les autres ménages possèdent des latrines cimentées dites « modernes » soit selon le modèle AFVP (16 %) soit selon un autre modèle (13 %).

Pour ceux qui possèdent des latrines (84 %), leur utilisation est également plus ou moins réservée aux adultes pour des raisons qui semblent être à la fois de commodité (souci de conserver les lieux propres) et de sécurité (crainte que l'enfant ne tombe dans le trou). Les nourrissons et petits enfants défèquent généralement dans un pot ou dans la cour. Les excréments

sont ramassés (balayés avec du sable) et jetés dans les latrines ou versés dans le caniveau, au dépotoir ou ailleurs dans un espace « libre ».

Ces espaces libres de proximité sont d'ailleurs utilisés par les plus grands enfants qui vont s'y soulager directement.

Q : « Les enfants, où vont-ils pour faire caca ? »

R : « Les enfants vont dehors au dépotoir. »

Q : « Dehors à l'air libre ? »

R : « Qu'est-ce qu'on peut faire, du moment où on ne peut pas laisser les enfants aller sur le WC ? » (une ménagère de Tillabéri, juillet 2001)

Certains adultes se soulagent également dans ces espaces non appropriés (au sens d'espaces n'étant pas la propriété d'une personne physique), indépendamment du fait de disposer de latrines à domicile.

La formation, par le projet, de trois maçons de Tillabéri à la construction de latrines à fosse cimentée apparaît comme une opération ayant remporté un certain succès puisqu'il existe une demande réelle pour ces équipements. La forte demande est favorisée par divers atouts : l'existence d'une subvention (35% du coût total), certes, qui fait baisser le coût de revient pour l'acquéreur ; mais aussi le fait que les procédures pour les obtenir sont claires et transparentes⁵⁴ :

Suite à une séance d'animation/sensibilisation dans les quartiers expliquant le système et procédant à la remise des fiches de demandes, le comité de quartier se réunit et sélectionne les demandes qui sont déposées au niveau de la Coopération Juvisy-Tillabéri. Une commission examine les demandes et prépare les documents contractuels.

1. Recueil des apports personnels récupérés par le comité après signature des documents (convention-contrat)
2. Achat des matériaux par la Coopération Juvisy-Tillabéri
3. Remise des bons de matériaux (1 par bénéficiaire) au comité de quartier
4. Remise du bon de matériaux au bénéficiaire par le comité
5. Transport des matériaux par le bénéficiaire, signature du bon
6. Réalisation par le maçon et ses manœuvres (la date devra être inscrite sur la dalle)
7. Suivi et contrôle du technicien d'hygiène et assainissement, signature du procès verbal de réception
8. Paiement du maçon par la Coopération Juvisy-Tillabéri sur présentation du bon signé

(source : 1999, Coopération Juvisy-Tillabéri, « Opération puisards/latrines », p. 6)

Des maçons ont été sélectionnés et spécifiquement formés pour les travaux liés à cette opération puisards/latrines. Ils disposent de matériels adéquats (acquis à crédit auprès du projet) et sont relativement satisfaits de l'opération du fait des revenus supplémentaires et garantis⁵⁵.

⁵⁴ Certains « débordements » ont pu être maîtrisés : le projet a en effet eu à faire face à des détournements de matériaux orchestrés par des agents du projet avec des complicités locales.

⁵⁵ Contrairement aux petits travaux passés avec des particuliers, les maçons obtiennent le paiement intégral de leur prestation dès le travail terminé.

Quant aux acquéreurs du modèle AFVP (16 % seulement), ils sont unanimement satisfaits de ces latrines :

« La différence [entre les latrines AFVP et les latrines classiques] est nette. L'autre n'était pas bien faite, on pouvait craindre un effondrement, alors que celle-là est très bien cimentée, tu peux aller dessus sans crainte, même les enfants peuvent y aller sans danger » (un chef de famille, Bagdad, juillet 2001).

Le grésil et le pétrole sont en général utilisés pour atténuer les mauvaises odeurs des latrines.

Pour la vidange des fosses modernes, la mairie de Tillabéri regroupe les demandes et fait appel à un engin motorisé privé de Niamey. Il en coûte 5.000 FCFA au propriétaire de la concession. Mais cette solution vaut pour les latrines modernes uniquement, car les latrines traditionnelles contiennent du sable et toutes sortes d'objets susceptibles d'obstruer la pompe aspirante de l'engin. Seuls 5% des ménages interrogés déclarent avoir eu recours à cette solution.

Lorsqu'une fosse dite « classique » est pleine, on la bouche et une nouvelle fosse est creusée à côté dans la cour de la concession. Cependant l'espace des cours est de plus en plus saturé (construction de nouvelles maisons, emplacement des animaux...) et les possibilités de rotation de l'emplacement des latrines se sont considérablement restreintes. Toutefois, un ancien emplacement de fosse peut être réutilisé après quelques années.

Le recours à un vidangeur de la place est une autre solution mais elle est peu utilisée du fait de son coût prohibitif. Les vidangeurs sont peu nombreux à Tillabéri (deux seulement). Le travail est fait manuellement dans de mauvaises conditions d'hygiène⁵⁶, ce qui justifie des prix élevés (5.000 FCFA le mètre pour des latrines qui généralement avoisinent les 3 mètres de profondeur). Les produits à évacuer sont versés dans un trou creusé dans la concession ou bien dans des espaces libres, des dépotoirs ou les ruelles (pour les liquides).

On constate donc que l'amélioration des équipements sanitaires domestiques est manifeste mais que, là encore, se pose le problème de l'évacuation finale des déchets.

Gestion de la propreté de la concession

La propreté de la maison et de la cour

Il est rare de trouver des poubelles dans les concessions, aussi les déchets sont-ils temporairement jetés à terre. On s'en débarrasse sachant que ceux-ci seront ultérieurement évacués. Les maisons étant rarement fermées, toutes sortes de saletés y pénètrent tout au long de la journée (résidus de repas, brindilles et sable apportés par le vent, etc.).

Le balayage de la cour et de la maison est quotidien. Il se fait en principe matin et soir. Il rythme la vie de la concession. Le premier est effectué de bonne heure le matin. Il entre dans le cycle quotidien des tâches ménagères. Il est suivi de la vaisselle puis de la toilette. Ensuite la femme se consacrera à la préparation du repas, etc.

Aucun tamisage ou autre forme de tri n'est opéré. Sable, feuille, crottes d'animaux, résidus des repas, plastiques... tout est évacué vers l'extérieur, sans être préalablement entreposé dans un coin de la cour.

D'après la conception de la division du travail entre hommes et femmes, la responsabilité de la propreté du foyer revient à la femme qui peut se faire aider de ses enfants

⁵⁶ Après avoir versé 3 litres de pétrole, le lendemain les vidangeurs pénètrent dans le trou sans aucune protection vestimentaire et évacuent les matières fécales à l'aide d'un seau.

qui balaient aussi bien les chambres que la cour, en particulier les filles qui ainsi sont formées à leurs futures tâches de femme au foyer. L'intérieur de la maison est souvent l'objet de soins particuliers de la part de la maîtresse de maison qui prend souvent la précaution de balayer elle-même les chambres et n'hésite pas à les parfumer.

Les fonctionnaires ont parfois des « bonnes » qui assurent ces tâches pour eux mais la gestion de ce personnel reste une prérogative féminine.

A Tillabéri, comme dans la plupart des régions du pays, le balayage s'effectue à l'aide d'un balai court sans manche (*habirji* en langue zarma). Comme signalé plus haut, les ménagères ont l'habitude de ramasser du sable au cours de leur balayage quotidien, le sol des cours étant ordinairement sableux, creusant chaque jour un peu plus celle-ci. Suivant une activité en boucle ou cycle, les déchets issus du balayage sont transportés dans des cuvettes, seaux... jusqu'au dépotoir qui s'ensable progressivement. A l'approche de la saison des pluies, certaines familles vont au dépotoir pour y chercher du remblai en prévision des flaques d'eau qui ne manqueront pas de se former dans la cuvette ainsi creusée au cours de l'année...

En outre, en saison des pluies, certains ménages plantent du maïs dans leur cour dont la terre est ainsi enrichie (quartier Kabia).

L'évacuation des eaux de vaisselle et eaux de lessive

A part les quartiers riverains du fleuve où plus de 90 % des ménages se rendent au fleuve pour faire la lessive et la vaisselle, le choix de l'évacuation des eaux usées de lessive se porte prioritairement sur les espaces publics (20 réponses sur 27 soit 74 %), c'est-à-dire tout ce qui se trouve hors de la concession délimitée par le mur de clôture.

	évacuation des eaux de lessive			
	privé	espace public		
	cour	rue	caniveau	dépotoir
Bagdad		6	3	2
Zongo	2	4		
Kabia	5	2	2	1
TOTAL	7	12	5	3

En ce qui concerne les eaux de vaisselle, qui contiennent des restes alimentaires et considérés comme « sales », elles sont également évacuées en priorité sur les espaces extérieurs à la concession.

évacuation des eaux de vaisselle				
		espace public		
privé				
cour		rue	caniveau	dépotoir
Bagdad		6	3	2
Zongo	1	4		
Kabia	3	3		
TOTAL	4	13	3	2

Dans les deux cas de figure (lessive et vaisselle), les rejets directs sur la rue constituent la pratique la plus courante.

Les sources de saleté de la concession

Le vent, les enfants et les animaux sont le plus souvent cités comme agents de saleté.

Le vent

Le vent est accusé en particulier d'amener sans cesse des plastiques dans la concession. Ces plastiques sont classés au rang des « déchets ennemis publics n°1 ».

« Il s'agit surtout d'herbe, de papiers et surtout les plastiques que le vent nous apporte même si tu les évacues en brousse, ça revient et ça nous embêtent vraiment ! » (une ménagère du quartier Gandatché).

« Tu sais, dans notre quartier il y a surtout les pierres et les épines d'arbres. Il y a aussi les plastiques que le vent apporte pour les coller aux arbustes épineux, c'est pourquoi nous coupons d'ailleurs ces arbustes pour qu'ils ne retiennent pas les plastiques » (une ménagère du quartier Tillakaïna Koiria Tegui).

Le vent apporte également des pailles et des feuilles d'arbres.

Les enfants

En ce qui concerne les enfants, il est frappant de noter que ce sont surtout les déchets des « *kolonji* » (noix de palmier dont les enfants, à la saison, mangent le cœur) qui sont cités par les ménagères, et les divers objets apportés pour les jeux (boîtes, fil de fer, tiges de mil...). Autrement dit c'est moins une salissure qu'un dérangement de l'ordre qu'un balayage régulier permet de rétablir.

L'ordre est un critère central dans les représentations populaires de la propreté. On reste là dans un registre de la visibilité.

Les herbes qui poussent en saison pluvieuse entrent également dans cette catégorie des perturbateurs de l'ordre. Cependant, il nous a souvent été signalé (femmes enseignantes) que les herbes peuvent abriter des moustiques et nécessitent donc aussi d'être éliminées pour des raisons sanitaires. On retrouve cette idée dans le discours des agents d'hygiène de l'hôpital de Tillabéri. Faut-il y voir les traces d'une pénétration des messages de sensibilisation dans les représentations populaires de la propreté/saleté ?

Les animaux

Parmi les vecteurs de salissure de l'espace domestique, les animaux⁵⁷ de la concession occupent une place particulière. Libres de toute entrave, ils sont considérés comme des « salisseurs », au sens où ils produisent et disséminent des saletés, souvent en relation avec les excréments (*toosu*), et ont un comportement sale :

« Tous contribuent à salir la concession, les chèvres et les moutons quand ils ne sont pas attachés, ils passent partout, ils mettent leurs bouches dans les récipients, quant aux poules, c'est autre chose, elles sont très sales, sans compter que les déchets des poules⁵⁸ « cassent » les ablutions » (une ménagère).

« Il y a les poules qui contribuent à salir l'endroit. Les poules et aussi les canards sont très sales. La poule par exemple met son bec dans les excréments humains, ensuite elle vient picorer dans les récipients. Quant aux canards, ils sont toujours dans les eaux sales des douches, eux aussi viennent mettre leur bec dans les tasses, les canaris ou les marmites » (une ménagère).

Petits ruminants et volailles apparaissent régulièrement dans les discours sur la saleté. Ces dernières semblent être considérées comme des agents privilégiés de transmission de maladies (dont les symptômes sont des vomissements et diarrhées) d'une part, et comme sources des souillures (en rapport avec l'impureté, la religion).

Peu de concessions disposent d'un parc clôturé pour y enfermer les petits ruminants, ânes ou bœufs. Ceux-ci sont généralement attachés à des piquets. Les poules et autres volatiles viennent généralement éparpiller les excréments de ces animaux, qui par ailleurs ne sont pas considérés comme sales s'ils restent dans l'espace qui leur est réservé.

Les représentations populaires autour de la saleté, l'hygiène et la maladie

Outre les matériaux directement issus des enquêtes menées dans le cadre de cette recherche, on se référera dans cette partie aux travaux en anthropologie de la santé réalisés dans l'aire songhay-zarma.

Les représentations de personnes propres sont intimement liées aux espaces dans lesquels vivent ces personnes et sont généralement déconnectées des incidences sanitaires. Dans un premier degré de discours, très général, la saleté (*ziibi*) est associée à une image négative : « *ziibi si boori* », la saleté est mauvaise. Elle est porteuse d'une connotation morale négative (les personnes sales).

En outre, la saleté constitue une nuisance, sous-entendu pour l'état de santé. Les ménagères imputent généralement à la saleté toutes sortes de dérèglements, qui ne sont pas à proprement parler des maladies : « *ziibi ga te hay kulu* », c'est-à-dire la saleté fait tout. Ces dérèglements ou « symptômes » traduisent une dégradation de l'état de santé. Sont notamment cités les maux de ventre (*gunde doori*), la fièvre (*konni*), les démangeaisons (*a ga boro kaji*), les diarrhées (*gunde karyan*). La saleté provoquerait également une rugosité des pieds (*boro cewey ga kasu*).

Mais toutes ces imputations, qui relèvent d'un savoir populaire non spécialisé, restent vagues : les vecteurs, modes de transmissions et les maladies ne sont pas précisés. On peut lier ce premier degré de discours à l'attention portée par les femmes aux messages de sensibilisation et aux slogans du type « *La propreté c'est la santé. La saleté c'est la maladie !* » que ressassent sans cesse les animatrices d'associations féminines ou autres acteurs de la sensibilisation.

⁵⁷ Il est à signaler que dans nos données de terrain, hormis les moustiques et les mouches, les insectes sont rarement évoqués comme vecteur de maladies. De même pour les rats et autres rongeurs.

⁵⁸ Ils sont impurs et tout contact avec eux avant une prière rend celle-ci non valable ou nulle.

La sensibilisation à Tillabéri est le fait d'une multitude d'acteurs non spécialisés tels que l'équipe opérationnelle de la Coopération Juvisy-Tillabéri, les brigadiers sanitaires, les comités de quartier, les troupes théâtrales commanditées à l'occasion par le projet... (cf. plus loin : la sensibilisation en question).

En relation avec une conception du corps comme quelque chose de « poreux », quelque chose qui, par ses « innombrables passages et ouvertures », est ouvert aux influences du milieu (cf. Vigarello, 1993) dans lequel les humains vivent et évoluent, et sur la base des entretiens individuels menés dans les concessions avec les femmes de Tillabéri, on peut proposer un classement en fonction des différents vecteurs et modes de transmission associés.

On examinera les représentations de la propreté domestique et corporelle avant d'aborder des représentations liant saleté et maladie. Sur ce point, on s'intéressera successivement aux odeurs et poussières qui pénètrent le corps par le nez, à la chaleur qui s'infiltré par les pores de la peau ou les orifices anaux et le sexe, aux aliments souillés qui passent par la bouche, et à l'eau souillée qui entre aussi par les pores à l'occasion de la toilette. On étudiera ensuite la transmission de certaines maladies par le sang, avant d'aborder la saleté dans les registres magique et religieux.

Définition d'une concession propre :

Q : « Comment distinguer une concession sale d'une concession qui est propre ? »

R : « Un endroit propre, c'est un endroit où tout paraît ordonné, il n'y a pas de plats jetés par là, des calebasses par ci, tu vois quoi, c'est vraiment l'image d'un lieu où on a envie de vivre ». (une femme enseignante).

Les femmes érigent souvent en point d'honneur la bonne tenue de leur cour tant vis-à-vis de leur mari que de leurs co-épouses et voisines ou encore de l'étranger de passage. La femme étant à l'image de son foyer, une cour bien tenue (ordonnée et débarrassée des déchets⁵⁹) sera le signe d'une femme convenable sachant assumer pleinement ses tâches.

Il est d'ailleurs significatif de voir comment les ménagères définissent une femme propre : *nyale wey*, la femme qui brille.

Une ménagère de Tillabéri : « La propreté, pour moi, c'est quand une personne se lave régulièrement, c'est quand une personne a les habits toujours propres. Aussi, celui qui est propre par exemple quand tu prends une femme qui est propre, sois sûr que quand tu vas chez elle, elle balaie régulièrement sa chambre et la concession. Elle met de l'encens dans la chambre... »

Une autre femme : « La femme propre à des cheveux propres, les habits, le corps est propre et sent le parfum ou la pommade, par contre la femme sale a le corps qui pue, elle sue à longueur de la journée et dégage des mauvaises odeurs, aussi bien son corps que ses habits, tout sent la sueur... il y a des gens à qui on a envie de dire d'aller se laver tellement ils sont sales » (une femme enseignante).

Le logis est à l'image de la femme. La propreté corporelle et celle du foyer familial vont de pair. Elles constituent les éléments indissociables de l'idéal type féminin (*nyale wey*), qui est défini d'une part comme la femme qui « brille », qui resplendit de beauté, de propreté et d'une odeur agréable, et d'autre part comme la femme qui tient son logis propre, c'est-à-dire balayé et ordonné.

A l'opposé, *kazama* (sale) est le qualificatif qui désigne la femme malpropre, qui suscite le dégoût et l'opprobre générale.

⁵⁹ Il s'agit surtout des saletés solides.

Cette opposition *nyale wey/kazama* met en évidence la participation des notions de propreté au phénomène de distinction sociale, voire de discrimination sociale⁶⁰. Dans les entretiens réalisés auprès de femmes de fonctionnaires⁶¹ ou « femmes de bic » (celles qui exercent un métier de bureau), on retrouve assez classiquement la valorisation des femmes citadines toujours parées, parfumées, maquillées, etc⁶² opposée à la dévalorisation des femmes rurales dont l'énergie est canalisée sur de pénibles travaux quotidiens.

Comme le fait remarquer Enten F. (2002 : 390) le nettoyage de l'espace domestique est en prise avec « des normes sociales fondées sur une propreté visuelle (et on ajoutera ici olfactive) dissociée des principes d'hygiène ».

La définition de l'homme propre (*nyale aru*) est par contre dissociée de la propreté de son lieu de vie. Selon les normes de propreté, les exigences morales à l'égard de la femme sont nettement plus grandes. La propreté est avant tout une affaire de femme.

L'odeur, l'air et les poussières

Le Guerier (1987) avance que l'étiologie basée sur les odeurs apparaît comme universelle. Les mauvaises odeurs sont considérées comme agissant négativement sur l'état de santé.

Très souvent, les mauvaises odeurs sont associées à la saleté : « *ni gahaamo ga fumbu, ni zaarey ga fumbu* » (ton corps est « pourri », tes pagnes sont « pourris »), le corps et les vêtements dégagent des odeurs nauséabondes, désagréables pour l'individu et son entourage.

Pour les manœuvres municipaux chargés de l'enlèvement des ordures, le contact régulier avec les saletés malodorantes est rendu responsable de certaines souffrances. Ainsi, plusieurs s'accordent à reconnaître que la puanteur provoque ou entretient un mal chronique :

« Les mauvaises odeurs qu'on respire peuvent nous donner les maux de ventre, notre collègue X souffre de mal chronique de mal de ventre et c'est l'effet des ordures » (un charretier de la mairie).

La pourriture (*fumbu*) et les excréments humains (*toosu, cogosi, wiri*) ont des odeurs qui provoquent des nausées (*bine tey*) et vomissements (*yeeriyen*).

On reste jusque là dans le langage des maux plutôt que des maladies.

Dans certains cas, des odeurs par leur âcreté agissent comme déclencheur d'une maladie particulière latente :

« Il y a les vendeurs de volailles qui vont verser les plumes au dépotoir, ensuite ils y mettent du feu, pendant deux jours ça continue à brûler, c'est une véritable nuisance pour la santé humaine. Ça provoque l'asthme, tout celui qui a l'asthme, quand il respire la fumée, son asthme va bouger. » (un membre de comité de quartier)

⁶⁰ Des stéréotypes socio-ethniques sont assez répandus en milieu zarma-songhay sur les *Bella*, anciens captifs des Touaregs, réputés pour être sales et malodorants. Ces derniers sont stigmatisés, dépréciés et occupent dans les représentations sociales zarma des statuts bas allant parfois jusqu'à l'interdiction de mariage. Par ailleurs, les déficients mentaux (*follokom*) sont considérés comme l'extrême de la saleté. Une croyance assez répandue prétend que l'accouplement avec une folle ou une ânesse est un gage de réussite économique, de richesse.

⁶¹ Bien souvent ces femmes disposent de « bonnes » pour effectuer les travaux ménagers, ce qui les tient à distance des tâches nécessitant un contact avec la saleté.

⁶² La coiffure et en particulier les tresses sont le signe d'une chevelure entretenue et propre. Le maquillage concerne aussi bien le visage que les mains et les pieds qui idéalement sont teints au henné.

On voit comment ici l'odeur, suivant une logique de l'activation, est perçue comme déclencheur d'une maladie particulière, ici l'asthme (*bine dabu*), qui était restée comme « couchée »⁶³.

Le rhume (*hungum*), la toux (*koto*), autres maladies de poitrine, peuvent être occasionnés par la respiration de poussière (*kusa*). Quant au vent, il est responsable de la méningite, dit-on.

La transmission par la chaleur

Les urines concentrées, de même que les excréments d'une personne malade, auraient la faculté de contaminer par le dégagement de chaleur⁶⁴ (si on se soulage dans ou aux alentours des latrines publiques en particulier). Aussi, les eaux usées issues des douches⁶⁵ sont-elles particulièrement stigmatisées, que ce soit par contact ou par simple enjambement (*daaru yan*) qui expose les parties anales et le sexe. L'enjambement des eaux usées « casse » les gris-gris, cela donne encore le *puga* (le gonflement des testicules) » (source : un brigadier sanitaire).

Ce point est un élément déterminant du comportement des usagers, ou plutôt des non-usagers, des latrines publiques, et plus particulièrement encore dans un hôpital censé regrouper un grand nombre de personnes malades susceptibles de transmettre leur maladie par ce biais. Comme le note Olivier de Sardan (1994 : 38), du point de vue d'un utilisateur potentiel de latrines, « il est dangereux de déféquer là où d'autres viennent de faire. Les latrines ne permettent pas d'examiner les selles, et donc privent chacun de ce moyen précieux de vérifier son état de santé ».

Moumouni (2002 : 120) signale que l'épilepsie, maladie de génie transmissible, est réputée pouvoir être contractée par enjambement d'un lieu où un épileptique a eu sa crise (crise qui se traduit souvent par des urines et des selles) sous la forme d'une contamination indirecte.

L'ingestion de saletés

Des symptômes tels que les nausées et vomissements précédemment évoqués à propos des odeurs peuvent par ailleurs être provoqués par le contact des aliments avec des agents de contamination tels que les mouches qui se posent sur les excréments et par la suite sur les plats que les gens consomment.

L'ingestion de saleté est réputée causer des maladies de ventre, qui se traduisent par des nausées, vomissements et douleurs :

« Ce n'est pas bon d'avaler des cheveux. Certaines personnes, dès qu'elles avalent des cheveux, elles commencent par vomir, dans certains cas, il faut opérer la personne pour que ça sorte... c'est pourquoi la femme ferme toujours sa tête avec un mouchoir quand elle est au contact des aliments, pour éviter que les cheveux ne tombent dans les repas. (un retraité de la fonction publique).

L'ingestion de saleté peut se faire aussi par l'eau et causer des maux de ventre (*gunde doori*) et la diarrhée (*gunde kar*).

Certains animaux tels l'araignée, si on l'avale, peuvent provoquer des démangeaisons (*kajiri*). Le gecko quant à lui a la réputation d'empoisonner l'eau s'il tombe dans un canari.

⁶³ Cf. Olivier de Sardan J.P, 1999.

⁶⁴ La chaleur est active. Elle « monte » sur la personne qui contractera de ce fait la maladie.

⁶⁵ Généralement les gens urinent dans la douche.

Par ailleurs, les sacs plastiques⁶⁶ sont les déchets les plus cités par les habitants de Tillabéri : ils présentent des risques pour la santé animale (les ruminants les avalent et en meurent).

Transmission par l'eau souillée ou polluée

En saison des pluies, le fleuve est chargé de toutes sortes de déchets, excréta, boue, etc. charriés par les koris. Pour les riverains du fleuve (habitants du quartier Gandatché), il est très clair qu'en cette période le fleuve constitue un agent de transmission de diverses maladies. Les plus citées sont les dermatoses provoquant des démangeaisons (*kajiri*), les maux de ventre...

Transmission par contact

Gellion (1997 : 22-23) signale que la contamination d'un enfant par un objet impur peut se faire de différentes façons. Lorsque deux enfants se lavent avec le même savon, l'un contamine l'autre (cas du *samiya* : éruptions de boutons). Par ailleurs, le *fuusi* (gonflement) peut être transmis par simple contact avec une personne malade du *fuusi* (également par le vent comme vecteur de la transmission).

Certaines maladies de peau regroupées sous le vocable *kajiri* (démangeaisons) peuvent être causées par simple contact avec des vêtements sales.

La transmission des maladies par le sang

La liaison déchets-moustiques-paludisme (*heemarize*⁶⁷ en zarma) est sans aucun doute la chaîne de causalité issue des discours sanitaires la mieux recomposée. Pour un grand nombre de personnes, il est assez clairement identifié que les moustiques qui s'abritent dans les flaques d'eau, puisards à ciel ouvert, plantes et déchets à proximité des habitations, transmettent le paludisme par piqûre.

Par ailleurs, au sein des professionnels de l'assainissement, le risque de contamination par le sang (tétanos, infection, sida) est assez nettement identifié aux blessures pouvant être occasionnées par des objets contaminés :

« On est trop exposé aux risques. Tu peux piétiner des morceaux de bouteilles ou de fer, tu peux piétiner des seringues usagées » (un charretier de la mairie).

Ce discours plus précis relève de l'étiologie pasteurienne. On y perçoit l'empreinte des messages de sensibilisation délivrés à l'occasion des visites médicales au centre de santé ou à l'hôpital de Tillabéri.

La saleté dans les registres magique et religieux

Les esprits maléfiques

Pour certains habitants de Tillabéri la présence de saletés concentrées (au niveau des dépotoirs et à proximité des koris notamment) est un facteur favorable à la présence de génies. Or, un certain nombre de maladies ou affections particulières sont considérées comme dues aux génies : les *ganji doori* ou « maladies de génies ».

⁶⁶ Ils sont par ailleurs connus pour leur action négative sur les cultures pluviales (ils empêchent la pénétration de l'eau dans le sol et vers le système racinaire des plantes).

⁶⁷ Littéralement *heemarize* = produit de l'hivernage (la saison des pluies).

Les charretiers et les vidangeurs interviewés reconnaissent des risques spécifiques dans les lieux insalubres (où l'on peut rencontrer des diables - *sheytan* - dans les dépotoirs ou les fosses septiques...) et disent consulter les *boka* (guérisseurs), *zimma* (spécialistes des génies) ou marabouts pour obtenir des protections.

Le mauvais génie peut s'emparer d'une personne qui se trouve en contact physique ou olfactif avec la saleté. Cet avis est confirmé par un marabout de la place :

Q : « Il y a des gens qui disent que les dépotoirs abritent les mauvais esprits ? »

R : « Oui les mauvais esprits s'y réfugient... Mais, les « djinns » n'aiment pas la saleté, à la différence des « *ganji bi* » (esprits noirs), et pour les appeler il faut être propre et entretenir son espace aussi propre en mettant même l'encens. »

Q : « Que fait le « *ganji bi* » à une personne ? »

R : « Il rend fou au point d'être attaché. La saleté, c'est aussi l'adultère. Par exemple quand l'homme a le « *janaba* » (ne pas se laver après rapports sexuels en suivant une procédure rituelle) les mauvais esprits l'attaquent facilement. On trouve les mauvais esprits au dépotoir, dans le « *du bangu* » (lieu où les femmes font le vannage) ou en bordure du fleuve vers 19 h ou 14 h. Il y a des moments où il est fréquent de rencontrer les mauvais esprits. Certains esprits aussi s'héritent et rendent les personnes folles. ».

Q : « Qui peut remédier aux effets néfastes des esprits maléfiques ? »

R : « Il y a des noms de Dieu que nous utilisons pour agir contre ces esprits maléfiques. » (entretien avec un marabout de Tillabéri, juin 2001).

Tidjani Alou (1997 : 41-42) signale deux types de *humburukumey*, peur : celle « de brousse », causée par des forces surnaturelles, des génies, dite *ganji humburukumey*, et celle causée par les sorciers mangeurs d'âmes (*cerkaw*) dite *kwara humburukumey* ou « peur du village ». Les remèdes sont généralement du ressort des *zimma* et des marabouts.

Si chacun s'accorde à reconnaître l'existence de telles maladies de génies, par contre le lien entre la présence de génies et les saletés est contesté. Un *zimma* (guérisseur spécialiste des esprits et des maladies qui y sont liées) nous a donné un avis contraire :

Q : « Est ce vrai que les génies sont dans les endroits sales ? »

R : « C'est faux. Par contre, si tu parles de cimetières, je dirais oui. Il y a entre ici (Kabia) et Tillakaïna des endroits de *sheytan*, mais jamais dans les dépotoirs sauvages. Mais, il se pourrait que le génie aille dans le lieu de vannage du mil derrière la ville.

Les avis sont donc partagés sur cette question, mais il reste que dans les représentations populaires, et parmi les non spécialistes en particulier, aller verser les ordures au dépotoir à certaines heures (la nuit plus particulièrement) est perçu comme un risque particulier, qui se réfère au monde magico-religieux.

Propreté et la pureté : représentations populaires du sale et de l'impur

L'Islam est la religion hégémonique en milieu zarma-songhay et les préceptes relatifs au devoir de propreté du musulman ont largement imprégné les représentations populaires.

A Tillabéri, il est généralement reconnu que les excréments des animaux sont pour la plupart anodins. Cependant, les déjections de poules et parfois les crottes d'ânes ont la réputation de « casser les ablutions ».

D'autre part, l'enjambement des eaux usées des « douchières » (en lien avec les urines) aurait le même effet.

Cette opinion très courante est confirmée par un imam :

R : « Pour nous, l'urine est la pire des saletés et dépasse de loin l'excréta parce que si elle te touche, elle pénètre jusque dans ton os. C'est pourquoi on demande aux gens de se mettre en bas pour uriner et éviter ainsi que l'urine ne touche leur corps. Et il est recommandé que si une personne meurt, il faut la laver avec des feuilles de « jujubier » (*daarey kopto*) qui débarrassent de l'urine. L'excréta est contagieux à cause de sa mauvaise odeur, il comporte beaucoup de maladies. Toutefois, faute d'espace, on peut placer un pagne sur des excréta pour prier, mais pas sur l'urine... Les excréta de poule quand ils sont piétinés cassent aussi les effets des ablutions. Puisque l'âne est « *haram* » (interdit), son excréta et son urine le sont aussi. Le cheval est, par la suite, « *haram* », mais ses excréta ne font rien. Là où le chameau se couche on ne peut pas y faire sa prière mais le fait de piétiner ses excréta ou son urine ne provoque rien, tu vois bien que l'urine du chameau sent très mauvais... Les eaux usées de douche cassent les ablutions, c'est une saleté. Par exemple, on ne peut pas faire des ablutions dans une douche, notamment les douches publiques parce que c'est sale et tout le monde le fréquente... »

Q : « Est-ce que la mauvaise odeur provoque des maladies ? »

R : « Si, elle casse même les ablutions, de même que la fumée qui se dégage quand on brûle les déchets des dépotoirs. » (un imam de Tillabéri)

On s'aperçoit ici que les saletés sont catégorisées en fonction de leurs incidences sur l'état de pureté du croyant pour la prière. La propreté est érigée en principe fondamental en regard du devoir de pureté dans la prière de l'individu face à Dieu.

« Un musulman doit être toujours propre, car de la propreté du corps et du milieu dépend la propreté de l'esprit. Un environnement sale est toujours le nid des maladies. Par conséquent, l'islam recommande de vivre dans un environnement propre, non pollué, donc, si tu as bien compris, c'est pour cela que les lieux de cultes (mosquées) doivent être toujours propres » (un imam de Tillabéri).

L'argument premier de la propreté du musulman est la recherche de purification du croyant pour se présenter face à Dieu. Dans un deuxième registre de justification, le marabout interviewé ajoute des raisons sanitaires en lien avec le registre médical.

Il est notoire que les mosquées sont, de loin, les seuls espaces publics toujours propres. Leur entretien et leur nettoyage se fait sur la base du volontariat et sans architecture institutionnelle spécifique. Quelques fidèles, parmi lesquels le *ladan*, qui appelle à la prière, et quelques vieilles femmes qui escomptent la récompense divine, assurent spontanément le balayage de cet espace dont le caractère sacré l'emporte sans doute sur le public.



Photographie n° 9 : les alentours de la mosquée de Gandatché

Les pratiques populaires protectrices, préventives et curatives

Face à ce large éventail de maux liés plus ou moins directement à un environnement insalubre, les populations zarma-songhay de Tillabéri adoptent diverses pratiques hygiéniques, et ont recours à des savoir-faire d'ordre prosaïque ou à des procédés magico-religieux visant à se protéger, se prémunir, se guérir ou se purifier.

Du savon pour la toilette et la lessive

La première de ces pratiques est la toilette corporelle quotidienne à grand renfort de savon. On peut distinguer quatre types de savons d'usage courant à Tillabéri, présentés ci-après par ordre croissant de coût :

- le savon local de fabrication artisanale, à base de cendres, qui coûte environ 25 FCFA la boule
- le savon de fabrication industrielle produit à Niamey qui coûte environ 150 FCFA
- le petit savon parfumé produit au Nigeria voisin, plus raffiné
- le savon pharmaceutique dont la publicité vante l'élimination des microbes qui coûte à peu près 600 FCFA.

Les deux derniers sont plutôt réservés à la toilette corporelle.

Le savon est indifféremment payé par l'homme ou la femme.

D'une façon générale, les gens font la lessive des adultes une fois par semaine tandis que celle des enfants (qui se salissent rapidement) est faite chaque jour. Les eaux de lessive comme de vaisselle, jugées inoffensives, sont versées dans la cour ou bien dans le caniveau voisin ou sur un tas de banco.

Des parfums pour chasser les miasmes

Divers parfums sont utilisés pour masquer les mauvaises odeurs. A Tillabéri, on recense notamment :

- Le « *dugu bi* » (encens noir), employé pendant la période des pluies, pour chasser les mouches et les moustiques. Il est également très utilisé par les femmes qui allaitent car les nourrissons urinent fréquemment sur leur mère. Inhalé, l'encens noir est également un remède contre les frissons et le froid (*hargu*).
- Le « *turare uta* », encens utilisé plutôt pour rendre la chambre agréable. Son fort parfum masque les mauvaises odeurs, notamment les odeurs d'urines des enfants.
- Le « *ambur* », parfum liquide pour le corps. Il participe comme le henné aux achats de coquetterie des jeunes filles.
- Le « Poutch », marque d'eau de parfum bon marché que les mères de famille utilisent dans l'eau de trempage des vêtements souillés par les urines d'enfants.

- Le henné (*alhina*) qui sert surtout d'un point de vue esthétique pour teindre les mains et les pieds, mais possède aussi des vertus thérapeutiques.

L'hygiène alimentaire

Nombre d'habitants de Tillabéri recourent aux produits issus de la pharmacopée traditionnelle que proposent des vendeurs ambulants. Ces produits naturels sont utilisés pour faire des lavements, des décoctions et infusions, soit à titre préventif, soit à titre curatif (ils surtout utilisés pour différents maux de ventre).

Par ailleurs, chacun pense à Tillabéri que boire du lait permet de lutter contre les nuisances liées à l'absorption de poussières.

On notera qu'avant les repas les mains généralement sont lavées. Un ensemble de codes sont respectés pour le repas, qu'il soit pris en commun ou isolément. Par exemple, seule la main droite est utilisée pour amener les aliments à la bouche ou les transmettre à une autre personne. La main gauche est réservée aux usages malpropres (toilette...).

Les protections magico-religieuses

Lorsque les stratégies d'évitement des espaces à risques (toilettes publiques, dépotoirs) ne sont plus possibles, une précaution consiste à prononcer des paroles magiques :

« Les endroits sales sont les lieux de refuge de « *sheytan* » (diables), il y a des formules qu'il faut prononcer avant de pénétrer dans les douches et les latrines. Il y a quelqu'un qui est mort comme ça, il est rentré dans la douche sans prononcer la formule, en rentant il a trouvé « *sheytan* », il est tombé malade et il est mort par la suite. » (*un ex chef de quartier à Tillabéri, juillet 2001*).

Il ressort de cet examen non exhaustif que les représentations et pratiques populaires en matière d'hygiène sont diverses et élaborées, et non pas inexistantes comme le laisse à penser le discours des agents de santé ou les spécialistes de la sensibilisation. Elles sont surtout liées à des considérations sociales et morales de convenance, même si elles sont pénétrées à la fois de croyances magiques, de principes hygiénistes, et de préceptes religieux.

7. Conclusion

La multiplication des structures de gestion (comités de quartier devenus associations de quartier, association de développement de Tillabéri, mairie) et des intervenants (AFVP, personnel de la mairie, personnalités de Juvisy, association Juvisy-Tillabéri) et leur évolution dans le temps ont entretenu au niveau des populations et des acteurs une forte confusion en ce qui concerne les acteurs, leurs rôles et responsabilités.

Nombre d'entre eux ont une vision approximative du paysage des acteurs et ne sont pas en mesure de donner des réponses exactes aux questions telles que :

- Un système de sanction est-il effectif ou non à l'heure actuelle?
- Les comités de quartier doivent-ils surveiller les charretiers ? Ont-ils la responsabilité d'amender ?
- Les brigadiers peuvent-ils surveiller les charretiers ? peuvent-ils amender les contrevenants ?
- Quel est le rôle des chefs de quartier en matière d'assainissement ?
- Quelles sont les attributions de l'agent d'assainissement ?
- Quel est le rôle de la « *Jivizi* » vis-à-vis de la mairie ?

Une grande partie de la population retient que « *la Jivizi* » agit tandis que la mairie ne fait rien, bien que la responsabilité lui en incombe. La dimension politique de la gestion municipale, dont l'assainissement n'est qu'un des nombreux volets, fait qu'une autre partie de la population soutient malgré tout l'action du maire en place.

Pour beaucoup encore, le ramassage des ordures ménagères est une responsabilité partagée entre la mairie (et ses charretiers) et les populations des quartiers, qui à ce titre s'engagent « corps et âmes » dans des actions de salubrité publique dès lors que la visite d'étrangers (ministres, meetings d'importance nationale, délégation de Juvisy, etc.) est programmée. L'honneur de la ville et de ses habitants est en jeu, et il s'agit de présenter un visage de respectabilité en mettant un peu d'ordre dans la ville.

La mise en place de brigadiers sanitaires semble participer directement à la politique de « vitrine du développement » que mène la municipalité depuis plusieurs années. Laissés à eux-mêmes, sans moyens, sans tenues, sans autorité, les brigadiers agissent épisodiquement pour sauver la face. Car la salubrité publique semble être, dans son foyer comme dans la ville, avant tout une question de ce que l'on donne à voir plutôt qu'un objectif de santé publique et d'intérêt général.

En effet, bien que les dimensions sanitaires ne soient pas absentes des représentations populaires, elles occupent une place de second ordre. Les registres sociaux, moraux et magico-religieux y sont prépondérants. Alors qu'à l'opposé c'est le registre médical de l'hygiène issue du modèle pastorien qui constitue le référent de toutes les sensibilisations.

Sur le plan technique, le système d'enlèvement des ordures dans les dépotoirs officiels par des charretiers municipaux apparaît comme une tentative ayant échoué à régler le problème de la salubrité à Tillabéri : la ville est sale et chacun s'accorde à le dire. Le matériel est quasi inexistant par faute d'entretien et d'investissement, les charretiers sont démotivés et de nombreux habitants jugent leur travail inefficace.

Les autres initiatives, telles que la privatisation du ramassage des ordures à travers un projet crédit-charrette, ont également échoué. Les dépotoirs sont remplis, notamment de sable.

Il n'y a qu'un faible intérêt pour la ressource « fumure organique » au niveau des champs de culture pluviale (lié à de forts risques de brûlure des semis dans une zone soumise à de fortes contraintes climatiques) mais plutôt un intérêt pour l'accès au crédit charrette. On voit là à l'œuvre les principes d'appropriation et de détournement qui caractérise la plupart des actions de développement (cf. Olivier de Sardan, 1995).

Le manque de moyens est une justification récurrente du discours des responsables municipaux. Il justifie la démission de la mairie qui reste néanmoins seule responsable de ses manœuvres, sans outils de travail, avec un budget assainissement insignifiant, l'absence de sanction et l'impunité.

L'examen des budgets communaux, les entretiens avec le personnel municipal et les observations montrent en effet que les ressources financières existent (recettes liées au marché de Tillabéri, à l'abattoir ou encore l'autogare, recettes de la vente des parcelles...), mais sont souvent sous-estimées, et le choix de leur affectation ne favorise pas le secteur hygiène et assainissement. A l'instar de nombreuses autres communes au Niger, les salaires du personnel à la charge de la municipalité absorbent une bonne partie du budget annuel.

Ces points n'échappent pas aux divers acteurs de la société civile qui s'organisent et protestent à l'occasion contre le manque de transparence, l'inaction de la mairie et l'impunité des responsables.

Le projet Coopération Juvisy-Tillabéri a eu un faible impact sur les pratiques des populations dans les espaces collectifs alors qu'il a remporté des succès nets en matière d'amélioration de l'assainissement individuel (équipement sanitaire des concessions), sans néanmoins avoir pu régler, malgré des tentatives (expériences malheureuse des charrettes-vidangeuses), la question finale de l'évacuation des eaux usées (fosses et puisards vidangés à même la rue).

Que ce soit à travers des pratiques autoritaires en matière d'hygiène publique et domestique ou à travers la sensibilisation, aucune action extérieure ne s'est avérée véritablement efficace pour modifier les comportements de façon durable.

Le « quartier général » de l'action de salubrité publique, à savoir l'hôpital de Tillabéri, se trouve d'ailleurs être l'un des endroits les plus insalubres de la ville.

Quelques pistes pour des opérations pilotes ??

Au cours de la recherche, relativement au problème des ordures ménagères, les interlocuteurs ont émis diverses idées parmi lesquelles nous présentons ici quelques unes qui apparaissent plutôt complémentaires qu'alternatives. Deux problèmes essentiels ressortent : le premier est celui de la collecte, le second est celui de la destination finale des ordures.

- La collecte des ordures en porte-à-porte est un système qui est en projet et qui mérite sans doute une étude de faisabilité sérieuse avant d'envisager une extension.
- Le recyclage des déchets ménagers comme fumure organique dans les parcelles irriguées des aménagements hydro-agricoles (rizières de Toulla et Daïbéri ou les jardins de Tillakaina), plutôt que sur les champs de culture pluviale soumis au risque de brûlure des semis par manque d'eau, est une piste qui requiert certaines conditions préalables. En premier lieu, il convient d'identifier l'existence d'une demande pour une telle ressource dans un contexte de dysfonctionnement du système d'approvisionnement en intrants (engrais chimiques en particulier) des coopératives des aménagements

rizicoles et de faiblesse des ressources financières des exploitants. Une étude de faisabilité devrait mettre en évidence s'il y a acceptation des riziculteurs et maraîchers des aménagements et de mesurer leur éventuel consentement à payer. Ensuite, des aspects techniques sont à considérer : mode de collecte, opérations de tri sélectif pour obtenir des « bonnes » ordures, etc.

- La mise en décharge municipale suppose l'identification d'un site proche de la ville, une estimation des coûts d'enlèvement, de mise en décharge en fonction de différents moyens utilisés (équipe de charretiers, camion-benne et chargeuse, etc.).
- En ce qui concerne les plastiques, il faut noter que des expériences d'initiative privée sont menées à Niamey pour valoriser ces déchets sous forme de combustibles pour une usine de fabrication de briques améliorées. Des enfants sont rémunérés à raison de 500 FCFA par sac rempli (sacs de mil d'une contenance de 100 kg). On peut également souligner le ramassage des paquets de cigarettes par les enfants à Tillabéri (un sac de 100 kg pour 1000 FCFA) à l'initiative des distributeurs qui procèdent ainsi à un comptage.

5. Conclusion

Mêmes représentations populaires de la propreté, même décalage entre les représentations et les pratiques, même inadéquation des « messages » sanitaires et des « sensibilisations », mêmes difficultés à modifier les comportements, même absence de chaîne d'évacuation des déchets et de réseau d'assainissement : la « toile de fond » est identique dans les deux villes, et a produit des espaces urbains collectifs particulièrement sales.

Face à cette situation, les actions entreprises depuis dix ans reposent essentiellement sur l'AFVP, agissant pour le compte de la coopération décentralisée avec deux villes françaises, et mobilisant des moyens somme toute assez importants. Le bilan est au total mitigé : plutôt échec en ce qui concerne les actions dans l'espace public, plutôt succès en ce qui concerne les actions dans l'espace domestique. Mais, par le dynamisme de leurs agents et les diverses actions menées, l'AFVP et la coopération décentralisée ont acquis une excellente image locale (qui, par contraste, contribue à dévaloriser plus encore celle des municipalités).

Divers problèmes techniques n'ont pas été résolus à ce jour malgré telles ou telles tentatives (aucune décharge, engorgement des dépotoirs, forte teneur en sable des déchets, absence de tri, envahissement par les bribes de plastiques, pas de système d'évacuation des eaux usées, difficultés de vidange des latrines, et, à Tillabéri, échec de l'épandage sur les champs).

On peut se demander, comme l'ont fait certains de nos interlocuteurs, si les solutions techniques promues jusqu'ici (technologies intermédiaires, de type tamis à main ou charrettes) sont la seule piste possible, et si des technologies plus modernes (bennes, conteneurs) ne sont pas aussi envisageables (mais leur coût serait évidemment important).

Les deux piliers institutionnels de ces actions ont été d'un côté la collaboration avec les municipalités, de l'autre la constitution de « comités de quartier » devant prendre en charge ou contrôler l'hygiène et l'assainissement. Or ces deux piliers se sont révélés friables : les municipalités n'ont guère investi dans le secteur (et se sont déchargées sur l'AFVP et la coopération décentralisée) ; les comités constituent un dispositif lourd, inégalement efficace, tenu à bouts de bras par les animateurs salariés de l'AFVP.

Des réformes de ce côté là semblent nécessaires, pour que les municipalités prennent enfin en charge l'hygiène et l'assainissement, ou pour que les comités ne soient pas seulement une conditionnalité de projets extérieurs. Mais dans les deux cas, il faudrait que ces réformes émanent d'acteurs locaux, et ne relèvent pas de la rhétorique ou de la cosmétique pour bénéficier de fonds supplémentaires de la coopération décentralisée.

D'autres modes de gestion pourraient aussi être expérimentés : opérateurs privés, ou GIE.

On pourrait également entreprendre une recherche-action auprès des deux hôpitaux, afin de mieux comprendre pourquoi ils sont des contre-modèles en termes d'hygiène, au lieu d'être des exemples, et comment ils pourraient le devenir.

Mais c'est sans doute autour de la future décentralisation, avec la mise en place de conseils municipaux et de maires élus, que se jouera l'avenir de l'hygiène et l'assainissement à Tillabéri et Dogondoutchi. Cette décentralisation débouchera-t-elle sur plus de transparence ? Les compétences des communes en termes d'hygiène et d'assainissement seront-elles enfin assumées ? Les élus rendront-ils des comptes en ce domaine, seront-ils jugés sur leurs réalisations en ce domaine et éventuellement sanctionnés par leur électorat ?

Auront-ils le courage de prendre et de faire appliquer des mesures parfois impopulaires ? Les ressources fiscales seront-elles suffisantes, seront-elles bien gérées, seront-elles affectées à l'hygiène et l'assainissement ?

Toutes ces inconnues aboutissent en fait à une question centrale. **La décentralisation permettra-t-elle l'émergence d'un véritable espace public au niveau municipal, espace public dont, sans aucun doute, l'hygiène et l'assainissement seront un des enjeux majeurs ?**

Un « suivi » à Dogondoutchi et Tillabéri de la mise en œuvre de la décentralisation et de ses effets dans le domaine de l'hygiène et de l'assainissement serait, dans cette perspective, particulièrement souhaitable...

6. Bibliographie

- AFVP, 1995, *Evaluation de la programmation quadriennale 1990-1994 de la coopération Juvisy-Tillabéri*, document interne, multigr., Niamey.
- Association « Echanges avec Dogondoutchi-Niger », 1998, « Programme de développement urbain à Dogondoutchi-Niger, campagne 1998/1999 », multigr., Orsay
- Bierschenk, T. & Olivier de Sardan, J-P., 1997, « ECRIS : rapid collective inquiry for the identification of conflicts and strategic groups », *Human Organization*, 56 (2) : 238-244. (version française in : Bierschenk, T. & Olivier de Sardan, J-P., 1998, *Les pouvoirs au village : le Bénin rural entre démocratisation et décentralisation*, Paris, Karthala)
- Bouju, J., 2002, “Espace public et citoyenneté à Bobo-Dioulasso (Burkina Faso): la salissure de la ville comme enjeu politique”, papier présenté à la conférence internationale sur *La gouvernance au quotidien en Afrique: services publics et collectifs et leurs usagers*, Leiden.
- Branchat, P., 1996, « Document d'évaluation annuelle octobre 1995-septembre 1996 », multigr., Niamey, AFVP.
- Enten F., 2003, « L'hygiène et les pratiques populaires de propreté. Les cas de la collecte des déchets à Thiès (Sénégal) », in Bonnet, D. & Jaffré, Y. (eds), *Les maladies de passage. Transmissions, hygiènes et préventions en Afrique de l'Ouest*, à paraître.
- ENSP, 2002, « Cours d'hygiène générale », multigr., Niamey
- Dan Dah M. L., 1998, « Le corpus juridique et institutionnel de la décentralisation au Niger », *Revue juridique du SAMAN*, 2 : 9-14 (Niamey).
- Gellion V., 1998, « La malnutrition infantile et représentations populaires en Afrique noire. Représentations de la maladie et pratiques thérapeutiques en milieu villageois songhay-zarma (Niger) », Bulletin n° 7 du Programme de recherche « Interactions entre les systèmes de santé publique et les conceptions et pratiques populaires relatives à la maladie (Afrique de l'Ouest) », multigr., Niamey
- Geest (Van der), Sjaak, 1998, “Akan shit. Getting rid of dirt in Ghana ”, *Anthropology Today*, 14, (3): 8-12.
- Geest (van der), Sjaak & Obirih-Opareh, Nelson, 2002, “Getting out of the shit: toilets and the daily failure of governance in Ghana”, paper presented at the international conference on *The governance of daily life in Africa: public and collective services and their users*, Leiden..
- Hérault D., 1999, « Rapport d'évaluation Coopération Juvisy-Tillabéri, rapport final », multigr., Niamey.
- Legros, Olivier, 1993, “Etude-diagnostic en milieu urbain. Dogondoutchi (Niger)”, AFVP-IFU.
- Le Guerer, 1987, « Du miasme au microbe », *Autrement*, 92 : 115-121.
- Moumouni A., 2002, « Modes de transmission de la maladie en milieu songhay-zarma (Niger) », in Bonnet, D. & Jaffré, Y. (eds), *Les maladies de passage. Transmissions, hygiènes et préventions en Afrique de l'Ouest*, à paraître
- .Olivier de Sardan, J.P., 1995, *Anthropologie et développement*, Paris, Karthala.

- Olivier de Sardan, J.P., 1999, « Les entités nosologiques populaires internes : quelques logiques représentationnelles » in Jaffré, Y. et Olivier de Sardan, J.-P. (eds), *La construction sociale des maladies*, Paris, PUF.
- Souley, A., 1999, « Trois entités hausa parentes: *zahi*, *sanyi* et *shawara* », in Jaffré, Y. et Olivier de Sardan, J.-P. (eds), *La construction sociale des maladies*, Paris, PUF.
- Souley, A., 2003, « Maladies héréditaires et maladies du contact en milieu hausa (Niger) », in Bonnet, D. & Jaffré, Y. (eds), *Les maladies de passage. Transmissions, hygiènes et préventions en Afrique de l'Ouest*, à paraître.
- Tidjani Alou A., 1997, « Compléments aux dossiers sur l'aire songhay-zarma à partir des enquêtes effectuées dans trois quartiers populaires de Niamey », Bulletin n° 6 du Programme de recherche « Interactions entre les systèmes de santé publique et les conceptions et pratiques populaires relatives à la maladie (Afrique de l'Ouest) », multigr., Niamey.
- Vigarelo, G. 1993, *Le propre et le sale. L'hygiène du corps depuis le Moyen Age*, Paris: Le Seuil